



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 146 • NUMÉRO 024 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 30 septembre 2011

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 septembre 2011

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Français]

LOI VISANT À EMPÊCHER LES PASSEURS D'UTILISER ABUSIVEMENT LE SYSTÈME D'IMMIGRATION CANADIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 septembre, de la motion portant que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés et la Loi sur la sûreté du transport maritime, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Monsieur le Président, on m'a demandé de prendre la parole ce matin sur le projet de loi C-4 visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien. C'est avec plaisir que je prends la parole ce matin pour dire à quel point je m'oppose fermement à ce projet de loi.

Je vais commencer en disant que je constate une fois de plus à quel point nous avons un gouvernement répressif, rétrograde, irresponsable et manquant profondément d'humanité. Il faut dire que cela ne m'étonne pas vraiment, ce projet de loi en étant simplement une preuve de plus, une parmi tant d'autres. Encore une fois, on veut faire payer, pour des raisons obscures, une tranche de la population démunie au lieu de lui tendre la main au moment où elle en a le plus besoin.

Je m'oppose fermement à ce projet de loi parce que tous les jours, dans ma circonscription, des réfugiés et des immigrants viennent nous demander de l'aide. Ils ne demandent qu'une chose: vivre dans ce pays en toute dignité, avoir une deuxième chance. Avec ce projet de loi, on refuse de leur accorder cette deuxième chance. Ce projet de loi autorise un agent ou le ministre à refuser une demande d'examen de résidence permanente. Comment peut-on accorder ce pouvoir à une personne quand le demandeur est peut-être en danger? Sur quels motifs se basera l'agent ou le ministre? Une demande sera-t-elle refusée selon leur humeur? En effet, on leur accorderait ce pouvoir.

Je crois que le gouvernement ne comprend pas qu'être au pouvoir, c'est prendre des décisions pour le bien-être de toute la population en la consultant et en étant à l'écoute de ses besoins, et en évitant de punir aléatoirement et injustement des gens qui demandent

seulement un refuge. Être au pouvoir, ce n'est pas s'autoriser soi-même à prendre seul une décision qui pourrait avoir un effet dramatique sur la vie de plusieurs personnes, voire de plusieurs familles. Ce projet de loi obligerait certaines personnes à se rapporter à un agent d'immigration et à répondre à toutes ses questions sans véritable motif raisonnable. C'est de la discrimination pure et simple.

Comment peut-on donner envie à des gens de s'établir ici quand on les traite comme des détenus dès leur arrivée, sans même connaître leur véritable histoire, sans même savoir pourquoi ils ont choisi le Canada? Ce projet de loi prévoit que les demandeurs, y compris les enfants, seront obligatoirement détenus à leur arrivée ou au moment de leur désignation. Comment un gouvernement peut-il violer ainsi des règles internationales qui ont été établies pour le bien-être de toutes les communautés? Ainsi, on laisserait place à des détentions indéfinies ou arbitraires. Où allons-nous? Où se dirige notre pays où il fait bon vivre, où les immigrants sont les bienvenus et où on tend la main aux réfugiés afin qu'ils voient un peu de lumière au bout de leur tunnel?

Ce projet de loi prévoit qu'une personne désignée ne peut présenter de demande de résidence permanente durant une période de cinq ans. Cinq ans! Ensuite, si la personne ne respecte pas toutes les conditions qui lui ont été imposées, cette période peut être prolongée de cinq ou six ans. Une personne pourrait donc attendre plus de cinq ans avant de revoir sa famille restée à l'étranger. De plus, les personnes désignées se voient interdire de sortir du pays tant qu'elles n'ont pas obtenu leur résidence permanente. En plus de les empêcher de faire entrer leur famille au Canada, on les empêche d'aller leur rendre visite. Où sont passées les valeurs familiales que nous avons toujours défendues ici? Peut-on me le dire? Le gouvernement manque-t-il de respect à ce point pour l'unité familiale, qui est la première communauté où un être humain évolue et s'épanouit? Pour vouloir imposer une telle règle, le ministre ne doit pas savoir ce que cela signifie d'être séparé des personnes qu'on aime pendant cinq ans.

Ce projet de loi punirait les réfugiés ou les personnes qui tentent de les aider plutôt que de punir les criminels, les passeurs et les trafiquants. Ce processus proposé pour nos réfugiés est arbitraire et totalement discriminatoire.

Initiatives ministérielles

Il y a quelques mois, le Parlement a adopté une loi équilibrée concernant les réfugiés. Une meilleure application de cette loi, simplement, serait beaucoup plus logique et éviterait de traiter comme des criminels des gens qui ont seulement besoin qu'on leur tende la main. De plus, en Australie, des lois similaires ont soulevé l'opposition d'Amnistie internationale, qui a lancé une campagne pour dénoncer la désinformation relative aux réfugiés qui arrivent par bateau. Avec ce gouvernement, nous sommes en train de nous mettre la communauté internationale à dos et de nuire gravement à notre réputation. Nous avons une responsabilité envers les réfugiés. Nous n'avons pas le droit de les traiter de la sorte.

● (1010)

Nous, néo-démocrates, nous reconnaissons cette responsabilité, contrairement aux conservateurs qui veulent s'en dégager. Cette approche va à l'encontre des engagements de notre pays envers la Convention relative au statut des réfugiés et envers la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce n'est pas cette loi qui permettra de freiner le trafic humain.

Est-ce ce qu'on veut: être reconnu comme le pays où les réfugiés sont traités de façon discriminatoire; être reconnu comme le pays où personne n'a envie d'aller vivre de peur d'être détenu et traité comme un criminel; être reconnu comme le pays où, si on choisit d'aller y vivre, on risque d'être empêché de voir les gens qu'on aime pendant plus de cinq ans?

Nous sommes en train de perdre toutes nos valeurs: nos valeurs d'ouverture sur le monde, de tolérance, d'entraide, de justice sociale et d'égalité. Beaucoup de groupes s'opposent farouchement à ce projet de loi. Le Conseil canadien des réfugiés rejette totalement ce projet de loi. Amnistie internationale Canada affirme que ce projet de loi donnera lieu à de graves violations des droits des réfugiés. L'Association canadienne des libertés civiles affirme que ces mesures ne sont tout simplement pas nécessaires. Pourquoi appliquerait-on des mesures qui ne sont pas nécessaires? L'Association du Barreau canadien affirme que ce projet de loi viole les obligations internationales du Canada en matière de traitement des personnes demandant protection. Comme je le disais plus tôt, nous avons une responsabilité envers les réfugiés, et le gouvernement refuse de traiter les réfugiés de façon équitable.

Un groupe d'experts du Centre d'étude sur les réfugiés a qualifié ce projet de loi de draconien. À mon avis, ces regroupements savent de quoi ils parlent. Je parlais plus tôt d'être à l'écoute des besoins des citoyens. Voilà plusieurs exemples flagrants d'un gouvernement qui fait exactement le contraire. Ce projet de loi pourrait contrevenir à plusieurs articles de loi, notamment en ce qui concerne l'égalité des personnes devant la loi et en ce qui concerne la détention arbitraire. Le projet de loi C-4 est contraire à la Convention relative au statut des réfugiés des Nations Unies.

Comme je le disais plus tôt, nous sommes en train de nuire à notre réputation internationale, et c'est grave.

Je le répète une fois de plus, je m'oppose fermement à ce projet de loi, car nous avons une responsabilité envers les réfugiés, et le gouvernement n'a pas tous les droits. Non! Ce serait une grave erreur d'ignorer ces responsabilités au nom de la sécurité, surtout lorsqu'on considère que cette loi n'arrêtera aucunement — et je dis bien aucunement — le trafic humain.

J'invite maintenant mes collègues à me poser des questions.

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot de son allocation très passionnée et très claire sur les enjeux que touche ce projet de loi.

Ma collègue a mentionné que plusieurs organismes s'opposaient à ce projet de loi parce qu'il s'attaque notamment aux droits des réfugiés. Mes parents viennent du Vietnam, on le sait, et beaucoup de personnes sont venues du Vietnam par bateau. Ma collègue peut-elle parler des répercussions que ce projet de loi peut avoir sur les réfugiés qui viennent chercher refuge au Canada?

● (1015)

Mme Marie-Claude Morin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Effectivement, plusieurs réfugiés qui arrivent par bateau sont des personnes qui ont déjà besoin qu'on leur tende la main, qui ont besoin d'aide et qui ont besoin de voir la lumière au bout du tunnel. Ces gens vont arriver ici et vont être détenus, et les enfants également.

Psychologiquement, pour un enfant, être détenu dès son arrivée sans aucun motif valable peut être extrêmement traumatisant. Je crois aussi que les réfugiés qui vont arriver ici n'auront absolument rien fait. Ils n'auront pas fait de trafic humain ou quoi que ce soit de mal. Ce ne sont pas du tout des passeurs. Ils vont arriver ici en demandant de l'aide et en espérant une deuxième chance, mais ils n'auront pas droit à cette deuxième chance. Je crois alors qu'ils auront le goût de s'en aller ailleurs, et avec raison.

[Traduction]

M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, la députée d'en face présente les ministériels comme affichant une attitude répressive et sérieusement dénuée d'humanité.

Plutôt que de lancer des insultes contre ses collègues, la députée pourrait peut-être nous dire ce qu'elle dirait aux Canadiens d'un océan à l'autre qui souhaitent que leur collectivité et leur famille soient sûres et à l'abri du danger.

Je rappelle à la députée que le projet de loi s'intitule Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien.

[Français]

Mme Marie-Claude Morin: Monsieur le Président, une fois de plus, je remercie mon collègue de sa question.

Comme je le disais, mon but n'était pas d'insulter les députés du parti gouvernemental ou quoi que ce soit, c'était simplement d'exposer les faits, car ce sont des faits. Je ne crois pas qu'on puisse mettre en péril les droits des réfugiés au nom de la sécurité. Comme je le disais également, ce projet de loi ne bloquera aucunement le trafic humain, donc il n'offre pas ici une solution. La solution serait plutôt d'appliquer la loi déjà existante concernant le trafic humain et les passeurs. Voilà, c'est la solution dont nous avons besoin ici.

M. José Nunez-Melo (Laval, NPD): Monsieur le Président, tel que vient de très bien l'exposer ma collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot, ce projet de loi C-4 est très contraignant, surtout pour les privilèges et l'image que le Canada a toujours traditionnellement montrée envers les autres pays de la planète.

Initiatives ministérielles

Quelque part, je suis troublé lorsque j'essaie de comprendre comment il se fait que les honorables députés conservateurs du gouvernement veulent encore proposer ce projet de loi et faire fi des amendements que nous, les députés du NPD et les honorables députés libéraux, proposons. Par contre, il faut voir les impacts directs reliés à l'approbation d'un tel projet de loi, comme la violation de la Charte des droits et libertés et la violation de traités internationaux. J'imagine mal comment il est possible de vouloir faire adopter ce projet de loi omnibus, un projet de loi qui a déjà été débattu lors de l'ancienne législature, soit le projet de loi C-49 — si je ne me trompe pas. Il a fait l'objet de nombreux débats et témoignages et beaucoup de faits ont été mis sur la table. Ce projet de loi n'a pas été adopté. Toutefois, les députés conservateurs veulent encore faire adopter ce projet de loi très odieux.

Cela est d'autant plus étonnant car le Canada se trouvera en mauvaise position vis-à-vis les traités internationaux si ce projet de loi est finalement adopté tel quel. Il veut juste faire comme l'Australie et il est bien difficile de comprendre ces objectifs-là.

Plus encore, c'est très préoccupant de voir qu'il y aura des impacts assez sérieux si l'on donne plus de pouvoirs aux agents d'immigration. Bien des droits et libertés seront carrément violés. L'un des principaux sera la discrimination dont feront l'objet les personnes qui seraient traitées comme demandeurs désignés. Elles n'auraient aucun droit. Ce qui nous préoccupe encore plus, c'est que ces personnes-là seraient carrément mises en prison pendant au moins une année. La Convention relative au statut des réfugiés est complètement bafouée.

Donc, le caucus du Nouveau Parti démocratique a de sérieuses préoccupations concernant l'approbation de ce projet de loi tel que proposé par les honorables députés conservateurs. Nous restons fermes. Nous voulons que ce projet de loi soit amendé et qu'il donne un certain répit pour assurer un traitement équitable de tous les gens dans le besoin qui sont de vrais réfugiés. Il faut se rappeler qu'à aucun moment nos propositions ne visent à être faibles ou condescendantes envers les malfaiteurs ou les gens qui utilisent à des fins politiques certains moyens de transport pour amener les réfugiés. Selon moi, les agents d'immigration sont formés et sont capables de détecter et de savoir qui sont les vrais malfaiteurs. Le problème avec ce projet de loi, c'est que, en réalité, on met tout le monde dans le même panier.

• (1020)

Et ça, ce n'est pas acceptable.

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour la présentation qu'il a faite sur les enjeux du projet de loi C-4. Il a dit que certains aspects iraient à l'encontre de la loi. Ce projet de loi porte atteinte à des conventions internationales et à des droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. J'aimerais que mon collègue fasse des commentaires là-dessus et qu'il nous explique quelles sont les conséquences que le projet de loi aurait sur l'image du Canada au niveau international.

M. José Nunez-Melo: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député et collègue de sa question.

Tout le monde ici est au courant de toutes ces violations inacceptables, surtout de la Charte canadienne des droits et libertés. Le Canada s'est placé dans une position privilégiée aux yeux du monde et de toutes les nations de la planète, quand il a créé cette Charte. C'était un exemple et plusieurs pays s'en sont inspirés. Par contre, tout le monde devrait remettre en question les vrais objectifs de ce projet de loi tel que proposé, parce qu'il viole toutes les conventions internationales, surtout celle relative aux enfants. Mettre

des enfants en prison, c'est inouï, c'est unique dans le monde. Même les pays sous une dictature ne seraient pas capables de proposer un projet de loi semblable.

• (1025)

M. Hoang Mai: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa réponse.

Pourrait-il aussi expliquer l'impact que ce projet de loi pourrait avoir sur l'image du Canada? On parle du fait qu'on s'attaque aux droits des enfants. Le gouvernement mentionne que l'objectif de ce projet de loi est de s'attaquer aux passeurs — c'est dans le titre —, mais mon collègue a soulevé que cela portait atteinte aux droits mêmes des réfugiés. Mon collègue peut-il parler de l'impact du projet de loi sur les droits des réfugiés et sur l'image du Canada au niveau international?

M. José Nunez-Melo: Monsieur le Président, je remercie mon cher collègue et député de sa question.

Quand on parle des enfants, ça nous touche tous. Les ancêtres de cette belle nation qu'est le Canada ont forgé il y a très longtemps un système d'immigration acceptable, capable de soutenir la force productive et les travailleurs. Les enfants de certains immigrants s'intègrent plus parfaitement que leurs parents. L'application du projet de loi tel qu'il est proposé va contribuer à laisser des séquelles profondes et malheureusement très contraignantes pour le développement intellectuel et physique des enfants.

Les honorables députés du Parti conservateur devraient accepter les amendements proposés par le caucus libéral et celui du Nouveau Parti démocratique, afin qu'on traite les enfants de façon humaine et que le projet loi s'attaque plus directement aux trafiquants d'être humains.

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi C-4 s'attaque aux réfugiés. Il n'a pas sa place au Canada, car il propose des mesures tout à fait inacceptables. Certaines dispositions du projet de loi ne semblent respecter ni la Charte, ni les obligations internationales du Canada en matière de droits humains. C'est un projet de loi discriminatoire, car il pénalise les réfugiés en raison de leur mode d'arrivée. Il reprend les dispositions du projet de loi C-49 de l'ancienne législature, lequel a été massivement condamné par la communauté partout au pays.

C'est un projet de loi qui a été rejeté auparavant par tous les partis de l'opposition au Parlement. De nombreux experts juridiques ont affirmé qu'il violait la Charte canadienne des droits et libertés et le droit international. On nous dit qu'on veut s'attaquer aux passeurs, aux contrebandiers, mais est-il vraiment nécessaire de mettre en jeu notre réputation au sein de la communauté internationale? Est-il vraiment nécessaire de brimer les droits constitutionnels et internationaux des réfugiés? On déplore la réintroduction du projet de loi anti-réfugiés.

Ce projet de loi permet au ministre d'ordonner que non seulement les demandeurs d'asile soient détenus, mais aussi leurs enfants, et ce, même si on n'a pas à craindre pour notre sécurité et que les détenus ne sont pas une menace. Le projet de loi permet au ministre d'ordonner la détention et l'emprisonnement de personnes demandant le statut de réfugié.

Initiatives ministérielles

Il incombe aux États de prendre des mesures responsables qui dissuadent la migration clandestine. Il incombe au Canada de prendre des mesures claires et transparentes afin de mettre fin aux comportements de nature dangereuse et abusive. On doit prendre les mesures qui s'imposent afin de mettre fin au comportement des éléments criminels, c'est-à-dire les passeurs, les contrebandiers qui violent les droits des réfugiés et de gens vulnérables. On est d'accord pour qu'on mette fin à cela, mais le projet de loi C-4 vise les réfugiés, et non les contrebandiers.

Le Canada s'est engagé à protéger les réfugiés, à prendre des mesures respectueuses des droits des réfugiés et des immigrants, mais voilà qu'on fait porter un fardeau additionnel à nos réfugiés. Alex Neve, d'Amnistie internationale, a récemment déclaré, au sujet de la version antérieure de ce projet de loi:

Le projet [...] erre lorsqu'il cherche à s'attaquer au crime en suspendant les droits des réfugiés. Ce projet vise les passeurs de clandestins, en grande partie, en punissant en fait les personnes qui, en désespoir de cause, se sont tournées vers ces passeurs à la recherche d'aide. Les dispositions du projet de loi qui sont discriminatoires et qui mèneront à des violations des droits humains doivent être retirées.

Il me semble que M. Neve ait raison.

Le projet de loi crée une deuxième classe de réfugiés. Même les personnes dont le statut de réfugié est confirmé ne peuvent pas obtenir des documents de voyage, ni même faire une demande de résidence permanente pendant cinq ans. Ces dispositions violent elles aussi la convention internationale, qui oblige les pays à délivrer des documents de voyage.

Le projet de loi donnera lieu à des détentions indéfinies, et la personne dite désignée ne pourra présenter une demande de résidence permanente avant qu'une période de cinq ans se soit écoulée. Pourquoi un si long délai? Cette mesure s'applique même si le statut de réfugié d'une personne est confirmé au Canada. Ce projet de loi empêchera qu'un réfugié accepté en bonne et due forme soit réuni avec sa famille et avec son conjoint. Cela va sans doute nuire à l'intégration des réfugiés au sein de notre société. Ce projet de loi semble très difficile à justifier.

• (1030)

De plus, pour ce qui des personnes dites désignées, tant et aussi longtemps qu'elles n'auront pas le statut de résident permanent, elles se verront brimer leur droit de voyager à l'extérieur du pays. Il semble que cette disposition du projet de loi va à l'encontre de l'article 28 de la Convention relative au statut des réfugiés. Le projet de loi a des dispositions discriminatoires. Des décisions relatives aux demandes faites par les personnes dites désignées ne peuvent faire l'objet d'un appel devant la section d'appel des réfugiés. Depuis quand le Canada songe-t-il à ne pas respecter ses engagements internationaux? Depuis quand nie-t-on un droit d'appel?

Il faut se questionner. Pourquoi les dispositions de ce projet de loi semblent-elles contraires aux dispositions des conventions relatives aux réfugiés et même à celles de la Charte? Le projet de loi impose l'incarcération obligatoire des groupes de demandeurs d'asile, y compris les enfants, et ce, sans même qu'on craigne que ces mêmes individus représentent un danger ou une menace d'aucune sorte. Le ministre aura même le pouvoir de décider que tout demandeur d'asile devrait être incarcéré dès son arrivée s'il existe même un soupçon de contrebande. De plus, le ministre aura aussi le droit d'incarcérer un demandeur d'asile tout simplement parce que l'identification du demandeur ne peut se faire dans un délai opportun.

Un réfugié, nous le rappelons, fuit souvent un lieu de bataille, un lieu loin d'être idéal. Or, poser des fardeaux additionnels sur ce réfugié semble difficilement justifiable. Il semble même que les dispositions de la loi vont à l'encontre de la Convention

internationale sur la situation des réfugiés, qui interdit d'imposer des sanctions pour cause d'entrée illégale sur des réfugiés fuyant la persécution. Le passage de clandestins est un problème grave qui nécessite des ressources et la coopération avec les gouvernements étrangers pour faire face aux contrebandiers, mais il ne justifie pas des violations de droits constitutionnels et internationaux.

L'Association canadienne des libertés civiles a écrit au premier ministre et au ministre de l'Immigration pour faire part de ses inquiétudes quant à ce projet de loi. Wanda Yamamoto, présidente du Conseil canadien pour les réfugiés, disait ceci: « Nous marquons cette année le 60^e anniversaire de la Convention sur les réfugiés, mais plutôt que d'honorer ce traité, on propose de le violer » Elle disait aussi: « N'oublions pas que la Convention a été adoptée parce que de nombreux pays, dont le Canada, avaient fermé la porte aux réfugiés juifs qui fuyaient le régime nazi, et après on s'est dit "plus jamais ça!" », dit-elle.

Je suis tout à fait d'accord avec elle. Après la Seconde Guerre mondiale, on se rappelle que la communauté internationale était en période de réflexion. On a décidé ensemble qu'on n'était plus jamais pour nuire aux droits des réfugiés. Le bateau où on retrouvait des juifs et qui se déplaçait à travers le monde s'est vu refuser l'accès au Canada et dans plusieurs autres pays. Ces gens ont dû retourner en Allemagne et ont finalement subi le même sort que tous leurs concitoyens juifs dans le régime nazi. Ces gens sont morts.

On est en train de proposer ici des mesures qui vont faire en sorte que des gens qui veulent venir au Canada, un refuge bien connu à travers le monde, vont penser que ce n'est plus le cas. Où ces gens vont-ils aller? Doivent-ils rester dans leur pays? En adoptant ce projet de loi, on pourrait les condamner à la mort. Cela n'est-il pas inquiétant? Il semble très clair que le projet de loi devant nous n'aura que peu d'effets dissuasifs sur les passeurs. On se demande pourquoi on s'attarde si massivement à attaquer les réfugiés et leurs enfants. Le gouvernement est peut-être conscient qu'il existe déjà des dispositions législatives face aux passeurs et aux contrebandiers? Ils font déjà face à des peines d'emprisonnement à perpétuité et à des amendes allant jusqu'à 1 million de dollars.

Si nous voulons discuter de l'effet dissuasif déjà existant, faisons-le. Pourquoi s'attarder à attaquer les réfugiés? Nos engagements font preuve que nous ne devons pas leur nuire inutilement. Le projet de loi C-4 punit les réfugiés.

• (1035)

[Traduction]

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec passablement d'intérêt les interventions que nos collègues néo-démocrates ont faites aujourd'hui. Il y a quelques instants, l'un d'eux a affirmé que ce projet de loi est répressif, rétrograde et oppressif, qualificatifs qu'il a appliqués au gouvernement lui-même. Le député soutient maintenant que cette mesure législative opprimerait les réfugiés. Il a soulevé la tragédie des réfugiés juifs qui fuyaient Hambourg à bord du *St. Louis* et qui, à leur arrivée sur nos côtes, ont été forcés de faire demi-tour.

Quelques personnes ont survécu à cette tragédie; j'en ai rencontré certaines. Je peux assurer aux députés qu'aucune d'entre elles ne souhaiterait aller en vacances dans le pays qu'elles ont fui. Il ne suffit pas qu'un passeur présente des gens comme des réfugiés pour qu'ils en soient vraiment. Au Canada, nous avons la capacité d'établir si des demandeurs d'asile sont de véritables réfugiés.

Le projet de loi réprimerait le passage de clandestins. Il permettrait d'imputer une certaine responsabilité, notamment aux propriétaires de navires, et il accroîtrait notre capacité de poursuivre les passeurs et d'imposer des peines d'emprisonnement minimales obligatoires à ceux qui seraient trouvés coupables. Le projet de loi prévoit une période de détention maximale d'un an pour permettre au Canada d'établir, en appliquant les dispositions très généreuses de la loi canadiennes, si les demandeurs d'asile sont de véritables réfugiés. Les réfugiés sont fort bien traités au Canada. Cette mesure législative empêcherait également qu'on abuse du système et, en toute franchise, elle ferait en sorte que les réfugiés ne bénéficient pas de services de santé supérieurs à ceux qui sont offerts aux Canadiens qui appuient ces...

Le Président: Le député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a la parole.

M. Philip Toone: Monsieur le Président, la santé des nouveaux arrivants fait certainement partie de nos priorités. Bien entendu, nous souhaitons faire en sorte que toutes les personnes qui viennent au Canada soient bien accueillies. Je conviens en grande partie avec le député que, lorsqu'une personne arrive au pays, nous devons bien la traiter. Il faut lui permettre d'avoir accès aux soins de santé. Il est absolument inutile de l'incarcérer. Je ne pense pas qu'en envoyant des réfugiés en prison, nous pourrions empêcher les passeurs de chercher à faire de l'argent en profitant de la misère de leurs victimes.

• (1040)

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): Monsieur le Président, encore une fois, je trouve que le gouvernement manque de vision, voire qu'il fait preuve de paresse.

Étant père de famille, je ne vois pas ce que je pourrais dire à mon fils quand des choses comme celles-là se produisent. La Charte des droits et libertés est censée s'appliquer à tout le monde au Canada. Et pourtant, encore une fois, en raison d'un manque d'effort, le projet de loi qui nous est présenté a une portée très vaste et fait fi des détails. On appelle cela de l'exclusion.

[Français]

Nos souches, dans ce pays, sont basées sur tous les pays de ce monde et tous les gens doivent être les bienvenus. La répression est la dernière chose qu'il faut faire. La Charte est très étendue et on envoie des militaires à travers le monde pour dire que la Charte se doit d'exister. On encourage la démocratie et pourtant, chez nous, on commence à faire de l'exclusion.

Je ne sais pas si mon honorable collègue aurait des commentaires à cet égard.

M. Philip Toone: Monsieur le Président, je remercie mon collègue.

Il est clair que les droits donnés par la Charte canadienne sont des droits qui nous tiennent à coeur. Ils ont été confirmés par la Cour suprême et ils appartiennent à tous. On ne peut pas nier les droits des réfugiés juste parce qu'on pense qu'en s'attaquant aux réfugiés, on pourra contrôler les contrebandiers. C'est vraiment viser à l'envers. On va à l'envers du problème.

S'il y a un problème de contrebandiers au Canada, on devrait s'attaquer à eux. Le projet de loi qui est devant nous ne semble pas faire cela, mais vise plutôt les réfugiés qui ont déjà un fardeau très lourd. Au Canada, il y a des droits constitutionnels. Je vois mal pourquoi le projet de loi qui est devant nous aujourd'hui pourrait faire quoi que ce soit pour aider à contrôler la situation des contrebandiers qui est quand même très problématique. Si le gouvernement voulait proposer un projet de loi qui parle

Initiatives ministérielles

effectivement des contrebandiers, je serais tout à fait ouvert à en discuter. Par contre, le fait qu'on parle de s'attaquer aux réfugiés est quelque chose de vraiment surprenant et qui, selon moi, va à l'encontre de nos ententes en matière de droit international.

[Traduction]

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je me sens obligée de prendre la parole au sujet du projet de loi C-4 parce que nous avons besoin de solutions fondées sur des faits pour régler le problème de la traite des personnes. Malheureusement, ce projet de loi rétrograde cible les demandeurs d'asile légitimes plutôt que les vrais criminels, c'est-à-dire les passeurs de clandestins.

Il y a 60 ans, le gouvernement a montré qu'il était solidaire des réfugiés en signant la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Par conséquent, 2011 est une année commémorative spéciale. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés demande au public de réitérer son appui à l'endroit des réfugiés. Il demande aux gouvernements de faire preuve d'humanité et de respect pour les droits de la personne et des réfugiés.

Les Nations Unies ont lancé la campagne « un seul, c'est déjà trop » afin de renforcer la protection à l'échelle mondiale au cours de cette année commémorative. Cette campagne est centrée sur le message principal suivant: un seul réfugié privé d'espoir, c'est déjà trop.

La campagne comporte aussi d'autres messages, tels que: une famille contrainte à l'exil, c'est déjà trop; un seul réfugié privé d'espoir, c'est déjà trop; un seul réfugié renvoyé vers le danger, c'est déjà trop; un seul réfugié qui rêve de retourner chez lui, c'est déjà trop; un seul enfant sans nationalité, c'est déjà trop; une seule famille privée de foyer, c'est déjà trop; un seul réfugié privé d'asile, c'est déjà trop; un seul enfant forcé de grandir dans un camp, c'est déjà trop; une seule famille déchirée par la guerre, c'est déjà trop; une seule fillette violée sous la menace d'une arme à feu, c'est déjà trop; et la liste se poursuit.

En tant que législateurs, nous devons nous poser la question suivante: si notre famille était en danger, si notre vie était menacée par le gouvernement, un gouvernement qui est censé nous protéger, que ferions-nous et comment voudrions-nous que le monde réagisse?

N'oublions pas que bon nombre d'entre nous sont des enfants ou des descendants d'immigrants. Chacun de nous doit tenir compte des avantages économiques, culturels et sociaux que le Canada a obtenus en acceptant des immigrants et des réfugiés. Ne perdons pas de vue notre attachement de longue date aux valeurs humanitaires et aux droits de la personne.

Au lieu de réaffirmer l'engagement du Canada de protéger les réfugiés en cette année commémorative, le gouvernement utilise des tactiques de peur pour diaboliser et punir les réfugiés, comme en témoignent le traitement qu'il réserve aux demandeurs d'asile et la mesure législative qu'il propose.

J'ai l'honneur de représenter Etobicoke-Nord, qui est l'une des circonscriptions les plus diversifiées du pays. Chaque semaine, nous entendons des histoires de familles désespérées: par exemple, une soeur qui essaie de faire venir sa famille d'Afrique parce que son frère doit se cacher dans la brousse de peur d'être victime de persécution politique; ou un oncle qui abandonne son travail et laisse sa famille à Toronto pour aller sauver trois nièces orphelines en Inde.

Initiatives ministérielles

Durant la catastrophe humanitaire au Sri Lanka, je rencontrais tous les jours des membres de la communauté tamoule de ma circonscription. Un homme est venu dans mon bureau de circonscription et m'a donné les noms d'une centaine de membres de sa famille manquaient à l'appel. Il ne savait pas s'ils étaient vivants ou morts. Chaque fin de semaine, durant la crise humanitaire, je rencontrais des membres de la communauté tamoule de ma circonscription, et cela a duré pendant quatre mois.

Le gouvernement a initialement présenté le projet de loi C-4 au Parlement en octobre 2010, sous le nom de projet de loi C-49, et il l'a présenté à nouveau en juin 2011 au début de la nouvelle session parlementaire. Si le projet de loi est approuvé par le Parlement, il apportera d'importants changements à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ce qui aura des répercussions sur la façon dont les demandeurs d'asile sont traités au Canada.

Le gouvernement affirme que le projet de loi cherche à mettre fin aux activités des passeurs qui emmènent des gens illégalement au Canada. En fait, le projet de loi vise à punir les victimes de ces passeurs, y compris les réfugiés qui doivent se rendre au Canada pour sauver leur vie.

Au Canada, toute loi doit respecter la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit des droits fondamentaux. Plusieurs aspects du projet de loi C-4 risquent de contrevenir à la Charte. Par exemple, le projet de loi C-4 prévoit la détention d'étrangers désignés pendant un an, sans examen.

• (1045)

La Cour suprême du Canada a récemment déclaré clairement que l'absence de contrôle de la détention pendant une période prolongée contrevient à la Charte. Si le projet de loi C-4 était approuvé par le Parlement, il pourrait être contesté devant les tribunaux, qui statueraient probablement que certaines de ses dispositions sont illégales parce qu'elles ne respectent pas la Charte. Hélas, les réfugiés subiront la détention pendant que les tribunaux se pencheront sur l'affaire.

Les lois canadiennes doivent également respecter les conventions internationales en matière de droits de la personne dont le Canada est signataire, notamment la Convention relative au statut des réfugiés et la Convention relative aux droits de l'enfant. Bien des dispositions du projet de loi C-4 ne respectent pas une ou plusieurs conventions internationales. Si le projet de loi était adopté, le Canada manquerait donc à certaines de ses obligations internationales.

Voici quelques exemples de la façon dont le projet de loi C-4 bafoue les droits de la personne protégés par le droit international.

Le projet de loi impose des sanctions aux réfugiés qui entrent illégalement au Canada. L'article 31 de la Convention relative au statut des réfugiés indique que les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales aux réfugiés. Or, c'est exactement ce que fait le projet de loi C-4 en imposant diverses sanctions aux personnes désignées, dont la détention.

Concernant la détention arbitraire, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques dit que les autorités publiques ne doivent pas détenir les gens arbitrairement. La détention arbitraire consiste à détenir quelqu'un sans protection juridique adéquate, par exemple détenir des gens sans leur donner la possibilité de faire examiner les motifs de leur détention par un juge indépendant. Or, c'est exactement ce que propose le projet de loi C-4. Il prévoit que les personnes désignées pourront être détenues sans possibilité d'examen pendant un an.

En ce qui a trait à la séparation des familles, diverses conventions internationales prévoient que les autorités publiques doivent protéger le droit des familles de demeurer unies. Pourtant, le projet de loi C-4 fait exactement l'inverse en interdisant pendant cinq ans aux réfugiés désignés de demander leur réunification avec leurs enfants se trouvant à l'étranger.

En ce qui a trait à l'intérêt de l'enfant, l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant précise que les autorités publiques doivent prendre en considération l'intérêt de l'enfant touché par une décision. Malgré cela, en vertu du projet de loi C-4, des enfants pourraient être expulsés du Canada sans aucune considération pour leur intérêt et sans qu'on puisse invoquer des motifs humanitaires et de compassion.

Le projet de loi C-4 est profondément injuste pour les réfugiés. Il ne respecte pas nos obligations en vertu du droit canadien et du droit international. Il prévoit que, dans certains cas, on n'effectuera pas l'examen indépendant qui doit être fait en toute justice. La loi entraînerait des coûts énormes pour des détentions inutiles. L'Australie a essayé de punir les réfugiés pour les dissuader, mais sans succès.

Par ailleurs, le projet de loi C-4 n'aurait aucun effet pour prévenir le passage de clandestins. Adopter de nouvelles lois ne nous permettra pas de mettre la main au collet des passeurs qui se trouvent à l'étranger. Il a été démontré que les peines minimales obligatoires n'ont aucun effet dissuasif. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoit déjà des sanctions contre les passeurs. En fait, avec le projet de loi C-4, les réfugiés subiraient des préjudices de trois ordres. Ils seraient la proie de ceux qui les persécutent dans leur pays, des passeurs, puis du Canada.

En fait, la plupart des réfugiés voudraient rentrer chez eux, mais ne peuvent tout simplement pas le faire sans danger. Nous devrions admirer le courage et la détermination dont ils font preuve lorsqu'ils essaient de recoller les morceaux et de se refaire une vie. Nous devrions valoriser la richesse et la diversité qu'ils apportent au Canada.

Pour terminer, j'aimerais que nous nous rappelions tous que de nombreux réfugiés ont fait leur marque et se sont distingués sur la scène internationale. Pensons à l'actrice et chanteuse Marlene Dietrich, au physicien Albert Einstein et à notre Michaëlle Jean. Un seul réfugié qui ne peut pas aller à l'école, c'est déjà trop. Un seul enfant réfugié que l'on met derrière les barreaux, c'est déjà trop.

• (1050)

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la députée pour ses propos. J'aurais quelques questions à poser.

En fait, avec ce projet de loi, on veut empêcher les passeurs de clandestins de contrevenir aux lois régissant le système canadien d'immigration. Selon un député du gouvernement, nos rues seront plus sûres grâce à ce projet de loi. J'aimerais savoir si la députée croit que ce sera vraiment le cas, et si les passeurs seront vraiment les personnes les plus touchées par ces mesures législatives, plutôt que les réfugiés?

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le Président, les gens doivent comprendre que le projet de loi a été vertement critiqué pour ses répercussions sur les réfugiés. Les défenseurs des réfugiés rejettent ce projet de loi, qu'ils considèrent comme une attaque contre les droits des réfugiés. Ils estiment aussi que le projet de loi contrevient aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés et aux obligations du Canada à l'égard de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés.

Voici ce que la directrice du Conseil canadien pour les réfugiés, Janet Dench, a à dire sur le sujet:

Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement proposerait ce projet de loi de nouveau et sans y avoir apporté de changements quand on se rappelle que des experts juridiques l'ont largement condamné et qu'il contrevient clairement à notre charte et aux normes internationales en matière de droits de la personne. Il n'y a aucun doute à ce sujet; ce projet de loi ne respecte pas nos obligations juridiques internationales.

Elle ajoute aussi:

[...] les réfugiés [...] pourraient être détenus jusqu'à un an, et même ceux qui sont éventuellement admis en tant que réfugiés devraient naviguer entre deux eaux pendant cinq ans sans avoir le droit de voyager, de retrouver leur famille ou même de vivre normalement.

• (1055)

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, PCC): Monsieur le Président, la députée est-elle d'avis que l'une des principales responsabilités de tout gouvernement consiste à veiller à ce que les frontières du pays sont protégées et à faire en sorte que ses divers organismes sont en mesure de garantir la souveraineté de l'État sur son territoire, lorsque celle-ci est menacée?

Cependant, lorsque les demandeurs d'asile arrivent au Canada dans les conditions visées par le projet de loi, non seulement nos autorités doivent veiller à la santé et au bien-être des personnes à bord des bateaux, mais elles doivent également être en mesure de vérifier leur identité et de collaborer avec nos partenaires de l'étranger pour faire en sorte que l'on ne laisse entrer personne qui ne devrait pas se trouver au Canada. Je suis sûr que la députée comprend l'importance de ce principe.

Les libéraux et les néo-démocrates n'arrêtent pas de dire que le projet de loi vise à jeter les demandeurs d'asile en prison. Ils semblent appliquer deux poids deux mesures. Ils vantent souvent les mérites de nos forces. Bon nombre des gens qui sont venus au Canada par bateau, lors de la dernière vague, vivent maintenant dans ma circonscription. Ils vivent dans le secret, parce qu'ils ont peur de ceux à qui ils doivent de l'argent.

Est-ce là le type de système que la députée veut continuer d'appuyer, ou préfère-t-elle un système qui traque ceux qui amènent ces gens de façon illégale au Canada, les forçant à y mener une vie secrète?

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le Président, je souligne que notre souveraineté n'est pas en jeu ici.

Il est important que les gens comprennent que les réfugiés sont souvent traités de façon arbitraire. Les réfugiés fuient leur pays, non pas pour réaliser un gain économique, mais pour échapper à la persécution, à la menace d'emprisonnement et même à des menaces de mort. Il leur faut un refuge sûr où ils puissent se remettre de leurs traumatismes physiques et psychologiques et retrouver espoir en un avenir meilleur.

C'est souvent l'intolérance qui est à l'origine des déplacements intérieurs et il y a aussi de l'intolérance dans certains pays où les réfugiés fuient.

Il est également important de souligner que le ministre peut désigner l'arrivée d'un groupe comme irrégulière et cela s'est déjà produit, notamment lorsque le *Sun Sea* est arrivé en Colombie-Britannique.

Toutefois, le projet de loi ne dit pas que les demandeurs d'asile doivent arriver en bateau pour être désignés. Un groupe pourrait être désigné même s'il n'y a pas de passeurs impliqués. Une fois un groupe désigné, tous les membres du groupe sont punis. Le projet de

Déclarations de députés

loi crée deux catégories de réfugiés, dont une est moins bien traitée que l'autre.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de joindre ma voix à celles d'un aussi grand nombre de députés qui sont contre le projet de loi C-4.

C'est du déjà vu, étant donné qu'à la dernière session parlementaire, je faisais partie de ceux qui se sont opposés au projet de loi C-49. Il est intéressant de voir que, même si tous les partis de l'opposition s'étaient unis pour s'opposer à ce projet de loi, nous nous retrouvons en ce début de législature à présumer, encore une fois, que les Canadiens veulent ce genre de mesure législative.

Comme nous l'avons entendu, le projet de loi C-4 présente de très graves lacunes, mais il est également contraire à l'image que le Canada s'est donné au fil des décennies, l'image d'un pays accueillant, inclusif, ouvert non seulement aux personnes du monde entier, mais aussi à celles qui souvent doivent se sortir de situations difficiles, qu'elles viennent d'un pays pauvre ou d'un pays où elles étaient victimes de persécution ou de discrimination raciale.

Dans bien des cas comme ceux-ci, nous, les Canadiens, avons prêté main-forte au fil des ans.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. J'ai bien l'intention de prendre la parole à nouveau pour exprimer mon opposition au projet de loi C-4.

Le Président: Il restera huit minutes et demie à la députée pour conclure ses remarques la prochaine fois que le projet de loi sera débattu, mais, pour l'instant, nous allons passer aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[Traduction]

LE CENTRE D'INNOVATION POUR LES ENTREPRENEURS

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, le centre d'innovation pour les entrepreneurs de St. Thomas est un exemple rafraîchissant d'incubateur d'entreprises très polyvalent. Le centre offre à ses clients une savante combinaison de counselling, de mentorat, de soutien administratif et de locaux professionnels afin d'aider les entreprises à prospérer et à réussir.

En visitant le centre, j'ai discuté des progrès de certains projets de démarrage d'entreprise, notamment avec des informaticiens, le propriétaire d'une entreprise de fermetures éclair, des spécialistes des soins de santé à domicile et un excellent fournisseur de services après-vente dans le domaine de l'entretien ménager. Ils ont échangé leurs idées avec moi et entre eux. Ce genre d'interaction sur le démarrage et la croissance d'une entreprise ne peut avoir lieu que sous un même toit.

Grâce à la collaboration entre les organismes locaux de développement économique et le centre de ressources pour les entreprises d'Elgin ainsi qu'à la généreuse contribution de comités locaux de la localité, des emplois ont vu le jour.

Oui, il faut d'abord des gens passionnés animés d'une idée, mais en y ajoutant un brin d'expertise et du mentorat, un lieu extraordinaire comme le centre d'innovation pour les entrepreneurs, on obtient le résultat parfait, soit des emplois.

*Déclarations de députés***L'ORGANISME COURAGE CANADA**

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour parler d'un jeune homme courageux et remarquable. Il s'agit d'un de mes électeurs, Mark DeMontis.

Lorsque Mark a perdu la vue à 17 ans, son rêve de devenir joueur de hockey professionnel s'est évanoui. Il sillonne actuellement le Canada en patins à roues alignées pour sensibiliser la population au fait que les enfants aveugles peuvent jouer au hockey.

Je suis fier et honoré d'accueillir Mark et sa famille à Ottawa aujourd'hui. J'invite tous les députés à se joindre à moi sur les marches de la colline du Parlement, le mardi 4 octobre, après la période des questions, pour lui souhaiter bonne chance dans son extraordinaire voyage.

Ce courageux jeune homme a fondé un organisme sans but lucratif qui s'appelle Courage Canada afin de contribuer au financement de programmes d'apprentissage du hockey et de séances de perfectionnement des techniques pour les jeunes aveugles partout au Canada. Son objectif ultime est de faire du hockey pour les aveugles un sport reconnu.

Tant et aussi longtemps qu'il y aura des jeunes gens comme Mark au Canada, qui sont déterminés à réussir peu importe les obstacles devant eux, nous pourrons continuer d'envisager avec espoir l'avenir de notre pays.

* * *

TRACEZ LA LIGNE

Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, il y a une semaine, soit le 23 septembre, les employés de Labatt Canada ont partagé avec les clients et les consommateurs de l'ensemble du pays la philosophie de l'entreprise en ce qui concerne la consommation responsable de boissons alcoolisées.

Cette année, Labatt a profité de la Journée mondiale de la BIÈRE RESPONSABLE pour faire la promotion de son nouveau programme, appelé « Tracez la ligne ». Ce programme, qui vise principalement les jeunes, invite tous les Canadiens à s'engager à ne pas prendre le volant s'ils ont consommé de l'alcool. Afin de souligner leur participation, Labatt a remis un dollar à la Fondation True Patriot Love pour chaque engagement signé par un Canadien.

La conduite en état d'ébriété a eu beaucoup trop de conséquences tragiques. Je félicite les milliers d'employés de Labatt Canada, plus particulièrement ceux qui travaillent à la brasserie située dans ma circonscription, London-Centre-Nord, de cette initiative.

Au nom de tous les députés, j'incite tous les Canadiens à s'engager à lutter contre ce fléau qu'est la conduite en état d'ébriété.

* * *

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, au nom des parlementaires libéraux, je transmets mes vœux les plus sincères aux citoyens de la Chine et à tous les Canadiens d'origine chinoise à l'occasion du 62^e anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine.

Depuis que l'ancien premier ministre Pierre Trudeau a établi des liens diplomatiques avec la Chine il y a 41 ans, le Parti libéral a fièrement entretenu l'amitié entre nos deux pays. La Chine est le deuxième partenaire commercial du Canada en importance et notre relation d'affaires continue de prospérer.

Dans ma circonscription, Vancouver Quadra, j'ai le bonheur de participer, comme hôtesse ou comme invitée, à de nombreux événements qui favorisent notre prospérité mutuelle et renforcent les liens culturels entre nos deux pays.

Je transmets mes sincères remerciements à l'ambassadeur de Chine au Canada, Son Excellence Zhang Junsai, et à Mme Yin Guomei, qui ont été mes hôtes lors de la célébration tenue à l'ambassade cette semaine.

Les libéraux se réjouissent d'entreprendre une nouvelle année fructueuse placée sous le signe de la collaboration avec nos communautés chinoises et du renforcement des liens entre le peuple chinois et le peuple canadien.

* * *

LES JEUX DE LA JEUNESSE DE MISSISSAUGA

M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC): Monsieur le Président, dimanche, j'assisterai à la sixième édition annuelle des Jeux de la jeunesse de Mississauga. Il s'agit d'un événement sans but lucratif qui a lieu dans la ville de Mississauga et qui favorise l'accès aux programmes de sport et d'exercice physique en permettant aux jeunes de participer à toutes sortes d'activités, comme le baseball, le cricket, la danse ou le soccer, pour ne donner que quelques exemples.

Grâce au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, le gouvernement a prouvé qu'il reconnaît l'importance du sport et de l'exercice pour le développement des enfants. Comme il s'agit de l'une des priorités du gouvernement, je tiens à féliciter le comité organisateur et les bénévoles des Jeux de la jeunesse de Mississauga.

Les programmes comme celui-là incitent les jeunes à devenir des citoyens efficaces et engagés en leur faisant valoir les bons côtés du sport, du bénévolat et de l'action citoyenne et en insistant sur les bienfaits du mieux-être physique.

Quant aux activités comme les Jeux de la jeunesse de Mississauga, elles constituent un excellent complément aux efforts que met le gouvernement pour que les jeunes aient accès à des programmes de sport et d'exercice physique.

Je tiens donc à remercier les membres du comité organisateur des Jeux de la jeunesse de Mississauga pour l'enthousiasme avec lequel ils font la promotion du sport et de l'exercice à Mississauga.

* * *

● (1105)

[Français]

MICHEL BERNIER

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, dans ma circonscription de Vaudreuil—Soulanges, M. Michel Bernier, qui a pris sa retraite en juillet dernier, se distingue par ses 51 ans de service dans le domaine de la sécurité incendie, une distinction unique dans toute la province du Québec.

C'est un homme doté d'une grande passion: la sécurité de ses concitoyens. Durant au-delà de cinq décennies de service, M. Bernier a combattu des feux, sauvé des biens et des gens, et cela, souvent au péril de sa vie.

En 1984, il a reçu la Médaille de la bravoure de la Gouverneure générale du Canada. Il est un homme entièrement dévoué envers le service d'incendie et ses citoyens, s'impliquant dans une vaste gamme d'activités au sein de sa communauté.

M. Bernier est assis aujourd'hui dans la galerie publique. Sa carrière de 51 ans au sein de la communauté et des services d'incendie est sans égale et mérite la reconnaissance de la Chambre.

* * *

[Traduction]

L'UNIVERSITÉ DE CALGARY

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, l'Université de Calgary est un centre de recherche universitaire dynamique et complet dont les activités engendrent des retombées économiques de 1 milliard de dollars dans la région de Calgary uniquement.

Je salue la nouvelle vision stratégique « Eyes High » de l'Université de Calgary ainsi que l'ouverture de la bibliothèque numérique de la famille Taylor, un nouvel établissement à la fine pointe de la technologie, pour l'apprentissage et la recherche. L'édifice abrite une bibliothèque, des archives et une galerie d'art et est doté de technologies uniques comme des suites bureautiques, des tables tactiles électroniques et un mur servant d'écran de visualisation.

Cet établissement exceptionnel, que le gouvernement est fier d'avoir appuyé, encourage la recherche et l'innovation, intègre l'art et la culture et s'emploie à améliorer l'expérience des étudiants.

Par surcroît, il a reçu la prestigieuse certification or du système LEED, ou Leadership in Energy and Environmental Design, ce qui signifie qu'il s'efforce constamment de limiter l'incidence de ses activités sur l'environnement.

Je félicite l'Université de Calgary d'avoir ouvert cet établissement de pointe et d'avoir lancé sa vision collaborative ambitieuse « Eyes High ».

* * *

BAHREÏN

M. Peter Braid (Kitchener—Waterloo, PCC): Monsieur le Président, la situation à Bahreïn est pire que jamais.

Après des mois de répression contre des manifestations légitimes, les tribunaux infligent maintenant des peines insensées aux médecins qui ont traité des manifestants. En fait, une vingtaine de médecins ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement pour avoir fait leur travail et respecté le serment d'Hippocrate. Ces décisions sont inacceptables, et elles sont contraires aux lois internationales sur les droits de la personne et aux valeurs canadiennes.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi afin de condamner ces atrocités, de demander la clémence pour ces médecins bahreïnais et d'appuyer les ambitions démocratiques de tous les habitants du pays.

* * *

LE SERVICE FERROVIAIRE DE PASSAGERS

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir cette semaine de présenter à nouveau ma motion visant à rétablir le service ferroviaire de passagers vers Thunder Bay et la spectaculaire rive nord du lac Supérieur. Le service a été aboli par le gouvernement conservateur de Mulroney, même si c'était la ligne la plus achalandée de VIA Rail.

Comme il s'agit d'un excellent moyen de se déplacer qui est écologique et éconergétique, le train connaît actuellement une renaissance. C'est une étape modeste, mais très importante, en vue de

Déclarations de députés

ramener le Canada sur la bonne voie avec une stratégie nationale des transports.

Le rétablissement du service ferroviaire de passagers de l'un des itinéraires les plus panoramiques de notre pays — qui passe par Marathon, Terrace Bay, Schreiber, Nipigon et Thunder Bay — donnera un énorme coup de pouce à ces collectivités et au tourisme ferroviaire.

J'exhorte le ministre des Transports et tous les partis à appuyer ma motion visant à revitaliser le service ferroviaire de passagers au Canada.

* * *

LE JUGE-AVOCAT GÉNÉRAL

M. Chris Alexander (Ajax—Pickering, PCC): Monsieur le Président, demain marquera le 100^e anniversaire de la nomination du premier juge-avocat général du Canada.

[Français]

Le 1^{er} octobre 1911, le colonel Henry Smith a été nommé juge-avocat général. C'était la première fois que des officiers canadiens étaient responsables de la prestation de services juridiques auprès des Forces canadiennes. Pendant 100 ans, des avocats militaires ont servi, au pays et à l'étranger, avec distinction.

● (1110)

[Traduction]

Le juge-avocat général est le conseiller juridique pour les questions de droit militaire auprès du Gouverneur général, du ministre et du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. Il est également surintendant de l'administration de la justice militaire au sein des Forces canadiennes.

Aujourd'hui, 208 avocats des forces régulières et de la réserve prodigent des conseils aux contingents militaires canadiens en Afghanistan, dans le golfe Persique, en Afrique du Nord et en Afrique équatoriale, en Europe et aux États-Unis. Près de 100 avocats militaires ont été déployés en Afghanistan pour garantir que les efforts de nos militaires sur place respectaient la primauté du droit.

Les Canadiens peuvent être très fiers des réalisations de leurs avocats militaires. Je félicite le juge-avocat général actuel, le brigadier-général Blaise Cathcart, et toute son équipe à l'occasion du 100^e anniversaire de cette grande institution.

* * *

LE LIEN AIR-RAIL DE TORONTO

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, on aurait pensé que les collectivités avoisinant une importante infrastructure de transport pourraient en tirer certains avantages plutôt que d'en subir tous les inconvénients.

Dans le cas du chemin de fer qui reliera l'aéroport Pearson à la gare Union, les gens mêmes dont l'argent versé en impôts finance le projet doivent non seulement supporter les perturbations entraînées par sa construction, mais aussi composer avec les effets néfastes sur la santé découlant de la décision du gouvernement libéral de l'Ontario, qui bénéficie d'une aide financière du gouvernement conservateur fédéral, d'utiliser des trains au diesel plutôt que des trains électriques.

Déclarations de députés

Toronto sera la seule grande ville au monde à avoir une navette ferroviaire au diesel. Il est bien connu que les gaz d'échappement des diesels sont cancérigènes et sont particulièrement dangereux pour les enfants et les personnes âgées.

Des centaines de milliers de personnes vivent à moins d'un kilomètre de cette voie ferrée, dont beaucoup dans ma circonscription, Davenport. Les gens de ma circonscription sont honnêtes, progressistes et travailleurs. Ils savent qu'il faut agrandir et améliorer le réseau de transports en commun, mais ils veulent que ça soit bien fait et qu'ils puissent y accéder à partir de leur collectivité. Et ils veulent que les trains soient électriques.

* * *

LES AÎNÉS

Mme Kellie Leitch (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre aujourd'hui la parole pour souligner la première Journée nationale des aînés au Canada, qui sera célébrée samedi.

[Français]

C'est un plaisir d'être ici pour souligner la Journée nationale des aînés ce samedi.

[Traduction]

Il importe de célébrer ce que nos aînés ont fait et continuent à faire pour notre pays. Ces gens méritent notre gratitude et notre reconnaissance. C'est pourquoi nous avons adopté l'an dernier un projet de loi établissant officiellement le 1^{er} octobre comme une journée de célébration annuelle des aînés, cette date ayant aussi été déclarée par l'ONU Journée internationale des personnes âgées. C'est une occasion pour tous les Canadiens de montrer qu'ils apprécient notre génération la plus âgée.

Aujourd'hui, nous saluons les nombreuses contributions que les aînés ont faites et continuent à faire en tant que mentors et leaders pour renforcer nos familles, nos collectivités et nos milieux de travail. J'invite tous les députés à se joindre à moi pour remercier les aînés du Canada de contribuer à améliorer la vie de chacun de nous. Ensemble, nous soulignerons le fait que de nombreux aînés font un généreux apport personnel pour faire de notre pays un meilleur endroit où vivre.

Le 1^{er} octobre, célébrons la Journée nationale des aînés.

* * *

LE CHAMPIONNAT DU MONDE DU NATIONAL GEOGRAPHIC

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, trois jeunes Canadiens nous ont fait honneur l'été dernier lors du Championnat du monde du National Geographic 2011, en Californie.

Alexander Cohen, un étudiant au Collège Ashbury à Ottawa—Vanier, et les membre de son équipe, Aoife O'Leary, de Surrey, en Colombie-Britannique, et Alejandro Torres-Lopez, de North Vancouver, ont remporté la médaille d'argent, tandis que la Russie a remporté celle d'or et le Vietnam celle de bronze.

Le Championnat du monde du National Geographic, animé par Alex Trebek, est un concours international de géographie de deux jours, organisé tous les deux ans. Dix-sept équipes d'étudiants en géographie de partout sur la planète ont participé à ce tournoi. Trois années de suite, Alexander s'est classé dans les trois premiers du Grand défi canadien en géographie, mais cette année il est arrivé

premier, ce qui lui a permis de faire partie de l'équipe qui a représenté le Canada au championnat du monde.

Alexandre fête son 16^e anniversaire aujourd'hui. Je lui transmets tous mes voeux et lui souhaite de remporter l'or pour le Canada la prochaine fois. Nous sommes fiers de lui.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur s'est vu confier un mandat clair pour assurer la sécurité de nos rues et de nos communautés, ce qui suppose, entre autres, que, dans notre système correctionnel, les comportements criminels soient bel et bien corrigés.

À la demande expresse du gouvernement, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale a entrepris une étude visant à déterminer l'impact des drogues illégales dans nos prisons sur la sécurité et l'efficacité de notre système correctionnel. Or, hier, le député de Châteauguay—Saint-Constant, un néo-démocrate, a tenu des propos fort choquants en disant que si on en sortait les stupéfiants, les prisons seraient des endroits plus dangereux. C'est incroyable. C'est d'ailleurs ce parti qui a constamment voté contre nos mesures visant à sévir contre les criminels.

Le gouvernement conservateur estime important de tenir l'engagement qu'il a pris durant sa campagne de débarrasser les prisons de la drogue. Les Canadiens n'attendent rien de moins. Je demande au NPd d'arrêter de faire passer les droits des criminels avant ceux des citoyens respectueux de la loi.

* * *

● (1115)

[Français]

LE LOGEMENT

Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPd): Monsieur le Président, En 1985, l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies a décidé de proclamer le premier lundi d'octobre de chaque année Journée mondiale de l'habitat.

À titre de porte-parole en matière de logement, je tiens particulièrement à souligner cette journée, qui aura lieu cette année le lundi 3 octobre.

Le droit au logement fait partie des droits humains fondamentaux reconnus par l'ONU dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le droit au logement figure dans la plupart des constitutions du monde entier, qui reconnaissent ainsi le droit pour chaque personne d'avoir un logement décent, sécuritaire et abordable.

Je voudrais, par le fait même, souligner le travail exceptionnel des organismes sans but lucratif qui travaillent notamment à la défense des droits des locataires.

Pour terminer, je voudrais préciser au gouvernement qu'ils ne demandent pas la lune, simplement le maintien des unités de logements abordables disponibles et le développement de nouvelles afin que tous les ménages canadiens aient accès à un logement abordable, adéquat et sécuritaire.

Questions orales

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, tandis que le gouvernement conservateur se concentre sur la création d'emplois et la stimulation de l'économie grâce à son plan favorable à la création d'emplois, au commerce et à la réduction du fardeau fiscal, le NPD exige publiquement de hausser les impôts.

Hier, les députés néo-démocrates ont dénoncé publiquement la réduction de la TPS par le gouvernement conservateur, qui l'a ramenée de 7 à 5 p. 100, et ont déploré le fait que les familles canadiennes puissent ainsi garder une plus grande partie de l'argent qu'elles ont durement gagné, et non le gouvernement. Les députés néo-démocrates ont déclaré que la pire mesure que le gouvernement pouvait adopter, c'est probablement la réduction de la TPS. Le député de Beauport—Limoilou a affirmé que la réduction de la TPS posait un grave problème. De plus, la porte-parole du NPD en matière de finances a demandé qu'on impose une nouvelle taxe, une autre, aux Canadiens et aux créateurs d'emplois du Canada, cette fois-ci sur les transactions financières quotidiennes.

L'ambitieux plan des conservateurs, qui est favorable au commerce, à la réduction des impôts, à la création d'emplois et à la croissance économique, fonctionne bien. Le plan du NPD, qui s'oppose au commerce, qui préconise des hausses d'impôts et qui nuit à la situation de l'emploi, est irresponsable. Les politiques destructrices du NPD ne sont qu'un autre exemple préoccupant qui illustre que ce parti n'est pas apte à gouverner.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, hier, le directeur parlementaire du budget déclarait dans un rapport que le plan budgétaire du gouvernement ne tient pas la route. Les réductions d'impôt des entreprises qui ont été mal pensées sont responsables du fiasco que nous vivons.

Les réductions, qui représentent 15 milliards de dollars par année en recettes perdues, correspondent presque exactement au montant du déficit structurel anticipé par le directeur parlementaire du budget. C'est un autre exemple de la mauvaise gestion de l'économie par le gouvernement conservateur.

Quand les conservateurs entendent-ils raison et annuleront-ils le prochain cadeau à des entreprises rentables?

L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC): Messieurs. En fait, le plan d'abaissement des impôts du gouvernement permet justement de régler le problème qu'il mentionne.

La question, reconnue depuis longtemps, du vieillissement de la population aura des répercussions sur les Canadiens, comme en auraient les augmentations d'impôt de 10 milliards de dollars dont le NPD aurait besoin.

Notre plan d'abaissement des impôts aidera les personnes âgées à se préparer à la retraite.

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, les priorités du gouvernement sont très claires. Il veut accorder 60 milliards de dollars en réductions d'impôt principalement aux grandes entreprises rentables. Comme nous venons de

l'entendre, il utilise le faux argument selon lequel cela créera des emplois pour les Canadiens. Par ailleurs, le gouvernement impose aux petites entreprises et aux travailleurs un nouveau fardeau de 16 millions de dollars sous forme d'augmentation des cotisations à l'assurance-emploi.

Il récompense l'absence de rendement des entreprises et fait payer trop cher aux Canadiens pour un régime d'assurance-emploi que les conservateurs utilisent pour éliminer le déficit.

Quand le gouvernement fera-t-il passer les familles canadiennes de la classe moyenne en premier?

L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, les trois derniers budgets contre lesquels le NPD a voté comportaient des plans pour aider les Canadiens ordinaires. En fait, les réductions d'impôt que nous avons accordées permettent à une famille canadienne de quatre personnes de garder plus de 3 000 \$ de plus, argent dont elle peut disposer à sa guise, comme il se doit.

Cela aidera les Canadiens, ce que ne feraient pas des augmentations d'impôt de 10 milliards de dollars.

[Français]

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, deux millions de Canadiens sont sans emploi et vont attendre longtemps parce que le plan d'inaction économique des conservateurs est un désastre. C'est particulièrement vrai chez les jeunes. Il y a près de 200 000 jeunes sans emploi de plus aujourd'hui qu'avant la dernière récession. Cela hypothèque l'avenir de notre pays, mais les conservateurs sont satisfaits.

Pourquoi les conservateurs refusent-ils d'admettre que leur politique ne fonctionne pas? Pourquoi ne pas investir dans les gens?

• (1120)

[Traduction]

L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, nous ne serons pas satisfaits tant que tous les Canadiens qui désirent travailler seront encore à la recherche d'un emploi. C'est pourquoi notre dernier budget était axé sur les emplois et la croissance.

Nous continuons d'accorder des réductions d'impôt aux entreprises qui embauchent des jeunes et des travailleurs d'âge moyen. La plus grande contribution que nous pouvons faire consiste à donner aux entreprises la possibilité de créer des emplois pour les Canadiens. Cela est démontré par le fait que 600 000 Canadiens de plus qu'à la fin de la récession ont maintenant un emploi.

* * *

[Français]

LE DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, soyons clairs, le NPD accepte que le coût des projets de loi émanant des députés soit chiffré, mais le gouvernement menotte le directeur parlementaire du budget. Il réduit son budget et refuse de donner à son bureau les ressources nécessaires pour faire son travail. C'est à se demander si les conservateurs veulent vraiment chiffrer les projets de lois émanant des députés ou s'il s'agit d'une de leurs manoeuvres politiques pour le surcharger de travail et l'empêcher d'enquêter sur les finances publiques.

Le gouvernement va-t-il donner au directeur parlementaire du budget les moyens de faire son travail?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, au contraire, nous croyons que la population canadienne et les députés, qui sont appelés à se prononcer sur les projets de loi, méritent de connaître le coût de ces derniers.

Les comités sont les maîtres de leurs propres travaux. La motion a été présentée à un comité. Quoi qu'il en soit, la proposition, à savoir que les Canadiens devraient pouvoir connaître le coût des mesures législatives, est tout à fait louable.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, nous l'avons dit, le NPD appuie le fait que les coûts des projets de lois émanant des députés soient chiffrés. Toutefois, il est clair aussi que les conservateurs s'attaquent au directeur parlementaire du budget depuis qu'il dit la vérité sur la mauvaise gestion fiscale des conservateurs. Soudainement, ils nous disent qu'ils appuient son rôle. Vont-ils utiliser la même logique pour leur projet de loi sur la criminalité? Toute la semaine, les ministres ont refusé, encore et encore, de chiffrer le coût de ce projet de loi, malgré nos demandes répétées.

Le gouvernement va-t-il laisser le directeur parlementaire du budget chiffrer ses projets de lois avant de les faire adopter par la Chambre?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, le directeur parlementaire du budget relève du Parlement et donne des avis sur toutes sortes de sujets. J'ai constaté récemment que certains journalistes soulignent d'ailleurs l'exactitude de ses recommandations. La population peut se faire sa propre idée elle-même.

Toutefois, le point de vue du gouvernement est clair. Nous avons élaboré des plans budgétaires précis. Nous les respectons à la lettre. Le coût de nos mesures est chiffré. Nous publions régulièrement le Budget principal des dépenses et des budgets supplémentaires; les coûts y sont indiqués.

Les coûts établis par le gouvernement divergent de ce qu'ils seraient sous un gouvernement néo-démocrate, car, nous, nous respectons l'argent des contribuables. Nous nous efforçons de limiter nos dépenses, contrairement à ce que ferait le NPD.

* * *

L'ÉTHIQUE

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, alors que les Canadiens peinent à joindre les deux bouts, les ministres du gouvernement conservateur abusent de leurs privilèges d'utilisation des jets privés et font appel aux hélicoptères du gouvernement pour rentrer de leurs voyages de pêches.

On vient maintenant d'apprendre que le ministre des Affaires étrangères insiste pour avoir de la dorure sur ses cartes de visite en dépit du fait que cela contrevient aux règles du Conseil du Trésor parce que c'est trop coûteux.

Pourquoi le ministre enfreint-il les règles du gouvernement? Pourquoi se moque-t-il impunément des contribuables canadiens?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, lorsque je suis arrivé au Parlement ce matin, j'ai été fort perturbé de constater que le président du Conseil du Trésor n'était pas ici pour répondre à cette question.

Je me rappelle d'une époque où le Parti libéral du Canada voyait grand en ce qui concerne les affaires étrangères. Les députés libéraux estimaient que le Canada devait accorder toute l'importance nécessaire aux grands dossiers internationaux et nationaux. Aujourd'hui, les libéraux en sont revenus à des peccadilles et parlent de cartes de visite qui coûtent 400 \$. Voilà exactement pourquoi les Canadiens les ont relégués à l'arrière-plan.

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, il me semble qu'il y a ici échange de bons procédés. Le ministre des Affaires étrangères donne au président du Conseil du Trésor une caisse noire de 50 millions de dollars pour sa circonscription. Ensuite, le président du Conseil du Trésor permet au ministre des Affaires étrangères d'enfreindre les règles en lui permettant d'avoir des cartes de visite avec dorure. Voilà un échange de bons procédés fort coûteux.

Dans un contexte où les Canadiens ont du mal à faire face à leurs obligations courantes, pourquoi les ministres conservateurs se font-ils des largesses aux dépens des contribuables?

• (1125)

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je me suis effectivement assis avec le président du Conseil du Trésor et je lui ai dit « J'ai une affaire à vous proposer. Je vous donne 50 millions de dollars de fonds pour l'infrastructure si vous acceptez de m'accorder 400 \$ de cartes de visite ».

[Français]

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, que ce soit des millions de dollars dans une caisse noire locale, des publicités inutiles ou encore des cartes d'affaires *fancy* qui ne respectent pas les règles, ce gouvernement ne recule devant rien pour faire son autopromotion.

En 2009, l'ancien ministre de l'Industrie a dépensé 20 000 \$ en services de photographe dans la région de la capitale nationale seulement. Comment justifier des dépenses aussi démesurées en autopromotion honteuse?

[Traduction]

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, si on compare le bilan de l'actuel ministre de la Défense nationale à celui de son prédécesseur libéral, on constate que ce dernier utilisait nettement plus fréquemment le Challenger à sa disposition que ne le fait l'actuel ministre de la Défense nationale qui fait preuve de sobriété dans ses dépenses, mais je précise que le ministre libéral n'a été en poste que pendant 18 mois.

Nous veillons à ce que l'argent des contribuables soit utilisé judicieusement et à bon escient. Nous nous employons à rétablir l'équilibre budgétaire au Canada. Nous nous concentrons sur l'emploi et la croissance économique. Les bonnes nouvelles c'est que ce plan donne des résultats positifs. Au cours des deux dernières années, on a enregistré la création de centaines de milliers de nouveaux emplois nets.

*Questions orales***LES ANCIENS COMBATTANTS**

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, depuis maintenant plusieurs années, 6 800 anciens combattants handicapés se battent contre le gouvernement concernant ce qu'on appelle la réduction des prestations du RARM, le Régime d'assurance-revenu militaire. Deux ombudsmans du MDN ont qualifié cette mesure d'injuste. Les comités des anciens combattants de la Chambre et du Sénat ont tous deux voté en faveur d'une modification de cette pratique.

Pourquoi le gouvernement consacre-t-il plus d'un demi-million de dollars d'argent durement gagné à un procès contre ces anciens combattants handicapés? Pourquoi le gouvernement ne met-il pas un terme aux procédures judiciaires pour discuter plutôt avec ces anciens combattants et conclure une entente comparable?

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, les membres des Forces canadiennes qui ont été blessés ont droit aux prestations d'invalidité à long terme d'un régime d'assurance semblable à celui de la GRC et à d'autres régimes de la fonction publique. Comme le député le sait très bien, ils ont également droit à une indemnité d'invalidité pouvant atteindre 270 000 \$, versée en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants, ainsi qu'à un montant forfaitaire pouvant atteindre 250 000 \$ en cas de mutilation accidentelle, dans le cadre du régime d'assurance des Forces canadiennes.

Si le député d'en face parle d'une affaire dont les tribunaux sont actuellement saisis, il ne convient pas que nous en discutions maintenant.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, pour être juste envers le député, puisqu'il est nouveau à la Chambre, je dois dire qu'il se peut qu'il ne comprenne pas en quoi consiste la réduction des prestations du RARM. Il s'agit en fait d'une mesure disgracieuse, d'un vrai péché, qui fait que les anciens combattants handicapés se font soustraire de leurs prestations normales un bénéfice qui leur est versé en vertu de la politique d'assurance. C'est pourquoi ils se sont adressés aux tribunaux.

Mais la poursuite peut cesser aujourd'hui même. Il suffirait que le premier ministre fasse un signe de la tête pour que ces procédures s'arrêtent. Le premier ministre devrait mettre un terme à cette bataille devant les tribunaux, mettre un terme aux folles dépenses à la Dingwall du président du Conseil du Trésor et du ministre de la Défense, et traiter comme il se doit les héros handicapés de notre pays.

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, si le député d'en face prend la peine de consulter de véritables statistiques, il constatera que le gouvernement a fait plus pour les anciens combattants et les membres des Forces canadiennes que tout autre gouvernement dans notre histoire.

Le parti du député a voté contre nos missions en Afghanistan et en Libye. Il a voté contre l'achat du nouveau matériel prévu dans le Plan d'action économique du Canada et il a exprimé des réserves concernant le fait que le ministre veut s'acquitter de son devoir en rendant hommage aux familles des soldats morts au combat, lors des cérémonies de rapatriement des dépouilles. Le député peut-il me dire si son parti et lui ont encore une once de considération pour les Forces canadiennes?

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères se croit tout permis. Aujourd'hui, on apprend qu'il a transgressé les règles pour obtenir des cartes d'affaires plaquées or. Malheureusement, ce n'est pas le pire. Il n'y a pas un mot de français sur ces cartes d'affaires.

Quand le ministre voyage, représente-t-il tous les Canadiens ou seulement ceux qui parlent anglais?

[Traduction]

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je serai heureux de lui envoyer une carte professionnelle bilingue.

• (1130)

[Français]

Il y est inscrit « ministre des Affaires étrangères, 125, promenade Sussex ». Toute l'information est également disponible en français et en anglais.

[Traduction]

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, je lui ai envoyé ma carte à titre d'exemple. Elle est d'ailleurs en trois langues, car certains d'entre nous choisissent d'ajouter le braille.

Le député pourrait peut-être faire quelque chose en ce sens, car les conservateurs, qui mènent un train de vie digne du jet-set, permettent à leurs ministres...

L'hon. Leona Aglukkaq: Voyons donc!

M. David Anderson: C'est une question bonne pour un chef. C'est une question de leadership.

Le Président: À l'ordre. Les députés pourraient au moins attendre que la question soit posée avant d'essayer d'y répondre.

Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, les députés peuvent bien se moquer des personnes qui ont un handicap. Bien franchement, c'est une question d'exemple et les propos du ministre démontrent bien qu'à son avis, il vaut mieux avoir de l'or sur ses cartes que du français.

S'engagera-t-il aujourd'hui à se départir de ses cartes unilingues incrustées d'or et à véritablement représenter le Canada comme il se doit?

[Français]

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, j'ai des cartes d'affaires dans les deux langues officielles. J'en apporterai une à mon collègue.

[Traduction]

Pendant que j'y suis, je félicite le député d'en face. Dimanche sera une journée importante dans Ottawa-Centre. Le député d'Ottawa-Centre annoncera sa candidature à la direction du NPD. Au nom de tous les électeurs d'Ottawa-Ouest—Nepean, je lui souhaite la meilleure des chances.

*Questions orales***LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ**

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la politique du Conseil du Trésor exige du ministre qu'il produise une analyse détaillée des coûts pour toutes les modifications aux politiques, aux règlements et aux lois qu'il propose. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il déposer dès aujourd'hui l'analyse des coûts associée à l'abolition de la Commission canadienne du blé? S'il ne peut pas la produire — ou s'il refuse de le faire — pourrait-il nous expliquer comment il peut envisager de supprimer une société dont le chiffre d'affaires atteint 6 milliards de dollars par année, semant du coup le chaos dans l'économie agricole des Prairies, sans même avoir pris la peine de faire une analyse des coûts?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, au coeur de cette mesure se trouve la liberté des agriculteurs de l'Ouest du Canada concernant la manière dont leurs céréales sont mises en marché. Nous avons bien l'intention de leur offrir cette liberté. Les agriculteurs l'ont faite, eux, cette analyse coûts-avantages; chacun d'entre eux a fait sa propre analyse. Ils se sont fait entendre au moyen de leurs semoirs pneumatiques et de leurs tracteurs avant de se résoudre à cultiver autre chose.

Le blé, le blé dur et l'orge cultivés au Canada ont perdu des parts de marché. Nous savons pourtant que la demande internationale est là. Et si on regarde ce qui s'est passé en Australie, on s'aperçoit que la production de ces céréales y a augmenté de 30 p. 100, ce qui ne peut que profiter aux affamés de ce monde.

Voilà la seule analyse coûts-avantages dont les agriculteurs du Canada ont besoin. Ils savent qu'ils ont la capacité de production nécessaire. J'aimerais bien que le député accepte de les aider.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire veut, pour un simple caprice, mettre la clé sous la porte de la plus prospère de toutes les sociétés de commercialisation de céréales du monde. On commence à reconnaître les conservateurs à l'habitude qu'ils ont de toujours dissimuler les coûts réels de leurs politiques, comme ils l'ont fait pour les mesures de répression du crime, les prisons et les F-35 et comme ils s'apprentent à le faire pour la Commission canadienne du blé.

Selon la firme KPMG, les seuls coûts associés à la fermeture de la commission s'élèveront à 500 millions de dollars. Et on ne parle même pas des répercussions sur l'économie agricole des régions rurales des Prairies.

Comment le gouvernement peut-il, malgré les coûts énormes que cette décision aura, se plier aux caprices du ministre et abolir ainsi la Commission canadienne du blé sans même avoir commandé une analyse coûts-avantages?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais que le député fasse quelque chose pour moi ce week-end. Quand il retournera à Winnipeg, dans sa circonscription, il devrait demander aux... ah oui, j'oubliais qu'il n'y a pas d'agriculteurs dans sa circonscription. Dans ce cas, quand il retournera à son domicile principal, sur l'île de Salt Spring, en Colombie-Britannique, il devrait demander aux... ah non, j'oubliais que, dans ce coin-là, les agriculteurs ne sont pas régis par la commission.

On dirait bien que le député ne sait pas de quoi il parle.

LA SANTÉ

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, la Cour suprême du Canada s'est prononcée unanimement pour l'oeuvre du centre d'injection supervisé InSite et contre les années d'interférence des conservateurs. La Cour suprême a déclaré que, par son comportement arbitraire, le gouvernement violait le droit des gens de recevoir les traitements et l'aide dont ils ont si désespérément besoin.

Le gouvernement se voit ainsi donner l'occasion d'enlever ses oeillères idéologiques et d'appuyer un service public vital, qui sauve des vies et donne de l'espoir aux gens. Est-ce bien ce que le gouvernement compte faire?

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, PCC): Monsieur le Président, bien que nous soyons déçus de la décision rendue aujourd'hui par la Cour suprême du Canada, nous la respecterons.

Nous croyons que le système devrait être axé sur la prévention, pour que les gens ne deviennent pas des toxicomanes. L'un des piliers de la Stratégie nationale antidrogue est la prévention et le traitement pour ceux qui ont une dépendance à la drogue. Dans le cadre de notre stratégie, nous avons fait des investissements importants pour augmenter les efforts déjà consentis grâce au Plan d'action en matière de traitement. Nous comptons examiner la décision de la Cour.

• (1135)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, c'est précisément ce que fait InSite.

Depuis l'ouverture de ce centre dans ma circonscription, en 2003, le nombre de morts par surdose a diminué de plus du tiers. Plus de gens se font traiter, car InSite s'emploie à les diriger vers les services dont ils ont besoin. Aujourd'hui, nous pouvons dire que les voix des gens qui utilisent ce service ont été entendues. La Cour suprême est d'accord, les professionnels de la santé sont d'accord et les experts de la santé de renommée internationale sont d'accord.

Les conservateurs admettront-ils l'échec de leur approche et reconnaîtront-ils qu'InSite protège la santé publique et sauve des vies? Cesseront-ils de mettre des bâtons dans les roues de ce service très important?

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre gouvernement pense que le meilleur investissement possible consiste à accroître les dépenses destinées aux traitements et à aider les gens à mettre fin à leur dépendance à la drogue.

Comme je l'ai également dit tout à l'heure, nous examinerons la décision qui, il faut le dire en toute équité, a été rendue il y a deux heures seulement. J'ai indiqué que nous l'examinerions, et c'est ce que nous ferons.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Monsieur le Président, la décision unanime rendue par la Cour suprême est sans équivoque. InSite permet de sauver des vies sans compromettre la sécurité publique. Toutefois, au lieu de regarder ces faits et les études scientifiques, ce gouvernement a passé des années devant les cours, aux frais des contribuables, à essayer de mettre un frein au projet InSite.

Ce gouvernement va-t-il enfin mettre l'idéologie de côté et agir dans le meilleur intérêt de la santé et de la sécurité publique de tous les Canadiens?

[Traduction]

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, la décision nous déçoit, mais nous la respecterons. J'ai également dit que nous croyons que le système devrait être axé sur la prévention, pour empêcher les gens de devenir toxicomanes.

Le piller central de la Stratégie nationale antidrogue est la prévention et le traitement des gens qui ont une dépendance à la drogue.

J'ai dit tout à l'heure que nous examinerions la décision de la Cour suprême, et c'est ce que nous ferons.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trouvé les nouvelles très amusantes, ce matin. En fait, c'était comme un mauvais film d'Austin Powers, où le Docteur Terreur et Goldmember essaient de décider ce qu'ils vont faire avec les ressources du gouvernement.

De quel droit le ministre des Affaires étrangères se permet-il de donner des ordres au Conseil du Trésor comme il le fait?

Paradoxalement, les conservateurs viennent à peine de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui désapprouve tous ceux qui veulent se débarrasser de notre drapeau national ou du mot « Canada », alors que c'est exactement ce qu'il vient de faire.

L'honorable Goldmember a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'informe le député et la Chambre qu'on trouve le mot « Canada » sur mes cartes professionnelles.

* * *

L'ÉTHIQUE

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, il est déjà assez scandaleux que le ministre de la Défense nationale soit devenu membre du club des grands voyageurs, puisqu'il utilise abusivement les avions et les hélicoptères de recherche et de sauvetage de l'État, mais il est tout à fait inacceptable que le premier ministre utilise les femmes et les hommes courageux de nos forces armées comme prétexte pour justifier les abus commis par ce ministre.

Les cérémonies de rapatriement sont planifiées des jours à l'avance. Puisqu'il est membre du club des grands voyageurs, il n'est pas étonnant qu'il ait si bonne réputation.

Comment se fait-il que les autres ministres réussissent à prendre des vols offerts par les compagnies aériennes commerciales, alors que ce ministre se sert des appareils de l'État comme de jets privés?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, le ministre se rend aux cérémonies de rapatriement des soldats tombés en Afghanistan pour des motifs sérieux. Il est évident que ces cérémonies ne sont pas planifiées longtemps à l'avance, puisqu'elles découlent d'événements malheureux survenus à l'étranger.

Questions orales

Le ministre de la Défense nationale a jugé que sa présence à ces cérémonies était importante. Même si ce genre d'événement ne s'est pas produit aussi souvent lorsque les libéraux étaient au pouvoir, nous utilisons les avions de l'État beaucoup moins que l'ancien gouvernement libéral.

Du mois d'août 2004 au mois d'août 2005, le député de Wascana a utilisé les avions du gouvernement pendant 135 heures. En revanche, en 2010, le total des heures d'utilisation de ces appareils pour l'ensemble des membres du Cabinet conservateur s'élevait à 136 heures, soit environ le même nombre d'heures.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée d'Etobicoke-Nord a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Environnement m'a suggéré de faire mes propres recherches plutôt que d'écouter les médias.

Le ministre a-t-il fait ses propres recherches et consulté des scientifiques au sujet des répercussions qu'auront les compressions proposées sur les recherches sur la couche d'ozone?

Si le ministre a des doutes au sujet de la chasse aux sorcières internationale dont on parle dans les médias, va-t-il démuseler ses scientifiques ou au moins déclarer qu'il n'y aura aucune compression dans le réseau de surveillance de la couche d'ozone?

• (1140)

Mme Michelle Rempel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, le ministre et moi avons répété encore et encore à la Chambre que nous ne sabrons pas le programme de surveillance de la couche d'ozone. Nous continuerons de surveiller la couche d'ozone. J'invite la députée d'en face à relire aussi ces déclarations.

* * *

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NDP): Monsieur le Président, il faut en moyenne 75 minutes par jour aux Canadiens pour se rendre au travail, ce qui correspond à 32 jours de travail par année. Toutes ces journées gaspillées dans les embouteillages coûtent 5 milliards de dollars à l'économie chaque année. L'engorgement et le mauvais état du réseau routier sont une réalité partout au pays et le Canada est le seul pays du G8 qui ne dispose d'aucune stratégie nationale pour les transports en commun.

Le ministre est-il d'accord pour dire que le Canada prend du retard en ce qui concerne les transports en commun?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, je dois corriger les faits. Comme tous les autres pays du G8, le Canada a confié la responsabilité des transports en commun aux provinces et aux municipalités.

Depuis 2006, nous avons investi 5 milliards de dollars dans les transports en commun partout au pays, et nous poursuivons nos efforts à cet égard.

Questions orales

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, le moment est venu de placer le Canada sur la bonne voie. La Fédération canadienne des municipalités, les maires des grandes villes, la Chambre de commerce du Canada et l'Association canadienne du transport urbain réclament tous une stratégie nationale pour les transports en commun.

Mon projet de loi prévoit la concertation de tous les ordres de gouvernement en vue d'élaborer une vision nationale pour les transports en commun.

Le gouvernement va-t-il placer le Canada sur la bonne voie et unir ses efforts à ceux des néo-démocrates pour enfin établir un programme national pour les transports en commun?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est conscient de l'importance d'un système de transport urbain moderne et efficace. Nous collaborons étroitement avec les provinces et les municipalités afin de les aider à créer certains des meilleurs systèmes de transports en commun au monde. Cependant, le gouvernement fédéral n'a pas à dire aux villes comment elles doivent gérer leurs systèmes de transports en commun.

[Français]

Mme Isabelle Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, NPD): Monsieur le Président, dans toutes les grandes villes du pays, les travailleurs vivent chaque jour la frustration des embouteillages. Nos infrastructures routières tombent en ruine. À Montréal, les gens ont peur d'emprunter le pont Champlain. À Toronto, il n'y a plus d'heure de pointe, c'est à chaque heure du jour et de la nuit.

Le gouvernement va-t-il répondre à la demande unanime des villes et des gens d'affaires pour un transport en commun sûr, accessible et abordable?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, jamais, dans l'histoire de ce pays, un gouvernement n'a investi davantage dans la mise en place et la réparation des infrastructures que ce gouvernement. On a investi des sommes considérables, entre autres dans la grande région de Toronto, dans le projet Toronto Rocket.

Et qu'est-ce que le NPD a fait? Aujourd'hui, il y va de belles paroles, mais quand vient de temps d'agir, il vote contre les projets.

Mme Isabelle Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités peut se défendre, mais le Canada est tout de même le seul pays du G8 à ne pas avoir de stratégie de transport en commun. Il y a des besoins partout dans les grandes villes canadiennes. Les maires de ces grandes villes demandent une telle stratégie depuis 2007. Je crois que les conservateurs étaient élus en 2007.

Quand ce gouvernement va-t-il écouter les besoins de la population canadienne et lui assurer un système de transport en commun accessible?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, je suis en désaccord avec le préambule de ma collègue. Le Canada, comme l'ensemble des pays du G8, laisse les

paliers municipaux et provinciaux définir l'offre de transport en commun dans tous les secteurs du pays.

De toute façon, ce parti veut tout centraliser à Ottawa. De notre côté, nous pensons que ce sont les gens dans les villes et dans les provinces qui connaissent beaucoup mieux les besoins de leur population, et ce n'est pas ici à Ottawa qu'on est capable de dire à Montréal, à Québec, à Toronto ou à Vancouver ce qui est bon pour leur municipalité.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, la Stratégie nationale antidrogue du gouvernement vise à empêcher les Canadiens de commencer à consommer de la drogue et à fournir des traitements aux toxicomanes.

Ce matin, la Cour suprême du Canada a rendu une décision qui pourrait avoir des répercussions sur les toxicomanes.

La ministre de la Santé aimerait-elle faire des observations à la Chambre au sujet de cette décision?

• (1145)

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, bien que la décision rendue par la Cour suprême ce matin nous déçoive, nous la respecterons.

Nous avons toujours été d'avis que le système devait avoir comme objectif principal d'empêcher les gens de devenir toxicomanes. Le gouvernement croit que le meilleur investissement qu'il puisse faire pour les Canadiens, c'est de consacrer des sommes plus importantes afin que les toxicomanes puissent recevoir les traitements et l'appui dont ils ont besoin pour arrêter de consommer de la drogue.

Dans le cadre du Plan d'action sur le traitement qui relève de la stratégie nationale, nous avons investi des sommes considérables pour renforcer les mesures de traitement actuelles.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, cela fait 113 jours, et le ministre de Muskoka n'a toujours pas répondu...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Le député de Davenport a la parole.

M. Andrew Cash: Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor est responsable de mettre en oeuvre les règles sur l'accès à l'information, mais voilà qu'il conduit des affaires du gouvernement en marge de ses fonctions et, qui plus est, à partir de son compte Blackberry personnel pour brouiller les pistes.

Pourquoi le ministre utilise-t-il tous les stratagèmes possibles pour se cacher? Pourquoi refuse-t-il de rendre des comptes à la Chambre?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, le bilan du président du Conseil du Trésor en matière de service public est exceptionnel.

Questions orales

Le président du Conseil du Trésor a voté en faveur de la Loi fédérale sur la responsabilité, laquelle a élargi l'accès à l'information à un nombre considérable de nouveaux organismes. Pour la première fois de l'histoire du Canada, lors d'un vote à la Chambre, tous les députés néo-démocrates ont voté en faveur de la suppression de l'accès à l'information, afin de jeter un voile de secret sur la Commission canadienne du blé.

Le NPD est mal placé pour faire la leçon au gouvernement. C'est grâce à nous que l'accès à l'information est plus transparent.

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'obligation de rendre des comptes, le ministre de Muskoka a trouvé un nouveau moyen permettant aux conservateurs de faire des cachotteries. Il suffit de se servir de son compte courriel personnel pour mener les affaires du gouvernement. De cette façon, plus besoin de s'inquiéter de l'accès à l'information ou de se cacher pour mener les affaires du gouvernement en marge de ses fonctions.

Nous sommes en possession des courriels que le ministre a envoyés au maire de Huntsville.

Le gouvernement accepterait-il de publier les autres courriels du ministre concernant la caisse occulte du G8?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor se réjouit à l'idée de témoigner au comité et de répondre aux préoccupations éventuelles de ses membres.

J'ai de bonnes nouvelles pour mon collègue de Davenport. Non seulement le président du Conseil du Trésor sera présent à cette audience du comité, mais je lui ai proposé de l'accompagner, afin de l'aider du mieux que je peux. J'espère que le député de Davenport sera présent. Qu'il se rassure, si le président du Conseil du Trésor n'est pas en mesure de répondre, je me ferai un plaisir de le faire à sa place.

[Français]

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, après 113 jours, le député de Parry Sound—Muskoka refuse encore de s'expliquer aux Canadiens. Nous avons nouvellement découvert qu'il est intervenu personnellement pour qu'un projet soit inclus dans le Fonds Chantiers Canada. Le guide du premier ministre à l'intention des ministres stipule, et je cite: « Vous devez répondre à toutes les questions se rapportant à vos domaines de responsabilité [...] ».

Alors, pourquoi ce ministre refuse-t-il de s'y conformer et de répondre lui-même aux questions le concernant?

[Traduction]

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, le ministre n'est pas là. C'est pourquoi il ne peut répondre aux questions aujourd'hui.

[Français]

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, le député de Parry Sound—Muskoka devrait être capable de répondre de ses actions devant tous les Canadiens.

Le NPD a révélé qu'il a trouvé un emploi pour un de ses amis et qu'il est intervenu dans une vérification interne des dépenses du fonds du G8. Ce sont ses courriels personnels qui nous permettent d'apprendre ce qui s'est passé avec les 50 millions de dollars, de l'argent public.

Le ministre ne devrait-il pas être capable de se lever et répondre?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de dire à mon collègue

que le président du Conseil du Trésor comparaitra devant un comité de cette Chambre pour répondre à toutes les questions que les députés lui poseront. J'ai de bonnes nouvelles pour mon collègue: ce sera deux pour le prix d'un, puisque j'y serai aussi. Comme toujours, je suis à l'aise de répondre aux questions avec mon collègue, le président du Conseil du Trésor.

* * *

• (1150)

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, des médecins de partout dans le monde et l'Association médicale canadienne le disaient déjà et, maintenant, c'est au tour de la Cour suprême de le déclarer à l'unanimité: le centre Insite de Vancouver sauve des vies. C'est pour cette raison que le gouvernement libéral l'avait appuyé dès le début. Nous avons pris le parti de la vie contre la mort.

Est-ce que la gifle cuisante infligée aujourd'hui au gouvernement par le plus haut tribunal du Canada le poussera à finalement admettre qu'il avait tort d'attaquer Insite pour des raisons idéologiques? Qu'est-ce que la ministre veut dire quand elle affirme que le gouvernement examinera la décision?

Le gouvernement respectera-t-il la décision de la Cour suprême et arrêtera-t-il de s'attaquer à Insite?

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, PCC): Monsieur le Président, au risque de répéter les réponses que j'ai données plus tôt, la décision de la Cour suprême a été rendue il y a deux heures. Nous l'examinerons.

Je suis certaine que les députés d'en face n'ont pas eu non plus l'occasion d'examiner la décision. Nous ferons notre part. Nous ferons preuve de diligence raisonnable, et nous examinerons la décision de la Cour suprême.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, en 2010, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a dépassé les objectifs qu'il s'était fixés en matière d'immigration, mais il n'a pas été à la hauteur pour la réunification des familles.

Les plus longs arriérés à l'heure actuelle dans le secteur de l'immigration concernent les parents. Des Canadiens essaient de faire venir au pays leurs proches, leurs parents. Le gouvernement, plus que tout autre avant lui dans l'histoire du Canada, continue de faire grossir l'arriéré. Il n'a pas répondu aux attentes là où la demande était la plus forte, à savoir la réunification des familles.

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas en faveur de permettre aux parents de retrouver...

Le Président: À l'ordre. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, ce n'est pas parce qu'il jette les hauts cris qu'il réussira nécessairement à faire entrer un plus grand nombre de personnes au pays.

Questions orales

Il y a une chose que je peux lui dire: quand nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons hérité d'un gâchis créé par le gouvernement libéral précédent en ce qui concerne les arriérés, vu sa crainte de prendre des décisions en matière d'immigration et sa peur d'augmenter le nombre de personnes admises au pays pour qu'elles puissent commencer une nouvelle vie.

Cette crainte est chose du passé. Le gouvernement conservateur connaît l'orientation qu'il prend en matière d'immigration. Il sait pourquoi il agit de la sorte. Les familles partout au pays comprennent ce que fait le gouvernement.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Monsieur le Président, il est grand temps que le gouvernement accepte d'étudier la fracturation hydraulique. Mais le problème, c'est que cette pratique existe actuellement. Les collectivités ont bien raison d'être préoccupées par l'utilisation de produits chimiques et par la contamination des nappes phréatiques.

Est-ce que le ministre va respecter le mandat du gouvernement qui est de réglementer cette pratique, et non uniquement attendre que de nouvelles études soient publiées?

[Traduction]

Mme Michelle Rempel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député que cette question relève avant tout des provinces et des territoires.

J'ai eu le plaisir d'en parler la semaine dernière, lors du débat sur la motion d'ajournement. Je peux dire au député d'en face qu'une meilleure compréhension des incidences environnementales profiterait à tous. C'est pourquoi nous avons présenté deux études, comme nous l'avons mentionné la semaine dernière.

Je rappelle au député que le gouvernement conservateur a créé presque 600 000 nouveaux emplois, et le développement responsable du gaz de schiste pourrait bien en créer plus.

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD): Monsieur le Président, non seulement la fracturation hydraulique exige une énorme quantité d'eau, mais ce procédé a recours à un brassin toxique de produits chimiques qui polluent la nappe phréatique. De quels produits chimiques s'agit-il au juste? Cela reste un mystère, car les sociétés ne sont pas tenues de divulguer cette information.

Quand le gouvernement éliminera-t-il les échappatoires dans la réglementation et quand forcera-t-il les sociétés à révéler les produits chimiques qu'elles injectent dans la nappe phréatique?

Mme Michelle Rempel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit la semaine dernière, lors du débat sur la motion d'ajournement, le ministre de l'Environnement a recommandé qu'on s'adresse au Conseil des académies canadiennes afin qu'un groupe d'experts indépendants évalue l'état actuel de la science en ce qui concerne les incidences environnementales que pourrait avoir l'exploitation du gaz de schiste au Canada. Il a également demandé au conseil d'examiner les mesures d'atténuation.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, dans le cadre de la prochaine phase du Plan d'action

économique du Canada, le gouvernement conservateur met l'accent sur l'économie et la création d'emplois.

En fait, d'un bout à l'autre du pays, de petites entreprises prennent de l'expansion grâce à des mesures de création d'emplois comme le crédit à l'embauche pour les petites entreprises qui était prévu dans le dernier budget. Il en est de même pour les fabricants, grâce au nouvel allègement fiscal consenti au titre de l'achat de nouvelles machines et de nouveau matériel permettant d'améliorer la productivité, une mesure qui était aussi prévue dans le dernier budget.

Le ministre d'État aux Finances, la fierté de Claresholm, en Alberta, aurait-il l'obligance de faire le point sur l'état de l'économie et les répercussions de ces mesures particulières?

• (1155)

L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier le président du Comité des finances de son excellente question. Il fait un travail remarquable au sein de ce comité.

Pour répondre à cette question, regardons ce qu'a annoncé Statistique Canada aujourd'hui même: le PIB du pays a augmenté en juillet. Voilà une bonne nouvelle.

Pourquoi a-t-il augmenté? Parce que nous avons un plan pour que les Canadiens puissent retourner sur le marché du travail. Nous avons un plan pour faire augmenter le nombre d'emplois au pays. En fait, il y a 600 000 personnes de plus sur le marché du travail en ce moment qu'il y en avait en juillet 2009. Le plan est efficace, car il permet à encore plus de Canadiens de travailler.

Toutefois, il ne faut pas oublier que la reprise économique est fragile partout dans le monde; c'est pourquoi nous devons...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Wascana a la parole.

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, bon nombre de contribuables canadiens, d'honnêtes citoyens, se préoccupent de la politique tentaculaire du service américain de perception des impôts. Même l'Association canadienne des banquiers est ulcérée. Les Américains cherchent à appliquer leurs lois au-delà de la frontière et menacent ainsi des Canadiens.

Jusqu'à présent, le gouvernement s'est contenté de prêter une oreille sympathique aux Canadiens. Le gouvernement prendra-t-il des mesures un peu plus concrètes? Établira-t-il un centre chargé d'informer et d'aider activement les Canadiens qui font injustement l'objet des incursions extraterritoriales de l'IRS américain?

L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, nous sommes certainement préoccupés par ce qui arrive à plusieurs honnêtes contribuables du Canada, qui ne s'attendaient pas à cela. Le ministre des Finances s'est entretenu avec son homologue américain et lui a clairement dit que nous ne voulons pas que d'honnêtes contribuables canadiens soient traités injustement. Nous invitons les États-Unis à se montrer parfaitement justes envers ces citoyens canadiens.

*Questions orales***LE MUSÉE CANADIEN DE L'AIR ET DE L'ESPACE**

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, sans aucun préavis, Downsview Park a fermé les portes du Musée canadien de l'air et de l'espace et ordonné aux anciens combattants du Canada d'en retirer tous leurs artefacts. L'immeuble historique qui a abrité l'usine de Havilland sera remplacé par un aréna.

Hier et aujourd'hui, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a prétendu que le gouvernement conservateur avait été élu avec le mandat d'investir dans les musées canadiens.

Pourquoi le gouvernement n'ordonne-t-il pas la réouverture de ce musée? Pourquoi ne défend-il pas le musée et l'Avro Arrow, qui a une importance historique?

L'hon. Rona Ambrose (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine, PCC): Monsieur le Président, comme le député le sait, Downsview Park est une société d'État indépendante du gouvernement. La décision qui a été prise était une décision d'affaires.

Comme nous le savons tous, il s'agit d'un musée privé. Je félicite le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles d'avoir demandé à ses fonctionnaires de voir si le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada pourrait collaborer avec ce musée et examiner la possibilité d'accueillir ses trésors historiques.

* * *

LES RELATIONS CANADO-ISRAËLIENNES

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Monsieur le Président, mardi, lorsque j'ai assisté à une réunion visant à élire un nouvel exécutif pour le Groupe Canada-Israël, j'ai été très déçue de constater que très peu de députés de l'opposition ont daigné se présenter à la réunion. Ainsi, seulement trois députés du Parti libéral ont décidé de participer à la réunion et, fait encore plus renversant, aucun député du NPD n'y a assisté. En revanche, 60 députés conservateurs étaient présents.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut-il dire à la Chambre quelles mesures sont prises par le gouvernement au sujet des enjeux qui revêtent une importance particulière pour les relations canado-israéliennes et la communauté juive du Canada?

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, il est très décevant qu'aucun député du NPD n'ait assisté à cette rencontre et que seulement trois députés libéraux y aient participé.

Que ce soit en refusant de participer à Durban II ou à Durban III, en défendant une résolution bipartite négociée entre Israël et la Palestine, en annonçant son appui à un groupe de travail national qui travaillera sur la recherche liée à l'Holocauste ou en devenant le premier pays à signer le protocole d'Ottawa, le gouvernement a adopté une position de principe claire contre l'antisémitisme et en faveur de la communauté juive.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, la prévention du suicide devrait être une priorité nationale. Malheureusement, le taux de suicide chez les jeunes autochtones est de cinq à six fois supérieur à la moyenne nationale.

Nous savons que la clé, c'est de leur offrir des options saines, notamment en investissant dans l'éducation, les centres de loisirs et

les programmes nécessaires. La prévention nécessite un investissement; il ne suffit pas d'attendre que le taux de suicide augmente dans les collectivités.

Quand donc les conservateurs se mettront-ils à travailler avec les collectivités autochtones, à donner suite aux besoins des jeunes autochtones et à commencer à redonner espoir à ces nombreuses personnes dans l'ensemble du pays?

● (1200)

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, PCC): Monsieur le Président, beaucoup trop de familles canadiennes doivent composer avec la douleur d'avoir perdu un être cher au suicide. C'est pourquoi notre gouvernement finance des programmes pour renforcer les facteurs de protection, notamment en offrant des mesures de soutien aux familles et aux collectivités. Dans le budget de 2010, nous avons consacré 75 millions de dollars à la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Autochtones, qui vient appuyer plus de 150 projets communautaires.

* * *

[Français]

LES SYMBOLES MONARCHIQUES

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, décidément, les conservateurs sont bien impressionnés par les histoires de princesses et semblent prêts à dépenser sans compter pour imposer les symboles monarchiques. Affichage du portrait de la reine au ministère des Affaires étrangères et dans les ambassades, installation d'un vitrail au Sénat, refonte des passeports pour y inclure la couronne, ajout du terme « royal » dans la désignation des forces militaires, millions de dollars dépensés lors des visites de la famille royale, et les exemples se multiplient ainsi.

Au lieu d'applaudir, le déjà discrédité président du Conseil du Trésor n'est-il pas gêné, alors qu'il exige des compressions importantes dans les services aux citoyens, de dépenser autant pour imposer des symboles archaïques rejetés par la nation québécoise?

[Traduction]

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je sais que quand le député a été élu pour la première fois, il a mis la main sur la Bible et a prêté serment à la reine Elizabeth II et à ses héritiers et successeurs légitimes. Mais ça n'a pas fini là; il a dû prêter serment à la reine au moins quatre ou cinq fois, comme tous les autres députés.

La reine Elizabeth II est notre chef d'État. Je sais que les efforts extraordinaires consentis par le ministre de la Défense nationale afin de rétablir les anciens symboles de la Marine royale canadienne et de l'Aviation royale canadienne ont été accueillis avec grand enthousiasme.

Enfin, nous sommes très heureux que des portraits du chef d'État du Canada ornent fièrement les murs de tous nos musées dans le monde.

*Affaires courantes***RECOURS AU RÈGLEMENT**

QUESTIONS ORALES

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le ministre des Affaires étrangères a une journée pénible aujourd'hui à le voir farfouiller dans toutes ses cartes professionnelles, essayant de trouver laquelle il utilise en ce moment, avec dorure ou non. Même s'il doit être bien content qu'un certain député soit absent aujourd'hui, je lui rappellerais gentiment qu'il connaît la règle de la Chambre et qu'il sait donc qu'il ne doit pas faire référence à un député absent. Je ne fais que le lui rappeler. Je sais qu'il a une journée pénible.

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Vancouver-Est de son sage conseil. Si mon comportement inacceptable a offensé le président du Conseil du Trésor, sa famille ou l'un de ses électeurs, je m'en excuse.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: À deux reprises cette semaine, lors de la période réservée aux déclarations de députés, des députés, un ministériel et un de l'opposition officielle, ont pris l'initiative de saluer des invités de marque à la tribune. Je rappelle à tous les députés que l'usage établi veut que cette prérogative n'appartienne qu'à la présidence.

À ce propos, *La procédure et les usages de la Chambre des communes* d'O'Brien et Bosc stipule ce qui suit à la page 284:

Seuls les invités de marque (chefs d'État, de gouvernement ou de délégations parlementaires invités au Canada et Canadiens célèbres) qui se trouvent dans la tribune du Président sont salués et présentés à la Chambre, et uniquement par le Président. Les autres députés ne peuvent en aucun cas souligner la présence de visiteurs dans les tribunes.

[Français]

Seuls les invités de marque sont salués et présentés à la Chambre, et ce, uniquement par le Président.

[Traduction]

Je demande donc la coopération de tous les députés afin que cette règle soit respectée puisqu'elle assure l'équité et permet de préserver le précieux temps de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAITÉS ET LES ACCORDS

M. Bob Dechert (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, trois traités.

Il s'agit premièrement d'un Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un accord amendement le chapitre 4 de l'Annexe IV du Traité entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le saumon du Pacifique, fait à Washington le 21 décembre 2010; deuxièmement du Troisième protocole amendement le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, fait à Hanoi, le 23 juillet 2010 et, troisièmement, de l'Accord entre le Canada et la République hellénique concernant la mobilité des jeunes, fait à Athènes, le 28 mai 2011.

Chaque traité est accompagné d'une note explicative. J'ai deux exemplaires de chaque traité à déposer.

* * *

●(1205)

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Brian Storseth (Westlock—St. Paul, PCC) demande à présenter le projet de loi C-304, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (protection des libertés).

— Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour présenter un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (protection des libertés).

La liberté d'expression est un principe fondamental de notre démocratie, un principe pour lequel des Canadiens se battent et meurent depuis plus d'un siècle. Il ne s'agit pas d'une bataille qu'un Canadien peut prendre à lui seul sur ses épaules, mais plutôt d'une question à laquelle les Canadiens doivent s'intéresser vigoureusement.

À cet égard, je remercie mes amis et mes collègues, notamment le sénateur Finley et le député de St. Catharines, qui ont rigoureusement cherché à créer une société plus ouverte et plus libre et qui ont résisté aux instincts tyranniques d'une bureaucratie qui cherche à censurer la liberté de parole dans notre grand pays.

La liberté d'expression est la base de toutes les autres formes de liberté. On ne peut lui imposer la rectitude politique. La meilleure façon de lutter contre le sectarisme est de protéger et d'accroître les libertés fondamentales de notre grand pays. Voilà pourquoi je demande aux députés de la Chambre d'appuyer ce projet de loi qui protège la pierre d'assise de la démocratie: la liberté d'expression. Dieu les bénisse.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSPORT EN COMMUN

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD) demande à présenter le projet de loi C-305, Loi établissant une stratégie nationale de transport en commun.

— Monsieur le Président, avec l'appui du député de Vaudreuil-Soulanges, je propose de présenter un projet de loi pour établir une stratégie nationale de transport en commun pour le Canada.

[Français]

Je me lève aujourd'hui pour déposer ce projet de loi, qui vise à établir une stratégie nationale de transport public.

[Traduction]

La stratégie établirait un plan fédéral permanent d'investissement dans la recherche et l'innovation. Elle permettrait au gouvernement fédéral de coordonner les efforts de planification en collaboration avec tous les ordres de gouvernement. Grâce à cette stratégie, le Canada pourrait emboîter le pas à d'autres pays du G8 en contribuant à la création d'un système de transport en commun rapide, accessible et abordable pour tous les Canadiens.

[Français]

C'est pour aller de l'avant pour le Canada.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD) demande à présenter le projet de loi C-306, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (appartenance politique).

— Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier mon collègue, le député de Sackville—Eastern Shore, d'avoir appuyé le projet de loi et de son excellent travail pendant de nombreuses années de service sur des projets de loi d'importance pour les Canadiens et Canadiennes. Je suis honoré et très heureux de déposer en cette Chambre mon premier projet de loi intitulé « appartenance politique ». Cette mesure législative fait suite à une des promesses électorales de mon parti, celle d'assurer l'imputabilité des politiciens devant le choix de leurs concitoyens, et non de jouer de la petite politique pour leur carrière personnelle en changeant de parti politique quand bon leur semble.

[Traduction]

L'adoption de ce projet de loi contribuera à améliorer le fonctionnement du Parlement du Canada.

[Français]

Le texte prévoit donc que le siège d'un député devienne vacant, et que cette vacance entraîne le déclenchement d'une élection partielle si le député a été élu à titre de membre de parti, selon le cas. Toutefois, le siège n'est pas considéré comme vacant si le député élu à titre de membre d'un parti politique décide de siéger comme député indépendant.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1210)

[Traduction]

PÉTITIONS

LA JUSTICE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, je remercie un de mes électeurs d'avoir organisé cette pétition. J'ai l'honneur de présenter au gouvernement du Canada une pétition qui propose que l'on divise les délits commis envers les enfants en catégories — par exemple, attouchements, pornographie, voies de fait, violence physique et viol — et que l'on attribue à chacune une peine proportionnelle à la gravité du crime. Comme le viol semble causer le plus de dommages psychologiques et physiques, les signataires souhaitent que ce geste entraîne des peines d'emprisonnement de plus de trois ans; dans le cas des pédophiles, ils préconisent une peine de 10 à 20 ans, sans possibilité de libération conditionnelle et de réhabilitation.

L'IMMIGRATION

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier un électeur de ma circonscription qui m'a remis cette pétition de Calgary. Elle dit que les délais de traitement des demandes d'immigration relatives au parrainage de parents causent beaucoup de souffrance et nuisent à la réunification des familles. En effet, chaque année, compte tenu des longs délais de

Initiatives ministérielles

traitement observés dans certaines catégories d'immigration, des milliers de familles ne peuvent être réunies. Cela rejoint le sujet que j'ai soulevé aujourd'hui à la période des questions, à savoir que le gouvernement doit faire preuve d'une plus grande compassion en accélérant le processus équitable qui permet à des parents se trouvant à l'étranger de venir au Canada dans les meilleurs délais possibles.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CALENDRIER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES POUR 2012

Le Président: Conformément à l'alinéa 28(2)b) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer le calendrier de la Chambre des communes pour l'année 2012.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA RÉFORME DU SÉNAT

L'hon. Tim Uppal (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC) propose que le projet de loi C-7, Loi concernant la sélection des sénateurs et modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 relativement à la limitation de la durée du mandat des sénateurs, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, je suis heureux de lancer le débat d'aujourd'hui sur la Loi sur la réforme du Sénat, le projet de loi C-7. Ce projet de loi est attendu depuis longtemps. La réforme de l'autre endroit suscite de vives passions dans tout le pays et dans tous les partis politiques depuis presque un quart de siècle. Même si les priorités du gouvernement restent inchangées et que l'économie figure en haut de sa liste, nous avons l'occasion d'amorcer les premières étapes de la réforme.

Le gouvernement a toujours été clair au sujet de sa détermination à réformer le Sénat. Nous nous sommes engagés à le faire lors de la dernière campagne électorale et nous avons repris notre promesse dans le discours du Trône. Je suis fier de présenter ce projet de loi et de commencer à travailler avec la Chambre afin de respecter l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens.

Le Sénat peut jouer un rôle important dans notre système parlementaire. Il examine les lois, souvent sous un autre angle que le fait la Chambre des communes. Il représente les intérêts des régions et des minorités différemment que le fait la Chambre des communes. Beaucoup de sénateurs et de comités du Sénat ont démontré de grandes aptitudes à la recherche et aux études et ont formulé des recommandations réfléchies. Le Sénat peut être un endroit où un plus large éventail d'expériences et d'expertises peuvent être mises à contribution pour régler les problèmes du pays.

Initiatives ministérielles

Malheureusement, le fait que les sénateurs soient choisis et nommés au moyen d'un processus qui n'est pas transparent ni bien défini et que les sénateurs ne reçoivent pas de mandat démocratique des Canadiens jette une ombre sur le travail des sénateurs.

En outre, il n'existe pas de limite stricte au nombre d'années pendant lesquelles une personne peut siéger au Sénat. En vertu de la Constitution, quelqu'un peut être nommé au Sénat à 30 ans et y siéger jusqu'à 75 ans, ce qui signifie qu'un sénateur pourrait siéger pendant aussi longtemps que 45 ans.

Tout bien considéré, le Sénat ne possède aucune des caractéristiques inhérentes à la démocratie. Son efficacité et sa légitimité souffrent de ce déficit démocratique.

Nous devons alors nous poser une question simple: est-ce acceptable? Notre réponse et celle des Canadiens est non. Le gouvernement ne croit pas que la situation actuelle soit acceptable dans une démocratie représentative moderne, et les Canadiens ne le pensent pas non plus.

Notre gouvernement juge depuis longtemps qu'il est inacceptable de maintenir le statu quo au Sénat et que des changements doivent être apportés à cette institution démocratique et responsable pour qu'elle puisse donner le maximum, à défaut de quoi nous maintiendrons une situation où les sénateurs sont nommés pour de longues périodes sans avoir obtenu de mandat par voie démocratique. Nous disons que c'est assez et, comme nous, les Canadiens refusent le statu quo en ce qui concerne le Sénat.

Un sondage mené en juillet dernier a révélé que sept Canadiens sur dix rejettent le statu quo au Sénat. Si frappant soit ce résultat, il n'est pas choquant. Le Sénat et sa réforme ont fait l'objet d'une multitude de rapports, de propositions et d'études au cours des dernières décennies.

Bien que les recommandations sur la façon d'opérer une réforme au Sénat aient toujours différé et qu'elles diffèrent encore, il y a un thème qui revient tout le temps. Presque tous les rapports et études soulignent que le Sénat est une institution importante de la démocratie et qu'une réforme est nécessaire pour accroître sa légitimité dans le contexte d'un pays démocratique moderne. Il est clair que s'il existe différentes approches pour régler ce problème, toutes les parties s'entendent pour dire qu'une réforme est nécessaire.

Toute réforme du Sénat est un processus complexe. En vertu de la Constitution, pour en modifier des aspects importants, par exemple, ses pouvoirs ou la représentation des provinces, il faut l'appui de sept provinces représentant la moitié de la population. Obtenir l'appui nécessaire des provinces pour des réformes fondamentales particulières est un processus complexe et long dont la réussite n'est pas assurée.

Les Canadiens ne veulent pas de batailles constitutionnelles à n'en plus finir qui détourneront le gouvernement de leur priorité, qui est l'économie. Mais, en l'absence d'une entente sur une grande réforme fondamentale, il reste des options, pour peu que la volonté y soit. Si nous nous lançons dans un processus de réforme, nous devons faire tout notre possible en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés au Parlement.

Le gouvernement croit qu'une réforme du Sénat s'impose maintenant et nous avons bien l'intention de suivre une approche pratique et raisonnable qui, nous le croyons, contribuera à rétablir l'efficacité et la légitimité au Sénat. C'est la raison pour laquelle nous allons de l'avant avec la Loi sur la réforme du Sénat.

En présentant ce projet de loi, le gouvernement prend une mesure immédiate et concrète pour respecter son engagement envers les Canadiens d'accroître l'efficacité et la légitimité de la Chambre haute et de collaborer avec les provinces et les territoires.

●(1215)

La Loi sur la réforme du Sénat prévoit deux initiatives qui aideraient cette institution à entrer de plain-pied dans le XX^e siècle.

Premièrement, le projet de loi propose un cadre pour les provinces et les territoires désirant établir un processus de consultation démocratique pour permettre aux Canadiens d'avoir droit de parole dans le choix de leurs représentants au Sénat.

Deuxièmement, il propose un mandat d'une durée limitée pour les sénateurs nommés après octobre 2008. Cela assurerait un rafraîchissement régulier des idées défendues au Sénat.

Chacune de ces initiatives a du mérite en soi, mais la combinaison des deux permet à notre gouvernement de réaliser rapidement notre promesse faite aux Canadiens de procéder à une réforme du Sénat.

Je l'ai déjà fait remarquer, notre gouvernement désire depuis longtemps réformer le Sénat. Nous sommes toujours aussi déterminés à y arriver, et nous sommes maintenant bien placés pour réaliser cet engagement. Nous encourageons depuis le début les provinces et les territoires à adopter un processus démocratique pour la sélection des candidats au Sénat. La Loi sur la réforme du Sénat expliquera clairement les paramètres de notre approche souple.

Cette mesure législative exigerait du premier ministre que, au moment de recommander des nominations au Gouverneur général, il prenne en considération les noms des personnes choisies dans le cadre des consultations démocratiques auprès des Canadiens, mais le premier ministre et le Gouverneur général ne seraient pas liés par la loi, et le mode de sélection des sénateurs n'en serait pas modifié.

C'est pourquoi le Parlement a le pouvoir d'adopter ces dispositions en vertu de l'article 44 de la Loi constitutionnelle de 1982. Selon cet article, le Parlement peut modifier les dispositions de la Constitution relatives au Sénat.

Le projet de loi propose aussi, en annexe, un cadre facultatif que les provinces et les territoires peuvent utiliser comme base pour mettre au point un processus démocratique de sélection fondé sur la consultation des électeurs quant à leur préférence concernant les candidats au Sénat. Le cadre est fondé sur la loi albertaine sur la sélection des sénateurs. Le cadre vise à fournir suffisamment de détails pour faciliter la conception d'une loi provinciale ou territoriale, sans limiter les provinces et les territoires quant aux détails de ce processus de consultation. Selon les besoins de chaque province ou territoire, les caractéristiques du processus de consultation pourront différer.

Après tout, nous voulons travailler en collaboration. Les provinces et les territoires ne seraient pas tenus de respecter le cadre exact. Ils seraient au contraire encouragés à adapter le cadre afin qu'il réponde à leurs besoins précis.

Nous espérons que cette flexibilité qui est offerte encouragera les provinces à mettre sur pied un processus de consultation démocratique pour que le choix des sénateurs reflète davantage les vœux de leurs habitants.

Initiatives ministérielles

Avant d'expliquer d'autres aspects du projet de loi, j'aimerais faire remarquer que l'approche proposée dans la Loi sur la réforme du Sénat jouit déjà d'un certain appui, notamment au Sénat lui-même.

En 2007, le premier ministre a recommandé la nomination au Sénat de Bert Brown. Le sénateur avait été choisi en tant qu'aspirant sénateur par les électeurs albertains en 2004, au terme d'un processus de sélection lancé en vertu de la loi albertaine concernant la sélection des sénateurs, présentée en 1989.

Les efforts infatigables consentis par le sénateur Brown en vue de réformer le Sénat de l'intérieur et de l'extérieur sont fort appréciés par moi, notre gouvernement, et les nombreux Canadiens qui font campagne en faveur d'une réforme du Sénat depuis de nombreuses années.

L'Alberta est peut-être la première province à avoir adopté une telle loi et vu ses candidats nommés, mais il ne s'agit pas de la seule province à avoir pris des mesures pour faciliter la réforme.

En 2009, la Saskatchewan a adopté la loi sur l'élection des candidats au Sénat, qui permet au gouvernement provincial de tenir des consultations sur les candidats à nommer au Sénat. La Saskatchewan n'a pas encore tenu un tel processus de consultation, mais je l'encourage à le faire le plus tôt possible. Notre gouvernement demeure ouvert aux discussions et à la coopération, dans la mesure du possible.

En Colombie-Britannique, l'ancien secrétaire parlementaire a présenté un projet de loi qui autoriserait le gouvernement provincial à tenir un processus de consultation. Je suivrai de près la progression du projet de loi et j'encourage mes collègues de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique à en appuyer l'adoption.

En termes plus généraux, j'encouragerais nos collègues de toutes les assemblées législatives provinciales et territoriales à envisager la présentation et l'adoption d'initiatives semblables.

Passons maintenant aux autres mesures principales contenues dans le projet de loi C-7.

En plus d'encourager la mise en oeuvre de processus de sélection démocratique des candidats au Sénat, la loi limiterait également la durée du mandat des sénateurs, qui peut s'étendre sur plusieurs décennies en vertu des règles actuelles. Les sondages indiquent systématiquement que plus de 70 p. 100 des Canadiens sont favorables à l'idée de limiter la durée du mandat des sénateurs. Lorsque nous avons commencé à parler de réformes particulières, nous avons été impressionnés et encouragés par l'appui dont bénéficie cette disposition-là

• (1220)

Aux termes de la Loi sur la réforme du Sénat, les sénateurs nommés après l'entrée en vigueur de cette dernière garderaient leur qualité de sénateur pour un seul mandat qui expirerait après neuf ans. Il en irait de même pour les sénateurs nommés après octobre 2008, qui garderaient leur qualité de sénateur pendant neuf ans à partir de la date de la sanction royale.

S'il est vrai que, pour limiter la durée du mandat des sénateurs, il faudrait modifier la Constitution, je rappelle que l'article 44 de la Loi constitutionnelle de 1982 confère au Parlement la compétence exclusive pour procéder à une telle réforme.

C'est ce qui est arrivé en 1965: le Parlement a déterminé unilatéralement que les sénateurs devaient prendre leur retraite à 75 ans, alors qu'ils étaient nommés à vie avant cette date.

Comme je le disais, la Loi sur la réforme du Sénat propose des réformes pratiques, raisonnables et réalistes qui relèvent en tous

points de l'autorité du Parlement. Et pour s'assurer que ces réformes allaient être adoptées, le gouvernement s'est toujours montré disposé à faire preuve de souplesse. Selon nous, nous devons tendre la main à nos collègues si nous souhaitons que ces changements se concrétisent. Qu'on me permette de citer quelques exemples.

Au sujet de la sélection des candidats sénatoriaux, nous accorderions aux provinces et aux territoires le pouvoir de choisir le processus de consultation qui leur conviendrait le mieux. Comme je le soulignais, la Loi sur la réforme du Sénat énonce les grandes lignes d'un cadre dont les provinces et les territoires pourraient se servir pour élaborer leur propre processus. Je répète toutefois qu'il ne s'agit que d'une proposition et que les provinces et les territoires ne seraient absolument pas tenus de s'y conformer.

Ce cadre propose par exemple que les consultations à venir reposent sur un système électoral connu sous le nom de « scrutin majoritaire plurinominal », une espèce de version modifiée de notre système majoritaire uninominal appliqué à des circonscriptions plurinominales. Or, le premier ministre a clairement fait savoir qu'il était disposé à prendre en considération le nom de tous les candidats choisis démocratiquement par les électeurs. Autrement dit, les provinces et les territoires pourraient choisir n'importe quel mode de scrutin, pourvu que celui-ci assure la représentation efficace de leurs citoyens et qu'il tienne compte des facteurs régionaux ou locaux qui seraient jugés pertinents.

Pour ce qui est de la limitation de la durée du mandat, le gouvernement a apporté de nombreuses modifications à cet égard pour tenir compte des commentaires formulés lors des examens précédents.

Nous avons notamment prolongé la durée proposée des mandats, qui passerait de huit à neuf ans. Dès le départ, le premier ministre a clairement dit qu'il accepterait de modifier la durée du mandat des sénateurs, tant et aussi longtemps qu'était respecté le principe sous-tendant le projet de loi, selon lequel le mandat des sénateurs doit être vraiment limité.

Le gouvernement a décidé d'augmenter la durée maximale du mandat des sénateurs d'un an pour ne pas qu'un premier ministre qui serait élu deux fois de suite puisse nommer la totalité des sénateurs. En acceptant de modifier la durée maximale du mandat des sénateurs, nous avons montré notre souplesse et notre volonté de travailler avec les autres afin que cette réforme cruciale puisse voir le jour.

Je tiens à signaler que ce n'est pas le seul changement que nous avons apporté en ce qui concerne la durée du mandat. Quand le projet de loi visant initialement à limiter le mandat des sénateurs a été déposé en 2006, il permettait le renouvellement des mandats et proposait l'élimination de l'âge obligatoire de la retraite. Après avoir étudié le projet de loi, on a dit craindre que le renouvellement des mandats compromette l'indépendance du Sénat, étant donné que les sénateurs pourraient adapter leur comportement pour que le gouvernement consente à reconduire leur mandat. Par conséquent, notre gouvernement a réglé cette préoccupation et les versions subséquentes du projet de loi proposaient toutes un seul mandat.

Dans le cadre de l'étude du projet de loi, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a recommandé de maintenir le départ à la retraite obligatoire à l'âge de 75 ans. Quand le projet de loi a été présenté à nouveau à la dernière législature, l'âge obligatoire de la retraite pour les sénateurs a été retenu, preuve de notre volonté d'écouter nos collègues du Sénat. La Loi sur la réforme du Sénat conserverait l'âge obligatoire de la retraite pour les sénateurs.

Initiatives ministérielles

Je soulève ces points car je tiens à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté quant à notre engagement pour le changement et la souplesse. Notre objectif consiste à entamer la réforme et nous voulons être aussi constructifs que possible tout en faisant en sorte d'aller de l'avant.

Je pense pouvoir dire sans me tromper que même si de nombreux députés conviennent que des changements s'imposent au Sénat, il arrive parfois qu'on ne s'entende pas sur la marche à suivre.

Contrairement à la position des autres partis, l'approche de notre gouvernement est de toute évidence la voie pratique et raisonnable. C'est celle qui permettra véritablement d'atteindre des résultats. En fait, les positions présentées par les partis de l'opposition sont essentiellement des arguments qui favorisent le statu quo. Leurs propositions ont si peu de chance de succès qu'ils seraient aussi bien de ne pas les mettre de l'avant.

Par exemple, l'opposition officielle tenterait d'abolir le Sénat. Cette position est inacceptable pour plusieurs raisons.

D'abord, il n'y a pas de consensus entre les provinces pour abolir le Sénat. Faire disparaître le Sénat, sans procéder à d'autres réformes importantes, porterait gravement atteinte à la représentation efficace de grandes régions de notre pays au Parlement.

• (1225)

La deuxième raison pour laquelle cette approche n'est pas souhaitable est que les Canadiens ne sont pas en faveur de cette idée. Les sondages ont constamment montré que la population n'appuie pas cette proposition. Malgré ses lacunes, notre seconde Chambre peut remplir des fonctions démocratiques importantes. Il faut seulement lui apporter des réformes pour accroître son efficacité et sa légitimité.

En fait, le Sénat doit être réformé, et nous devrions avoir assez de respect pour nos institutions et la démocratie pour faire le nécessaire.

L'approche du Parti libéral, quant à elle, est axée sur la mise en place d'un processus, et non sur l'obtention de résultats. Les libéraux ne sont pas en faveur de la réforme du Sénat. L'inaction dont ils ont fait preuve dans ce dossier pendant 13 ans le montre bien. Ils ont été très clairs à cet égard. Pourtant, ils suggèrent de rouvrir la Constitution et d'entamer un processus qui, nous le savons, mènerait à un conflit long et amer et ne permettrait pas d'apporter des réformes au Sénat. Leur approche n'accomplira rien.

Je rejette l'obstructionnisme des libéraux, et je les encourage à se joindre à nous pour mettre en oeuvre des réformes constructives qui sont raisonnables et réalisables.

Soyons clairs. Nos réformes sont raisonnables et réalisables, et le Parlement a complètement le droit de les faire adopter.

Le gouvernement est déterminé à apporter des réformes au Sénat afin qu'il puisse mieux refléter les valeurs des travailleurs canadiens de l'ensemble du pays. Mes électeurs me disent qu'ils veulent des changements. Je crois que le moment est venu d'apporter des changements au Sénat.

Dans la Loi sur la réforme du Sénat, le gouvernement présente des changements qui sont modestes, mais importants et réalisables. Ces changements amélioreraient le Sénat en augmentant sa légitimité aux yeux des Canadiens. Je crois que l'amélioration de nos institutions démocratiques est une responsabilité importante, et c'est pour moi un privilège de travailler avec mes collègues à l'atteinte de cet objectif commun.

J'encourage tous mes collègues à travailler à la mise en oeuvre de ces réformes qui permettront aux Canadiens d'avoir leur mot à dire dans le choix de ceux qui les représenteront au Sénat.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais commencer en disant au ministre que ce n'est pas parce que le gouvernement dit qu'il va y avoir une réforme que ça sera une bonne réforme. C'est ce qui arrivé en Ontario quand l'ancien premier ministre de la province, Mike Harris, s'est mis en tête de changer le système d'éducation. Il l'a fait, mais il l'a empiré. C'est comme ça que nous voyons ce projet de loi. C'est une réforme, soit, mais pas une bonne réforme; ce projet de loi nous amène dans la mauvaise direction.

Ma question est simple. Un des principes clés de la démocratie est la reddition de comptes. Comment pourra-t-on s'assurer que les sénateurs ont bien tenu leurs promesses s'ils n'ont pas de comptes à rendre en vertu de la loi, surtout que selon cette loi, les sénateurs ne pourront pas être réélus? Où est la reddition de comptes dans toute cette histoire?

• (1230)

L'hon. Tim Uppal: Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que le statu quo au Sénat est inacceptable. Les Canadiens nous l'ont dit; sept canadiens sur dix estiment que cette situation est inacceptable.

C'est malheureux. Mais même si les députés néo-démocrates parlent de réformes, ils n'ont rien suggéré ou proposé qui serait raisonnable ou faisable, qui pourrait être accepté ou que le Parlement aurait l'autorité de changer. Ils n'ont aucune idée intéressante à proposer.

En ce qui concerne la reddition de comptes au Sénat, ce qu'il faut se rappeler, c'est que les sénateurs ne pourraient pas être réélus. Ils seraient au Sénat pour un mandat de neuf ans maximum et, par conséquent, ils ne pourraient pas se fier au gouvernement pour les renommer. Ils auraient une certaine autonomie pour agir, pour effectuer les examens et pour se prononcer, mais ils ne pourraient pas s'attendre à ce que le premier ministre ou le gouvernement les nomme à nouveau. C'est ça, la reddition de comptes.

Aussi, en fixant une limite de neuf ans par mandat, on s'assure d'injecter continuellement au Sénat de nouvelles idées et du sang neuf, ce qui n'est pas sans importance.

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Monsieur le Président, jusqu'ici, la collaboration du ministre avec l'opposition s'est très bien déroulée. Je l'en félicite. Il devrait être un exemple pour bon nombre de ses collègues et le personnel du gouvernement.

Sur le plan du contenu, toutefois, nous ne nous entendons vraiment pas, du moins pour l'instant.

D'abord, l'alinéa 42(1)b) de notre loi constitutionnelle stipule que pour modifier le mode de sélection des sénateurs, il faut appliquer la formule 7/50. Le projet de loi s'intitule « Loi concernant la sélection des sénateurs »; donc, c'est manifestement un projet de loi inconstitutionnel si c'est fait uniquement par le Parlement.

Toutefois, à ce sujet, j'aimerais demander ceci au ministre. Pourquoi est-il disposé à pénaliser ainsi sa province? Comme sa province n'a que six sénateurs, alors que le Nouveau-Brunswick, par exemple, en compte dix, dès que les membres du Sénat seront élus, le Nouveau-Brunswick sera très puissant, et ce sera injuste pour les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Pourquoi pénaliser ainsi l'Ouest?

Initiatives ministérielles

L'hon. Tim Uppal: Madame la Présidente, le député a parlé de la constitutionnalité du processus de sélection des candidats au Sénat. En fait, le projet de loi ne modifie pas le processus. Nous demandons aux provinces de fournir une liste de candidats et le premier ministre en tiendrait compte au moment de faire des recommandations au Gouverneur général. Ce processus ne changera pas.

En vertu de l'article 44 de la Loi constitutionnelle, le Parlement a compétence pour modifier les dispositions de la Constitution relatives au Sénat. Je vais donner deux exemples. En 1965, les libéraux ont modifié la durée du mandat des sénateurs, lequel est passé d'une nomination à vie à la retraite obligatoire à l'âge de 75 ans.

Actuellement, le sénateur Brown a été choisi de cette façon. Il y a des précédents pour les deux réformes prévues dans la Loi sur la réforme du Sénat.

En ce qui concerne la modification du nombre de sièges, le député sait très bien que nous ne pouvons pas le faire sans rouvrir la Constitution. Les Canadiens ne veulent pas d'une longue bataille constitutionnelle. Ils veulent que nous nous concentrons sur l'économie et la sécurité des rues.

Nous avons l'occasion d'aller de l'avant et de procéder à des réformes, afin que la Chambre haute reflète les idéaux de la démocratie du XXI^e siècle. En nous mettant des bâtons dans les roues et en nous demandant de rouvrir la Constitution, les libéraux défendent le statu quo au Sénat.

Mme Kellie Leitch (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail, PCC): Madame la Présidente, dans son discours, mon collègue a formulé des idées et des commentaires réfléchis sur la réforme du Sénat.

Il a mentionné que plus de 70 p. 100 des Canadiens sont en faveur d'une réforme et de la flexibilité. Or, il est malheureux que nos collègues d'en face ne souhaitent pas que les Canadiens aient la flexibilité et la possibilité de renforcer la démocratie.

Je demande au ministre de bien vouloir informer la Chambre des bonnes idées et des réponses que lui transmettent les Canadiens et qui doivent être mises en oeuvre.

• (1235)

L'hon. Tim Uppal: Madame la Présidente, il est important d'écouter les Canadiens et de comprendre ce qu'ils disent à propos du Sénat. J'ai eu l'occasion, cet été, de me déplacer d'un bout à l'autre du pays pour écouter ce que les Canadiens disent du Sénat. On ne cesse de nous répéter qu'il est inacceptable de maintenir le statu quo au Sénat, que les choses doivent changer.

Le mandat des sénateurs peut atteindre 45 ans et ce n'est pas un mandat qu'ils obtiennent des Canadiens par voie démocratique.

Les Canadiens veulent que des mesures soient prises pour apporter des réformes raisonnables au Sénat afin qu'il cadre dans une démocratie du XXI^e siècle.

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, tout d'abord, je remercie le ministre de son discours et je voudrais lui poser une question.

Quand on lit le préambule du projet de loi, il est dit « que le Parlement entend préserver les caractéristiques essentielles du Sénat, lieu de réflexion indépendante, sereine et attentive au sein de la démocratie parlementaire canadienne ».

Considérant le fait que des élections amèneraient encore plus de partisanerie au Sénat, j'aimerais comprendre comment cette réforme peut préserver la réflexion indépendante que le Sénat devrait faire.

[Traduction]

L'hon. Tim Uppal: Madame la Présidente, il est vraiment important que les sénateurs conservent leur indépendance pour pouvoir procéder librement à leurs examens et ne jamais dépendre du gouvernement pour le renouvellement de leur mandat. C'est la raison pour laquelle nous proposons un mandat de neuf ans non renouvelable. Les sénateurs pourraient ainsi être indépendants du gouvernement.

Nous avons fait passer le mandat de huit à neuf ans pour qu'un premier ministre qui aurait deux mandats ne puisse pas nommer tous les sénateurs. Un mandat de neuf ans est assez long pour permettre aux sénateurs de se familiariser avec leur travail et d'acquérir l'expérience nécessaire, et suffisamment court pour permettre d'y accueillir de nouvelles personnes avec de nouvelles idées.

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD): Madame la Présidente, j'ai le triste honneur d'être l'auteur du premier projet de loi de l'histoire du Canada à avoir été rejeté au Sénat sans avoir été débattu, étudié ou renvoyé à un comité. J'ai vécu une journée très éprouvante lorsque ce projet de loi a été rejeté au Sénat alors qu'il avait été adopté à la Chambre des communes après avoir été étudié avec toute la diligence requise.

Pourquoi ne nous attelons-nous pas sérieusement à la réforme du Sénat et ne nous débarrassons-nous pas de cet appendice inutile à un gouvernement dysfonctionnel?

L'hon. Tim Uppal: Madame la Présidente, je suis étonné que le député ne saute pas de joie à l'idée de la réforme du Sénat. Il a déclaré que le Sénat était pour lui une source de préoccupations. C'est pourquoi nous proposons ces réformes. Si les sénateurs étaient élus dans leur province par les citoyens qu'ils représentent, ils auraient plus de comptes à rendre aux Canadiens et aux électeurs de leur province. C'est pourquoi nous préférons réformer le Sénat. C'est une institution importante du Parlement, et nous devons nous efforcer de l'améliorer, d'en accroître la légitimité et de le rendre plus démocratique afin qu'il puisse jouer le rôle qui devrait lui revenir.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter ce projet de loi. Permettez-moi de dire, tout d'abord, que ma première réaction à l'idée d'un Sénat élu était probablement semblable à celle de nombreux Canadiens. Nous avons trois possibilités: un Sénat nommé et non élu, l'abolition du Sénat ou un Sénat élu. Le tempérament canadien étant ce qu'il est, le statu quo ne semble pas désirable et l'abolition peut sembler trop radicale. L'option confortable serait donc l'élection; c'est ce qui semble la voie à suivre.

En réalité, la voie la plus radicale que nous puissions choisir dans ce pays serait d'élire le Sénat, de lui donner un mandat et de créer une paralysie semblable à celle qu'on voit aux États-Unis. Voilà ce qui serait radical. Mais bien avant de nous engager dans cette voie, nous devons demander aux Canadiens s'ils veulent d'un Sénat, en fait. Ainsi, nous saurons quel est le mandat que nous confient les citoyens au lieu de décider par nous-mêmes que notre opinion sur la façon de bâtir le Parlement est la bonne.

Initiatives ministérielles

J'ai également certaines critiques à émettre à l'égard du Sénat en tant qu'institution. Toutefois, mes observations ne visent absolument aucun sénateur en particulier. En fait, je porte un très grand respect à la plupart des sénateurs avec lesquels je collabore. On trouve actuellement au Sénat une grande Canadienne de la Saskatchewan dont j'ai déjà parlé. Cette Canadienne remarquable fait de l'excellent travail à la Chambre haute. Le seul problème, c'est que le Sénat n'a ni le mandat, ni le droit de juger les lois. Il est judicieux d'avoir recours à des gens du calibre des sénateurs pour améliorer le Canada, mais il faudrait plutôt les charger d'une tâche précise, sans nécessairement leur demander de participer au processus législatif. Je répète encore une fois que mes commentaires ne visent aucun sénateur en particulier et que j'ai le plus grand respect pour la plupart des sénateurs.

Rappelons-nous l'histoire du Sénat et comment on en est arrivé à avoir des représentants à la Chambre. Le Sénat a été constitué sur le modèle de la Chambre des lords du Parlement britannique. À l'origine, cette institution avait pour tâche de réfréner les ardeurs du peuple qui commençait à obtenir certains droits. Lorsque la Magna Carta a commencé à être mise en oeuvre, les gens du peuple comme nous ont soudainement eu leur mot à dire au sujet de la gouvernance du pays. Par conséquent, la Chambre des lords a été créée pour éviter que la populace ne devienne incontrôlable et ne nuise aux gens plus favorisés qui obtenaient plus que leur juste part de la crème que produisait le pays. Même l'actuel premier ministre a dit que le Sénat est un vestige du XIX^e siècle.

Je vais décrire ce projet de loi dans mes propres mots et je vais commenter chacune de mes observations au fur et à mesure. Ce projet de loi est radical, dangereux, non démocratique, trompeur et tout à fait à l'opposé de ce dont les Canadiens ont besoin.

L'hon. John Baird: Exposez votre position.

M. David Christopherson: Madame la Présidente, je suis vraiment ravi que le ministre des Affaires étrangères se soit joint au débat. Cela signifie que nous allons passer un après-midi fort divertissant. Cela me rappelle la bonne vieille époque à l'Assemblée législative de l'Ontario. Je me réjouis que le ministre soit parmi nous et j'envisage avec plaisir la prochaine demi-heure.

J'ai dit que c'est une mesure radicale. À mon avis, c'est peut-être le point le plus important du débat. Si nous élimions le Sénat, nous changerions radicalement le Parlement. C'est ce que je viens de dire, mais qui d'autre a dit cela aussi? On peut lire ce qui suit dans une décision que la Cour suprême du Canada a rendue en 1980: « La substitution d'un système d'élection à un système de nomination implique un changement radical dans la nature d'un des organes du Parlement. »

La Cour suprême du Canada dit donc que c'est radical. Habituellement, elle n'a pas la réputation de réagir impulsivement et d'aller trop loin. Elle n'a certainement pas la réputation de défendre des idées d'extrême droite ou d'extrême gauche. Elle ne fait que considérer les faits. Or, elle juge que cette mesure est radicale, et elle l'est, car si le Sénat était aboli et que la représentation proportionnelle était instaurée à la Chambre, le Canada serait doté d'institutions plus qu'adéquates pour gouverner les 35 millions de Canadiens. C'est ce qu'ont prouvé les provinces lorsqu'elles ont aboli leur Sénat.

• (1240)

L'une des raisons qui démontrent la radicalité de cette mesure législative, c'est que le Sénat a rejeté le projet de loi C-311 qu'avait présenté mon collègue, un projet de loi que la Chambre avait adopté au moins deux fois. Le Sénat n'en avait pas le droit. Tous les députés ont reçu le mandat de siéger à la Chambre et de se prononcer sur les

mesures législatives, qu'ils y soient favorables, défavorables ou indifférents. Les sénateurs n'ont pas reçu ce mandat. Sur le plan moral et éthique, ils ne l'ont pas. Ils l'ont sur le plan constitutionnel, mais pas sur le plan moral et éthique. Est-ce démocratique? Absolument pas.

Si les sénateurs étaient élus et que le projet de loi C-311 était de nouveau adopté à la Chambre, que se passerait-il? Les sénateurs le rejetteraient encore et se justifieraient, le torse bombé, en disant: « Les électeurs nous en ont confié le mandat. Oui, la Chambre des communes l'a adopté; oui, les députés sont élus. On leur a confié un mandat et ils ont la confiance des électeurs, mais nous aussi. Nous ne sommes pas la Chambre des communes. Notre assemblée est différente. Par conséquent, nous ferons les choses différemment. L'une des choses que nous ferons, c'est de bloquer toutes les mesures législatives progressistes qui protégeraient vraiment l'environnement au Canada. »

Si nous voulons savoir vers quoi nous nous dirigeons avec cette proposition radicale qui est aussi dangereuse pour nous en tant que Canadiens, il nous suffit d'examiner ce qui s'est produit récemment au Congrès américain. Une mesure législative portant sur le plafond de la dette devait être adoptée par les membres du Congrès afin que le pays puisse emprunter de l'argent pour faire rouler l'économie. Normalement, il s'agit d'une procédure de routine. De telles mesures ont été adoptées à maintes et maintes reprises sous le gouvernement Reagan et donc, ne posent pas vraiment de problème. Or, pour des raisons partisans, puisque la Chambre des représentants est contrôlée par les républicains et le Sénat, par les démocrates, l'intérêt du peuple américain semble être mis de côté, car ces deux partis sont en lutte constante et cela les amène constamment au bord de la crise. Cette situation met le monde entier sur un pied d'alerte puisqu'on craint une crise financière qui pourrait être déclenchée par le fait que chaque chambre poursuit son propre mandat.

Est-ce là ce que nous voulons? Avons-nous vraiment besoin de compliquer encore davantage le processus gouvernemental? Devons-nous dépenser plus d'argent? Cet endroit nous coûte déjà près de 100 millions de dollars par année. Pensons à ce que nous pourrions faire pour promouvoir notre propre démocratie grâce à ces 100 millions de dollars.

L'autre raison pour laquelle tout ça est dangereux, c'est que l'institution qui serait ainsi créée tiendrait davantage de la maison de Frankenstein, et je dis cela sans viser qui que ce soit. Des gens y demeureront en poste jusqu'à l'âge de 75 ans. Cette mesure législative ferait en sorte que des gens auraient un mandat de 9 ans et d'autres, qui auraient accepté un mandat de 8 ans seulement, obtiendraient une année en prime. En outre, certaines provinces éliraient leurs représentants et d'autres non. À l'instar de l'opposition officielle, certaines provinces croient que nous devrions abolir le Sénat afin de ne pas avoir à élire qui que ce soit. Nous devons l'envisager. À cet endroit, ce serait comme dans la scène au bar dans *La guerre des étoiles*. Que nous nous trouvions ou non dans une impasse ici, dans cette enceinte, il y aurait aussi impasse à l'autre endroit. Il serait très difficile d'obtenir quoi que ce soit de cette chambre.

Enfin, la dernière raison pour laquelle tout ça est dangereux, c'est que nous avons l'impression d'améliorer les choses. J'ai mentionné que l'ancien premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, avait utilisé la même technique. Au début de son intervention, le ministre a déclaré vouloir mener une réforme. Nous serions donc tous censés affirmer que c'est merveilleux et le remercier pour cette réforme, mais comme nous l'avons vu avec Mike Harris, ce n'est pas parce qu'on mène une réforme qu'il s'agit d'une bonne réforme.

Initiatives ministérielles

L'hon. John Baird: Ne criez pas.

M. David Christopherson: Madame la Présidente, mon ami, le ministre des Affaires étrangères, qui vient de se réveiller de nouveau, se rend compte que le débat est sur le point de prendre une tournure intéressante.

Le changement imposé en Ontario était un cauchemar pour notre système d'éducation, et nous essayons toujours de nous sortir de ce bourbier. La réforme dont il est question aujourd'hui s'inscrit dans la même veine. Oui, c'est une réforme, mais ce n'est pas une bonne réforme; en fait, c'est une très mauvaise réforme. Si elle est mauvaise, c'est notamment parce qu'elle est si antidémocratique.

• (1245)

J'ai posé au ministre une question qui me paraissait raisonnable sur l'obligation de rendre des comptes, un des principes fondamentaux de la démocratie. Comme je l'ai dit, lorsque nous briguons les suffrages, nous faisons tous des promesses. À la fin de notre mandat, nous retournons voir nos électeurs et nous leur demandons comment nous nous en sommes tirés. Nous leur demandons s'ils sont satisfaits de la façon dont nous les avons représentés ou s'ils veulent nous mettre à la porte et embaucher quelqu'un d'autre. Nous nous affichons publiquement et nous nous exposons au jugement des gens. C'est ça, l'obligation de rendre des comptes. Le simple fait qu'une personne soit élue ne signifie pas que c'est un processus démocratique; encore faut-il que la personne soit tenue responsable de ces actes.

Les sénateurs vont donc se porter candidats, faire des promesses, se faire élire, remplir un mandat de neuf ans, puis rentrer chez eux. Il n'y a aucune obligation de rendre des comptes. La loi stipule qu'ils ne peuvent pas se porter candidats une deuxième fois; alors, comment pourra-t-on leur faire rendre des comptes? Ils seront élus en fonction de leurs promesses; or, dans toute démocratie, lorsqu'on fait une promesse, le revers de la médaille est qu'il faut rendre des comptes. Ainsi, je suis tenu responsable de chaque mot que je prononce, de chaque vote que je donne et de chaque geste que je pose. Je dois rendre des comptes. J'ai un bureau de circonscription où les gens peuvent me joindre.

Or, les sénateurs élus n'auront pas de comptes à rendre. C'est ce que prescrit la loi. Qualifier un tel processus de démocratique, c'est complètement débile puisque la loi empêche les sénateurs de rendre des comptes. C'est ce vers quoi nous nous dirigeons.

C'est également antidémocratique à cause de ce qu'a dit le premier ministre. C'est une jolie petite technique. Je ne suis pas un avocat, alors je ne sais pas si elle sera jugée constitutionnellement valide. Cependant, il maintient essentiellement la Constitution, qui précise que c'est le premier ministre qui nomme les sénateurs. Il ne touche pas à cette disposition, mais établit de nouvelles dispositions qui s'y rattachent et qui définissent le processus au bout duquel une liste de noms est soumise au premier ministre.

Je pense qu'ils peuvent au moins dire, comme argument, que la loi est valide sur le plan constitutionnel, mais cela ne résout pas le problème du déficit démocratique inhérent à ce projet de loi. Le premier ministre ne sera pas tenu de nommer les personnes élues.

Certains me répondront que le premier ministre, quel qu'il soit, ne pourrait jamais refuser de nommer une personne ayant été élue dans une province pour occuper un poste de sénateur. C'est une bonne objection. Néanmoins, permettez-moi de leur répondre à mon tour qu'on n'aurait jamais cru le premier ministre capable, après avoir adopté une loi fixant la date des élections, de violer cette loi au cours de la même législature.

Il est possible qu'un jour, un parti au pouvoir dans une province soit une véritable épine dans le pied du gouvernement fédéral. Je vais utiliser le gouvernement actuel comme exemple. Alors, disons que le parti au pouvoir dans cette province fait élire certaines personnes, et que l'une de ces personnes attire beaucoup l'attention, est opiniâtre et n'accepte pas de se taire lorsqu'on le lui demande. Le premier ministre pourrait alors se dire qu'il n'a vraiment pas besoin d'un tel problème dans son Parlement.

Il n'y a aucune garantie que le choix démocratique de la population sera respecté. Par conséquent, comment peut-on qualifier ce mode de nomination de démocratique?

J'ajoute qu'avec le projet de loi qui nous est proposé, tous les coûts incombent aux provinces. Dans certaines situations, ce sont même les municipalités qui pourraient hériter des coûts, croyez-le ou non. Compte tenu des difficultés économiques actuelles, pensez-vous vraiment que les provinces seront heureuses que le gouvernement fédéral leur transfère de nouvelles factures à payer alors qu'elles manquent déjà d'argent?

Le gouvernement fédéral devrait au moins avoir la délicatesse de payer ses propres factures. Les personnes seront élues pour devenir des parlementaires fédéraux, alors pourquoi ne veut-on pas que l'État fédéral paie les élections? C'est une tromperie. Tout ce qui concerne le Sénat est une tromperie.

Un des éléments mentionnés par le ministre — et je paraphrase; on pourra donc me corriger — est l'importante représentation régionale, notamment la défense des intérêts régionaux, que le Sénat peut apporter. Je crois être assez près de ce qu'il a dit.

Il ne faut pas oublier que, lorsque le Sénat a été créé, il n'a jamais été dit que c'était avant tout pour garder un oeil sur la populace qui entrait tout à coup à la Chambre des communes. Pas du tout. On annonçait plutôt que les sénateurs seraient des représentants régionaux. Ils devaient représenter les régions et les provinces de notre immense pays. Le Canada est le deuxième pays au monde en superficie, mais compte une population relativement faible.

L'idée de base était que l'on avait besoin du Sénat et des sénateurs et que les députés s'occuperaient des questions locales et des questions concernant nos circonscriptions, tandis que les sénateurs s'occuperaient des questions régionales et protégeraient les intérêts des provinces.

• (1250)

Ce n'est pas ce qui est arrivé, loin de là. Tout d'abord, l'idée que le Sénat fait un deuxième examen objectif des projets de loi est une farce. Le Sénat a des leaders parlementaires, des whips et un chef de l'opposition. Pourquoi a-t-il besoin de whips, s'il est indépendant? Beaucoup de sénateurs assistent aux réunions des caucus. Le whip de l'opposition officielle est un homme décent, mais cela n'enlève absolument rien à mon argument. Cet homme décent devrait se faire élire et venir siéger ici plutôt que de rester au Sénat. Ce serait une bonne idée.

Les premiers ministres des provinces ont des opinions bien tranchées sur ces choses. Il est intéressant de souligner que le premier ministre de la Saskatchewan, M. Wall, craint de connaître la réponse. Plus tôt dans le courant de l'année, il a déclaré ceci en réponse à une question sur l'élection des sénateurs:

Je crois que tout ce dossier pourrait nous enthousiasmer un peu plus s'il était clair que le Sénat n'est pas simplement une extension des caucus parlementaires des partis existants.

N'est-ce pas là une déclaration intéressante?

Initiatives ministérielles

J'ai en main une lettre d'un sénateur élu, dont je tairai le nom, datée du 15 juin de cette année et adressée aux membres du caucus conservateur au Sénat. Où ces gens qui font ce deuxième examen objectif se réunissent-ils? On y lit ceci:

Mesdames et messieurs les sénateurs,

Hier, au caucus du Sénat, le ministre [de la Réforme démocratique] a été inondé de plaintes au sujet des élections au Sénat et des mandats de neuf ans.

Le dernier paragraphe de la lettre est la clé et il y est question de savoir si le Sénat représente les régions ou les intérêts du caucus. Voici:

Chaque sénateur du caucus doit décider envers qui doit aller sa loyauté. La réponse est simple: notre loyauté va à l'homme qui nous a appelés ici, l'homme qui veut une réforme du Sénat depuis qu'il est entré en politique, le très honorable Stephen Harper.

La priorité de ce sénateur, c'est la loyauté envers le premier ministre, pas envers sa région ou sa province. Abolissez le Sénat! C'est une mauvaise idée.

• (1255)

La vice-présidente: Le débat commençant à s'enflammer, j'aimerais rappeler à la Chambre que nul député ne doit appeler un autre député par son nom; ainsi veut la coutume à la Chambre. J'espère que tous les députés vont continuer de s'adresser à la présidence.

Le ministre d'État à la Réforme démocratique a la parole.

L'hon. Tim Uppal (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement le discours du député. J'en ai retenu deux éléments.

Premièrement, il convient avec nous que le Sénat doit faire l'objet d'une réforme, qu'en fait, nous devons apporter certains changements au Sénat. Il affirme que le statu quo n'est pas acceptable. Comme les Canadiens sont d'accord avec nous, le gouvernement passe à l'action.

J'ai aussi retenu le fait que le député n'a présenté aucune idée. Les néo-démocrates n'ont aucune idée. Ils n'ont aucune proposition constructive à nous faire. La seule idée qu'ils ont vraiment, c'est d'abolir le Sénat. Mon collègue n'est pas sans savoir qu'une telle décision nécessiterait une bataille constitutionnelle. En effet, il faudrait rouvrir la Constitution.

Le député pense-t-il vraiment que le gouvernement devrait se lancer dans des batailles constitutionnelles à n'en plus finir? Ne devrions-nous pas plutôt procéder à des réformes du Sénat qui soient à la fois raisonnables, bien dosées et conformes au pouvoir conféré au Parlement en la matière?

M. David Christopherson: Madame la Présidente, le ministre dit que nous sommes en faveur de certains changements. Et bien, non, pas vraiment. Nous voulons tout simplement nous débarrasser de ce fichu truc.

Le ministre a aussi dit que les Canadiens étaient d'accord avec le gouvernement, puis il s'est mis à parler du projet de loi.

Le ministre a également déclaré que nous ne proposons rien. En fait, nous avons proposé deux choses. Nous les avons proposées lors de la dernière législature, nous les proposerons au cours de la présente législature et nous continuerons à les proposer tant que nous ne formerons pas le gouvernement. Alors, nous pourrions apporter ces changements. Nous avons proposé de tenir un référendum pour demander à la population canadienne si elle souhaite, oui ou non, que le Sénat soit maintenu. Nous avons aussi proposé d'adopter la représentation proportionnelle au Parlement, afin qu'il devienne vraiment démocratique.

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.):

Madame la Présidente, le député ne pense-t-il pas que, le Canada étant une fédération, si un changement fondamental est apporté au Sénat aux termes d'une disposition de la Constitution, cela aura des répercussions non seulement sur le Parlement, mais aussi sur les assemblées législatives des provinces et de tout le pays? Un projet de loi comme celui-ci sera certainement jugé inconstitutionnel si le Parlement l'adopte.

Ne conviendrait-il pas aussi que toutes les provinces seraient touchées, mais que la province du ministre, l'Alberta, et la Colombie-Britannique seraient durement frappées puisqu'elles sont très sous-représentées au Sénat?

M. David Christopherson: Madame la Présidente, il faudrait que je l'examine attentivement, mais je suis plutôt d'accord avec le député. Que le projet de loi soit inconstitutionnel ou non, il est indéniable que le Québec, comme d'autres provinces, soumettra l'affaire à la Cour suprême du Canada.

Le gouvernement sait que le projet de loi ne deviendra jamais une loi. C'est toute une mascarade politique pour donner l'impression que le gouvernement fait quelque chose tout en sachant que rien ne se concrétisera. Là où le bât blesse, c'est que si jamais elle était adoptée, cette mesure législative nuirait à notre Parlement et à notre capacité de nous gouverner de la façon la plus démocratique possible.

• (1300)

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Hamilton-Centre de son discours passionné et de la façon dont il a présenté le point de vue des nombreux Canadiens qui ont appuyé le Nouveau Parti démocratique. Beaucoup indiquent que notre position sur l'abolition du Sénat, la façon dont nous défendons leurs intérêts et les positions que nous prenons à la Chambre des communes sont les principales raisons pour lesquelles ils ont voté pour nous.

Le député a parlé de la nature et de l'histoire du Sénat. La structure actuelle de cette institution est un vestige du passé. Par exemple, je ne pourrais siéger au Sénat puisque je suis âgée de moins de 30 ans. Près d'une vingtaine de députés du NPD ont moins de 30 ans et ne pourraient donc pas être sénateurs.

Si le Sénat est censé représenter la population canadienne, n'est-ce pas là de la discrimination pure et simple, un mépris du droit démocratique des Canadiens d'élire qui ils veulent pour les représenter, y compris des jeunes dont la voix doit se faire entendre au Parlement?

M. David Christopherson: Madame la Présidente, il est en effet incroyable que, de nos jours, il soit tout à fait accepté que notre collègue très compétente représente ses électeurs ici à la Chambre, mais que la loi l'empêche de le faire à l'autre endroit. Voilà qui montre encore à quel point tout cela est insensé.

En établissant la représentation proportionnelle, nous pourrions assurer la représentation de multiples segments de notre population ici. Bien que tous les partis fassent tout ce qu'ils peuvent pour ce que soit le cas, la Chambre n'est toujours pas représentative de la population canadienne d'un point de vue démographique. Nous avons beaucoup à faire dans cette Chambre, mais nous devrions d'abord nous débarrasser de l'autre Chambre.

Initiatives ministérielles

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur l'allusion colorée qu'a faite le député au monstre de Frankenstein. Il a dit qu'il existerait divers mandats et que, lorsqu'on confierait des mandats différents aux sénateurs élus, ces derniers auraient des responsabilités différentes de celles de certains de leurs collègues, ce qui engendrerait un salmigondis monstrueux.

On pouvait voir à quel point il en était convaincu, car sa voix est montée d'un octave et je crois même qu'elle a fait éclater un verre quelque part.

Il se dit en faveur de la représentation proportionnelle, soit d'un système de circonscriptions plurinominales à scrutin proportionnel. Selon ce système, certains députés seraient désignés à partir d'une liste dressée par leur parti et d'autres seraient élus dans les circonscriptions.

Étant donné qu'il est si convaincu que les mandats de nature différente créent un monstre de ce genre, pourquoi préconise-t-il de créer un monstre à la Chambre des communes, en supprimant le système de freins et de contrepoids, et de lui donner le plein contrôle des affaires du pays? Cela semble foncièrement incompatible avec ses observations sur les mandats variés au Sénat.

M. David Christopherson: Madame la Présidente, je savais quand j'ai vu le député se lever qu'il me poserait une question réfléchie, intelligente et probablement un peu compliquée. J'avais raison sur tous les points.

Je maintiens ce que j'ai dit. Je suis déçu d'avoir fait éclater des verres de vin. J'aurais préféré que ce soit des bouteilles de bière, mais c'est seulement parce que je viens d'Hamilton.

Je comprends la question du député. J'ai utilisé l'exemple de Frankenstein en raison de tous ces éléments et de toutes ces idées disparates.

La notion de représentation proportionnelle comporte bien l'aspect mentionné par le député, mais il est important de comprendre qu'il s'agit seulement d'un des modèles de la représentation proportionnelle. Nous n'avons pas dit que nous privilégierons un modèle particulier. Nous croyons seulement que nous devrions discuter avec les Canadiens du type de modèle de représentation proportionnelle que nous devrions adopter à la Chambre.

De plus, la plupart des modèles sont bien établis. Nous accusons un grand retard sur le plan démocratique. Nous nous considérons comme une démocratie moderne et mature, et nous le sommes à bien des égards, mais pas en ce qui a trait au Sénat.

La représentation proportionnelle est une chose très courante en Europe et dans bien d'autres pays. Il est vrai que le fait que certains candidats sont nommés à partir d'une liste et que d'autres sont élus constitue un problème. Cependant, c'est un problème systémique qui s'inscrit dans un modèle qui a été testé et utilisé dans de nombreux pays du monde, tandis que ce monstre hybride n'a aucune signification.

Les sénateurs auront des divergences d'opinions sur de nombreuses questions. Comme je l'ai dit, c'est une impasse en soi, et on ne parle même pas de l'impasse qui existerait ici.

Le député de Saint-Laurent—Cartierville a soulevé un point intéressant, et je tiens à lui en attribuer le mérite. Il a fait que si nous nous retrouvons dans la même impasse que les États-Unis, nous n'aurons pas de mécanisme pour nous aider à nous en sortir, contrairement aux États-Unis, qui peuvent recourir à la commission mixte. Nous n'avons pas la capacité de résoudre l'impasse qui existerait entre deux Chambres élues.

En plus d'être mauvaise, cette idée est mal conçue.

• (1305)

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Madame la Présidente, mon collègue a totalement raison de parler, entre autres, du risque d'impasse et de blocage.

À un moment où l'économie va si mal et où la situation aux États-Unis est catastrophique, comment le gouvernement peut-il prétendre que l'économie est l'une de ses principales préoccupations, que c'est une priorité, alors qu'il songe à provoquer une impasse au Parlement du Canada?

M. David Christopherson: Madame la Présidente, d'après la question que le député pose, j'ai le sentiment que le gouvernement pense que c'est une bonne idée, puisqu'il contrôle le Sénat actuellement. Or, même si le gouvernement n'était pas majoritaire à la Chambre, il contrôlerait tout de même le Sénat. Par conséquent, cela lui est probablement égal.

Le système actuel fait l'affaire des conservateurs. Ces plans les favoriseront. Tout roule pour eux. Le problème, c'est que le projet de loi ne sert pas les intérêts des Canadiens.

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Madame la Présidente, le Parti libéral ne s'oppose pas à la réforme du Sénat, mais cette réforme doit se faire dans les règles de l'art et conformément aux dispositions de la Loi constitutionnelle.

L'opposition libérale ne peut pas appuyer le projet de loi pour trois raisons.

Premièrement, nous sommes convaincus qu'une telle loi serait inconstitutionnelle. Les modifications de fond qu'elle propose ne peuvent pas être mises en oeuvre unilatéralement par le Parlement. En effet, au moins sept provinces, représentant 50 p. 100 de la population canadienne, devraient appuyer ces modifications, car le fait de nommer des sénateurs au moyen d'un système disparate d'élections sénatoriales provinciales volontaires constitue manifestement une modification de fond, comme le fait de limiter le mandat des sénateurs à neuf ans et de donner au premier ministre le pouvoir de nommer la totalité des sénateurs à la fin de deux mandats de quatre ans et demi, ce qui renforcerait considérablement son pouvoir.

Deuxièmement, une telle loi nuirait aux intérêts de deux provinces, à savoir l'Alberta et la Colombie-Britannique. Voici pourquoi: concrètement, une Chambre haute élue aurait plus de poids dans ses rapports avec la Chambre. Le problème, c'est que ces deux provinces de l'Ouest sont mieux représentées à la Chambre qu'au Sénat, car elles n'ont que six Sénateurs, alors que d'autres provinces, quatre à six fois moins peuplées, en ont dix.

Troisièmement, une pareille loi pourrait entraîner des blocages fréquents au Parlement en l'absence de mécanismes constitutionnels pour résoudre les conflits qui risquent de surgir entre une Chambre des communes élue et un Sénat élu.

Voilà pourquoi nous proposons que le gouvernement abandonne ce projet de loi, ou, à tout le moins, qu'il le soumette à la Cour suprême pour que celle-ci en vérifie la constitutionnalité.

Initiatives ministérielles

[Français]

On me permettra de développer chacune de ces trois objections, qui amènent l'opposition libérale à conclure que ce projet de loi n'est pas dans l'intérêt des Canadiens. L'une d'elles est que si ce projet devient loi, il faut s'attendre à ce que d'inévitables conflits, opposant l'une à l'autre des deux Chambres également élues, provoquent des délais et des blocages au Parlement. Il n'y a qu'à observer la fréquente paralysie « intercamérale » chez nos voisins du Sud.

En fait, la situation pourrait être pire chez nous qu'aux États-Unis, car contrairement à ces derniers, le Canada n'a pas de mécanisme constitutionnel qui permette de résoudre les différends entre deux Chambres élues, pouvant toutes deux prétendre avoir la même légitimité et parler au nom du peuple.

À quoi songe le gouvernement? Qu'est-ce que le ministre a en tête? Veut-il vraiment importer au Canada la paralysie à laquelle on assiste aux États-Unis ou au Mexique? N'avons-nous pas suffisamment de défis à relever au Canada sans en plus alourdir inconséquemment notre processus décisionnel?

Cela nous apparaît une très mauvaise idée, surtout si on tient compte du fait que le Canada est une fédération décentralisée, avec 11 gouvernements — 14 en tenant compte des territoires — munis de pouvoirs et de responsabilités importants. Il importe que dans une telle fédération décentralisée, les institutions fédérales, communes à tous les citoyens, fonctionnent bien et rapidement, avant de produire des lois et des décisions qu'on peut apprécier ou non, mais qui au moins ne sont pas entravées par la rituelle opposition de deux Chambres élues, une opposition entre deux Chambres qui serait exacerbée par l'absence de mécanisme constitutionnel de résolution de leurs conflits.

Il faut bien se rendre compte que, dans le projet confus du gouvernement, les sénateurs seraient nommés par l'entremise d'un système hétéroclite d'élections provinciales facultatives. Le financement de ces élections incomberait aux provinces, alors qu'il s'agit d'élections fédérales. Et alors même qu'il s'agirait d'élections fédérales, les partis fédéraux seraient carrément exclus du processus électoral, et ce serait les partis provinciaux qui contrôlèrent ces élections fédérales. Une chatte n'y retrouverait pas ses petits!

Pas étonnant que plusieurs gouvernements provinciaux aient fait savoir qu'ils ne comptaient pas déboursier des fonds pour ces élections fédérales. Conçu en dépit du bon sens, ce projet de loi est, en plus, inconstitutionnel. Si le projet de loi était adopté, la loi qui en résulterait serait déclarée inconstitutionnelle parce que les changements fondamentaux qu'elle susciterait ne pourraient pas être mis en oeuvre par le Parlement tout seul. Ces changements ne pourraient se faire qu'avec le soutien d'au moins sept provinces représentant 50 p. 100 de la population canadienne. Cette initiative unilatérale est une autre manifestation du style de gouvernement du premier ministre: contrôlant et centralisateur. Cette attitude montre un irrespect envers les provinces et une incompréhension de ce qu'est le fédéralisme canadien.

● (1310)

[Traduction]

D'ailleurs, de nombreuses provinces ont indiqué qu'elles croyaient qu'on ne pouvait pas imposer unilatéralement cette proposition. Elles croient qu'elles devraient participer au processus de réforme du Sénat et c'est ce qu'elles souhaitent. En d'autres mots, nous ne sommes pas les seuls à dire que le gouvernement fédéral ne peut pas faire cavalier seul, les provinces le disent aussi et elles veulent avoir voix au chapitre.

Le projet de loi n'est pas dans l'intérêt du Canada et laisse particulièrement à désirer dans le cas de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Nous sommes loin d'être les seuls à le dire. La première ministre de la Colombie-Britannique, Christy Clark, et l'ancien premier ministre de l'Alberta, Don Getty, ont tout deux souligné, à juste titre, que cette version de la réforme du Sénat serait mauvaise pour leurs provinces respectives. Comme l'écrit l'*Edmonton Journal*, il faut repenser ce projet.

Examinons les chiffres. L'Alberta compte 9,1 p. 100 du nombre total de députés, mais seulement 5,7 p. 100 des sénateurs. L'écart est encore plus grand pour la Colombie-Britannique, qui compte 11,7 p. 100 des députés de la Chambre des communes, mais seulement 5,7 p. 100 des sénateurs. Comparons ces provinces au Nouveau-Brunswick, qui compte dix sénateurs pour une population qui est 4,8 fois plus petite que celle de l'Alberta et 6,1 fois plus petite que celle de la Colombie-Britannique.

Cette répartition inégale des sièges au Sénat, vestige du passé, pose problème dans deux provinces de l'Ouest et constitue une anomalie au sein de notre fédération. La réforme proposée par le gouvernement ne ferait qu'empirer les choses.

Dans le Sénat non élu actuel, ce problème est atténué par le fait que les sénateurs s'acquittent de leur rôle constitutionnel avec modération et laissent, la plupart du temps, la Chambre des communes avoir le dernier mot. Cependant, dans un Sénat élu dont les sénateurs revendiqueraient une légitimité démocratique égale à celle de leurs homologues à la Chambre — sinon plus grande, puisqu'ils représenteraient une province plutôt qu'une circonscription — la sous-représentation de la Colombie-Britannique et de l'Alberta prendrait toute son ampleur.

Évidemment, les sénateurs élus des autres provinces n'agiraient pas au mépris des intérêts de l'Alberta et de la Colombie-Britannique puisqu'ils auraient le devoir de défendre les intérêts de l'ensemble du pays, mais ces sénateurs seraient mieux en mesure de représenter et de défendre les intérêts des électeurs de leur propre province, qu'ils connaissent mieux.

Le premier ministre Charest a déjà annoncé que son gouvernement contestera la constitutionnalité de cette réforme unilatérale du Sénat devant les tribunaux. Les premiers ministres Stelmach et Clark serviraient les intérêts de leur province en se joignant à l'action prise par leur collègue québécois.

Les Canadiens sont-ils vraiment favorables au gaspillage de temps, d'efforts et de bonne volonté qu'entraînerait cette initiative du gouvernement? J'en doute. Il est temps que le premier ministre, un Calgarien, et le ministre de la Réforme démocratique, un Edmontonien, soumettent leur initiative à un second examen objectif et renoncent à ce projet de réforme du Sénat mal avisé et mal conçu qui entraînerait toutes sortes de problèmes pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'ensemble du Canada anglais, et français.

● (1315)

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Madame la Présidente, mon collègue a parlé d'injustice pour les régions. Je suis bien connu, au sein de mon parti, comme un grand partisan d'une plus grande égalité entre les membres quand vient le temps de choisir un chef, alors je comprends son inquiétude.

Initiatives ministérielles

Toutefois, je me demande s'il croit vraiment à ce qu'il dit. Il a absolument raison quant au fait que 10 sénateurs, ou plutôt 12, représentent la Nouvelle-Écosse et 12, le Nouveau-Brunswick. Quatre sénateurs représentent l'Île-du-Prince-Édouard parce que, en raison d'une autre disposition de notre Constitution, l'Île-du-Prince-Édouard s'est vu accorder un nombre minimum de députés, ce qui fait que la taille de la circonscription moyenne à l'Île-du-Prince-Édouard est à peu près le tiers de celle d'une circonscription ontarienne. Ainsi de suite.

Le député est-il favorable à ce qu'on élimine toutes ces dispositions? Serait-il disposé à commencer, par exemple, en faisant quelque chose que je n'appuie pas personnellement, soit réduire à six ou moins le nombre de sénateurs chargés de représenter le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, afin d'établir un certain équilibre par rapport à la Colombie-Britannique et à l'Alberta?

S'il n'est pas d'accord là-dessus, ou s'il n'est pas disposé à suggérer un amendement qui ferait le contraire, selon moi, il présente ces objections simplement pour tenter de nous empêcher d'avancer. Il répète ce que disent les libéraux depuis toujours, soit que, tant que nous n'aurons pas mis au point la réforme parfaite, ce qui est impossible, nous ne devrions rien changer du tout et nous en tenir au Sénat actuel dont les représentants sont nommés. Ainsi, tôt ou tard, ils seront nommés par des gouvernements libéraux et seront des partisans libéraux, comme par le passé.

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, il est vrai que, au Canada, il n'y a pas d'entente formelle en ce qui concerne le nombre de sénateurs que chaque province doit avoir et que cela pose un problème à deux provinces qui sont sous-représentées. Mais pourquoi aggraver la situation, énormément d'ailleurs, en mettant en application la réforme que mon collègue et son parti proposent aujourd'hui?

Depuis 1945, le Sénat a rejeté seulement sept projets de loi venant de la Chambre. La Chambre haute a fait preuve de prudence et de réserve en s'acquittant de sa tâche. Imaginez ce qu'il en aurait été si les sénateurs avaient été élus? Les députés croient-ils que, en un demi-siècle, un Sénat élu aurait rejeté seulement sept projets de loi? Non, il en aurait rejeté régulièrement, quotidiennement. Qui plus est, seulement six Albertains siègeraient au Sénat pour exprimer leur point de vue. Ce serait terriblement injuste. L'intérêt de toutes les provinces me tient à coeur; c'est pour cette raison que je m'oppose catégoriquement à ce projet de loi.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son excellente intervention et de son analyse éclairée. J'ai particulièrement apprécié son analyse parce qu'elle illustre le point de vue d'un universitaire respecté dont l'expérience est tout à fait à l'opposé de la mienne, puisque je n'ai qu'une neuvième année. Je possède néanmoins 26 années d'expérience en politique, aux trois paliers de gouvernement. Voilà pourquoi ma question porte sur la reddition de comptes.

Je possède une scolarité limitée, mais il me semble que cette mesure ne prévoit rien en matière de reddition de comptes. Dans ma première question, j'ai demandé au ministre où étaient les dispositions concernant la reddition de comptes, étant donné l'importance de ce principe dans un contexte démocratique, mais le ministre a été incapable de me répondre ou n'a pas voulu le faire.

Je demande donc à mon collègue de me dire si un élément m'a échappé. Y a-t-il, dans ce projet de loi sur la réforme du Sénat, une disposition en matière de reddition de comptes que je ne vois pas, ou n'y en a-t-il effectivement aucune?

● (1320)

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, je profite de l'occasion pour dire que je comprends que, dans une démocratie, on souhaite que les députés et les sénateurs soient élus. Je comprends cela, et cette position est très répandue au Canada. La deuxième étape consiste à se demander comment nous pouvons faire cela de manière à aider le pays et chacune de ses régions. La voie que souhaite emprunter le ministre serait terrible. Elle créerait des impasses; elle nous paralyserait. Elle ne permettrait pas l'adoption de politiques plus efficaces, bien au contraire. En fait, elle accentuerait le degré d'injustice qui afflige certaines régions du pays, en particulier l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Fondamentalement, je ne dis pas que l'élection de sénateurs est une mauvaise chose. Je dis que nous aurions tort de procéder de cette façon dans tous les cas.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Madame la Présidente, j'ai bien apprécié le discours très éclairé de mon collègue sur cette question. Comme je viens d'une des provinces qui seraient le plus touchées par ce projet de loi, la Colombie-Britannique, j'aimerais poser une question à mon collègue. Pourrait-il nous expliquer de façon plus détaillée le genre d'injustices que cette proposition du gouvernement conservateur ferait subir à la Colombie-Britannique et à l'Alberta?

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, pour chaque projet de loi au Sénat, la Colombie-Britannique et l'Alberta seraient largement sous-représentées. Or dans toutes les démocraties que je connais, la sous-représentation est condamnable. Elle nous pose un problème aujourd'hui, mais un problème résoluble puisque, au bout du compte, le Sénat donne presque toujours raison à la Chambre.

La Colombie-Britannique et l'Alberta sont beaucoup mieux représentées maintenant, et nous veillerons au cours des prochaines semaines à accroître encore davantage leur poids à la Chambre, mais pas au Sénat. Au Sénat, on ne peut le changer. Je souligne que le ministre n'a pas répondu à ma question. Il a dit que, pour modifier la répartition des sénateurs par province, il faudrait nécessairement modifier la Constitution. Je suis tout à fait d'accord avec lui. La Colombie-Britannique et l'Alberta seront donc éternellement sous-représentées dans l'une des deux Chambres élues de notre pays. Est-ce vraiment le sort que le député veut infliger à sa province?

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Madame la Présidente, il est étrange de voir que le ministre ne profite pas de l'occasion pour poser à mon collègue certaines questions à la suite d'un discours selon moi très réfléchi et d'une déconstruction détaillée d'un projet de loi qui présente des défauts flagrants.

Récemment, nous avons été témoins de situations fort déplorables aux États-Unis dans lesquelles les deux Chambres, qui sont élues, se sont retrouvées dans une impasse constitutionnelle et politique. Comme d'autres l'ont dit aussi, les États-Unis recourent à un mécanisme, soit la commission mixte, qui permet aux gens faisant preuve de bonne volonté de régler leurs différends.

Il me semble que l'un des arguments essentiels qu'a fait valoir le député tient à l'institutionnalisation de l'impasse entre les deux Chambres que créerait un Sénat élu. À la lumière de ses explications, je crois que le député a raison. Le député pourrait-il nous dire de quelle façon, selon lui, une telle chose se produirait au fil du temps à mesure que chaque Chambre développerait sa propre culture?

Initiatives ministérielles

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, c'est une question qui m'inquiète beaucoup. Le Canada est un pays complexe à gérer, et nos amis du Parti conservateur s'en rendent compte de plus en plus. C'est un immense pays qui est très décentralisé. Il y a peu de choses qu'Ottawa peut faire tout seul sans consulter au moins les provinces. De plus, les Autochtones doivent avoir leur mot à dire.

Alors pourquoi rendre une situation encore plus complexe lorsque l'institution commune du pays, le Parlement du Canada, sera, la plupart du temps, comme aux États-Unis, bloquée par des différences partisans entre les deux chambres élues?

À mon avis, il serait peu judicieux de procéder ainsi. Nous devrions, à tout le moins, tenir un long débat sur le sujet. J'invite d'ailleurs le ministre à s'assurer qu'on tiendra des audiences. De nombreux experts viendront témoigner et expliquer au ministre à quel point ce projet de loi est dangereux pour le Canada.

• (1325)

Mme Kellie Leitch (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail, PCC): Madame la Présidente, 70 p. 100 des Canadiens ont dit qu'ils voulaient une certaine réforme. Je veux simplement poser la question suivante: le député d'en face veut-il vraiment un borbier constitutionnel? C'est pourtant ce qu'il propose.

Les Canadiens veulent de l'action. Ils ont élu un gouvernement conservateur solide et stable pour instaurer une réforme. Nous allons de l'avant avec ce dossier. Pourquoi le député d'en face veut-il nous mettre dans un borbier constitutionnel?

L'hon. Stéphane Dion: Madame la Présidente, en fait, le borbier, c'est ce projet de loi qui le créera. La députée doit comprendre cela.

Lors de l'examen de chacun des projets de loi, l'Alberta et la Colombie-Britannique constateront qu'elles sont représentées si peu équitablement qu'elles demanderont qu'on apporte des changements constitutionnels pour qu'elles aient droit à leur juste part. Ce sera tout à fait compréhensible.

Comme la députée le sait bien, aucun politicien du Québec ou de l'Ontario ne voudra changer quoi que ce soit. Nous nous retrouverons donc dans le borbier qu'a mentionné la députée. Or, c'est ce que je veux éviter. Je suis persuadé que c'est ce qu'elle veut aussi. Par conséquent, la députée devrait se prononcer contre le projet de loi.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Madame la Présidente, j'avais l'intention de faire un discours assez ennuyeux contenant de nombreux rappels historiques. Comme je suis un historien qui procède par comparaison, j'allais faire toutes sortes de comparaisons avec d'autres pays. Toutefois, j'ai entendu tant de choses aujourd'hui qui ne concordent pas avec ce que je considère être les faits que j'ai plutôt décidé de réagir aux affirmations tout à fait erronées que certains députés, en toute bonne foi j'en suis sûr, ont faites aujourd'hui.

Commençons pas l'affirmation complètement erronée et tout à fait gratuite selon laquelle la modification qui serait apportée à la Constitution serait, d'une certaine façon, inconstitutionnelle.

D'abord, j'attire l'attention des députés sur le fait que le projet de loi comporte deux parties. La première constitue une mesure législative normale qui porte sur la façon dont les sénateurs seraient élus dans le cadre du processus électoral consultatif. Ce processus ferait en sorte que des noms soient soumis au premier ministre. Si vous me le permettez, je lirai cette partie du projet de loi. Ce sera bref. L'article 3 de la partie 1 du projet de loi prévoit ceci:

Dans le cas où une province ou un territoire a édicté une loi qui est en substance conforme au cadre prévu à l'annexe, le premier ministre tient compte, lors de la recommandation de candidats sénatoriaux au gouverneur général, des personnes dont le nom figure sur la plus récente liste des candidats sénatoriaux choisis pour cette province ou ce territoire.

Le projet de loi renferme une annexe qui décrit les règles à suivre pour la tenue des élections des candidats sénatoriaux qui figureront sur la liste que le premier ministre doit utiliser.

La partie 2 du projet de loi vise à modifier la Constitution du Canada. Mon collègue de Saint-Laurent—Cartierville a parlé de dispositions anticonstitutionnelles, et il peut me corriger si j'ai mal compris ce qu'il a dit, mais je pense qu'il parlait alors de la partie 2 du projet de loi. Ainsi, permettez-moi de me pencher maintenant sur les objections qui, selon lui, peuvent exister relativement à la constitutionnalité du projet de loi.

Je devrais premièrement apporter une correction à ce qu'il a dit, à savoir que les changements concernant le Sénat doivent se faire conformément à la procédure de modification définie au paragraphe 42(1) de la Loi constitutionnelle, ce qui est vrai en partie seulement. J'ai le paragraphe 42(1) sous les yeux actuellement, et voici ce qu'il dit:

Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait conformément au paragraphe 38(1) [...]

Le paragraphe 38(1) est la formule 7-50.

L'alinéa *b*) du paragraphe 42(1) précise: « les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs ». Mon collègue voulait parler de cet alinéa. Puis, l'alinéa *c*) précise: « le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir ». Ces deux types de modification constitutionnelle doivent se faire selon la procédure 7-50. Sept provinces représentant la moitié de la population doivent approuver une telle modification, sinon elle ne peut pas entrer en vigueur. Voilà le genre de discussion qui a tendance à nous mener tout droit dans le borbier constitutionnel.

En revanche, l'article 44 de la Loi constitutionnelle de 1982 indique une autre procédure de modification. Notre Constitution comprend cinq procédures de modification, et chacune s'applique à certaines dispositions de la Constitution. L'article 44 dit ceci: « Sous réserve des articles 41 et 42, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes. » La question est donc la suivante: la modification proposée est-elle régie par l'article 44 ou est-elle plutôt régie par la procédure de modification 7-50? La réponse est qu'elle est régie par l'article 44. C'est une règle établie.

L'article 44 est la règle à suivre parce qu'il remplace un autre article qui donnait au Parlement du Canada des pouvoirs exclusifs lui permettant d'apporter des modifications dans certains secteurs. Il est communément accepté que l'article 44 remplace la procédure de modification du paragraphe 91(1) qui avait été insérée pour le Canada en 1949.

• (1330)

La procédure stipulait qu'« [i] sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des lois » dans les domaines suivants:

Initiatives ministérielles

La modification, de temps à autre, de la constitution du Canada, sauf en ce qui concerne les matières rentrant dans les catégories de sujets que la présente loi attribue exclusivement aux législatures des provinces, ou en ce qui concerne les droits ou privilèges accordés ou garantis, par la présente loi ou par toute autre loi constitutionnelle, à la législature ou au gouvernement d'une province, ou à quelque catégorie de personnes en matière d'écoles, ou en ce qui regarde l'emploi de l'anglais ou du français, ou les prescriptions portant que le parlement du Canada tiendra au moins une session chaque année et que la durée de chaque chambre des communes sera limitée à cinq années, depuis le jour du rapport des brefs ordonnant l'élection de cette chambre [...]

Le gouvernement Pearson et le Parlement ont eu recours à la procédure du paragraphe 91(1) en 1965 pour que les sénateurs ne soient plus nommés à vie, mais prennent plutôt leur retraite à 75 ans.

Il existe des précédents qui expliquent cette façon de faire.

Je prendrai quelques minutes pour soulever d'autres points à considérer à ce sujet.

La pratique consistant à proposer une modification aux termes de l'article 44, c'est-à-dire une modification à la Constitution qui est autorisée en vertu de l'article 44 de la Constitution proposée dans un projet de loi qui, d'une part, aborde des questions législatives usuelles et, d'autre part, propose une modification à la Constitution, est bien établie. Cela a été fait à plusieurs reprises. J'aimerais souligner en particulier la loi adoptée en 1999, qui a créé le territoire du Nunavut. Cette loi comprenait une mesure législative ordinaire ainsi qu'une modification portant sur le Sénat du Canada, qui visait à ais à ajouter un sénateur pour le territoire du Nunavut.

Par conséquent, la pratique établie, qui consiste à faire les choses de cette façon, comme l'autorise cet article de la Constitution, existe depuis très longtemps et s'appuie sur de nombreux précédents. En outre, il existe de nombreuses études attestant que la procédure de modification qu'on trouvait au paragraphe 91.1 a été remplacée par la procédure énoncée à l'article 44.

Je vais maintenant m'attarder à d'autres enjeux qui ont été soulevés un peu plus tôt.

J'ai mentionné que je trouve exaspérants les propos de ceux qui soutiennent que nous ne pouvons pas entreprendre une réforme à la pièce, que nous devons uniquement entreprendre une réforme complète. Je crois que cela nous amènera à nous enliser dans un bourbier constitutionnel. Le mieux devient ainsi l'ennemi du bien et aucun changement n'est finalement apporté. Voilà une excellente raison de s'opposer aux arguments soulevés par le député de Saint-Laurent—Cartierville.

Je tiens à mentionner plus particulièrement que nous abordons des points très importants dans le projet de loi. Il est vrai que nous n'abordons pas la question de l'équité régionale, mais nous abordons celle des élections et des nominations. Les sénateurs seraient, de façon officielle, nommés par le Gouverneur général, et les pouvoirs de ce dernier sont protégés très rigoureusement dans le projet de loi. Il y a néanmoins des élections. Pour ce qui est de la durée du mandat des sénateurs, ils ne peuvent pas être nommés au Sénat à l'âge de 40 ans et y siéger pendant 35 ans. Le projet de loi aborde également ce point.

Quant à l'équité régionale, qui est toujours une question controversée, c'est dans la nature des Chambres hautes de ne pas être axées sur le principe de la représentation selon la population ou le principe d'une personne, une voix; une voix, une valeur. Cela justifie apparemment une certaine inégalité. Je crois que l'inégalité qui existe actuellement dans notre Chambre haute est excessive. Par contre, affirmer qu'il faut enlever tout pouvoir au Sénat pour cette raison, c'est dire que nous devons nous débarrasser d'un des concepts fondamentaux du fédéralisme puisqu'il nous faut supposer, comme le député l'a affirmé, qu'aucun politicien de l'Ontario ou du Québec ne

serait disposé à appuyer une mesure visant à corriger cette inégalité de la représentation. Ce serait une grave erreur.

Je rappelle que toutes les fédérations de longue date et toutes les fédérations prospères dans le monde ont une Chambre haute indépendante, qui se fonde, au moins en partie, sur d'autres facteurs que la représentation selon la population. Il y a deux sénateurs par État aux États-Unis. En Australie, il y avait initialement six sénateurs par État, puis ils sont passés à 12 par État. Il y a évidemment seulement six États en Australie. Dans la Chambre haute de la Suisse, il y a deux sénateurs par canton. Il y a ce qu'on appelle des demi-cantons, comme Appenzell Innerrhoden et Appenzell Auserrhoden, qui ont chacun un sénateur, mais les autres endroits en ont deux. L'Allemagne a un système un peu différent, mais il n'est pas fondé, lui non plus, sur la représentation selon la population. Les plus petits Länder sont surreprésentés.

•(1335)

L'idée d'instaurer une sorte d'égalité est présente. Nous pourrions viser à atteindre une égalité fondée sur des principes clairement définis. Je pense vraiment que la volonté y est. Cependant, nous ne devrions pas faire obstacle aux progrès simplement parce que nous voulons atteindre la perfection sur ce point.

Permettez-moi d'aborder la question sous un autre angle. L'idée qu'il faudrait maintenir la Chambre haute dans l'illégitimité, afin qu'elle ne puisse pas remettre en question les décisions de la Chambre basse, tend davantage vers la position du NPD, lequel est en faveur de l'abolition de la Chambre haute, que vers la position adoptée par le député de Saint-Laurent—Cartierville.

Soyons réalistes. Il n'est pas possible d'abolir la Chambre haute sans l'aval de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population. Les chances que cela se produise...

L'hon. Stéphane Dion: L'unanimité des provinces. C'est à l'unanimité.

M. Scott Reid: Le député vient de dire « unanimité » et il a peut-être raison. J'ai peut-être tort. Le fait est qu'il est très difficile de concrétiser une telle modification. En fait, ce n'est pas vraiment une option.

La seule option qui reste à part le statu quo, à part une Chambre haute dont les membres sont nommés — lesquels reflètent les intérêts partisans du gouvernement de l'heure ou du précédent gouvernement —, est une option peu souhaitable. Or, je ne pense pas que c'est l'approche que nous devrions adopter.

Le député de Saint-Laurent—Cartierville a dit que le Sénat n'avait bloqué que sept projets de loi depuis 1945, et nous a prévenus du risque qu'il en bloque davantage. Voici ce que j'en dis: personne n'oserait affirmer qu'il n'y a pas eu plus de sept projets de loi mal conçus à avoir été adoptés à la Chambre des communes et présentés au Sénat depuis 1945. Il y en a certainement d'autres qui auraient dû être bloqués au Sénat.

Initiatives ministérielles

Bien sûr, le système de poids et contrepoids, qui est un principe au sein de notre gouvernement, et des gouvernements de toutes les autres fédérations, et même de tout gouvernement civilisé, doit être préservé et respecté. Cela signifie que certaines décisions que j'aimerais personnellement voir adopter seraient bloquées par un Sénat élu, comme d'autres que je souhaiterais voir rejeter.

En général, il vaut la peine de rechercher un consensus plus fort, qui ne fasse pas que correspondre au mandat qui a été confié au gouvernement à un moment précis, le jour des élections.

C'est un motif suffisant pour que nous jugions essentiel d'avoir un Sénat efficace, et il est certain que ce n'est pas le cas de notre Sénat actuel.

J'ai parlé un peu de l'argument du député de Hamilton-Centre, qui a fait une analogie avec Frankenstein. Après avoir répondu à ma question, il a fait remarquer que le système de circonscriptions plurinominales à scrutin proportionnel, dans lequel les élus auraient différents types de mandat, existe déjà ailleurs, contrairement à l'idée d'une chambre haute ayant différents types de mandat.

En fait, c'est inexact. La Chambre haute de la Suisse a différents types de mandat. Les membres qui représentent différents cantons sont élus selon des modes différents. Dans certains des cantons montagneux de l'Est du pays, ils sont élus par le Landsgemeinde, une assemblée de tous les citoyens. Ailleurs, leur élection se fait autrement. La décision relève du canton.

C'est un système qui existe depuis bien des années et qui fonctionne bien avec différents types de mandat. En fait, en regardant autour de nous, on peut découvrir qu'il y a bien des assemblées législatives, dans différentes régions du monde, dont les membres ont des mandats différents. Je pense qu'il faut être prudent sur ces questions. Il faut éviter d'exagérer.

Je signale que le projet de loi propose simplement une façon de faire la transition. À l'heure actuelle, les personnes nommées après 2008 se sont engagées à exécuter un mandat relevant de deux régimes alors que d'autres, nommées avant 2008, n'ont pas pris un tel engagement. De plus, le mandat de celles qui seront nommées après l'adoption de la présente modification de la Constitution trahira un troisième régime.

À long terme, un seul type de mandat s'appliquera à tout le monde. Nous traverserons simplement une période de transition qui, à mon avis, n'aura pas de conséquences néfastes.

Je tiens également à répondre au député d'Hamilton-Centre, qui a dit que cette mesure est non démocratique à certains égards. En fait, l'objet de ce projet de loi est de renforcer la démocratie. Le député a fait valoir qu'un premier ministre ne recommandera peut-être pas la personne qui a remporté l'élection. Il est important de rappeler la disposition du projet de loi pertinente à cet égard, dont j'ai déjà fait lecture et que je relis de nouveau:

Dans le cas où une province ou un territoire a édicté une loi qui est en substance conforme au cadre prévu à l'annexe, le premier ministre tient compte, lors de la recommandation de candidats sénatoriaux au gouverneur général, des personnes dont le nom figure sur la plus récente liste des candidats sénatoriaux choisis pour cette province ou ce territoire.

● (1340)

Cette disposition engage le premier ministre. En théorie, elle n'engage pas le Gouverneur général.

Je crois que ce que le député voulait dire, et il pourra me corriger si je me trompe, c'est qu'un premier ministre peut choisir de ne pas tenir compte de ces conseils. Il est vrai que le projet de loi ne prévoit aucune pénalité dans ce cas. Je vois donc ce que le député voulait dire.

Je soulignerais que, quand des mesures législatives semblables à propos de la réforme du Sénat ont été discutées pendant la 39^e législature, de nombreux témoins ont soulevé cette objection. Ils ont dit que nous risquions de créer une convention qui s'implanterait trop solidement et qu'une énorme pression politique forcerait le premier ministre à suivre les conseils, quelles que soient les objections qu'il pourrait avoir. D'après cet argument, cette convention donnerait aux gens, dans les faits, un pouvoir de nomination qui aurait pour effet d'enlever au Gouverneur général la possibilité de nommer les sénateurs de façon indépendante. Cela serait donc inconstitutionnel.

Je ne m'étendrai pas sur l'absurdité de cet argument, bien qu'il soit absurde, mais je signalerai que le sentiment général n'allait pas du tout dans cette direction. Le député pourrait donc voir ses craintes apaisées s'il examine certains des témoignages de ce comité.

Je signale par ailleurs qu'il y a un cas marquant sur lequel nous pouvons nous appuyer. Le premier ministre Mulroney a déclaré que, jusqu'à ce que l'Accord du lac Meech soit promulgué, ce qui signifie que le Sénat serait alors élu suivant un nouvel ensemble de mandats, il accepterait les sénateurs nommés par les gouvernements provinciaux.

Par conséquent, en 1989, l'Assemblée législative de l'Alberta a tenu une élection pour un siège au Sénat et le général Stan Waters l'a obtenu. On a alors soumis son nom au premier ministre, qui se montrait très réticent à cette nomination. Il a essayé d'y échapper, mais la pression était trop forte et il a fini par nommé le sénateur Waters à la Chambre haute, où il a servi avec distinction. Il n'y a malheureusement pas siégé bien longtemps parce qu'il a souffert d'un cancer qui lui a coûté la vie quelques années plus tard.

Il existe un précédent qui porte à croire que les premiers ministres auront beaucoup de mal à faire fi des choix des gens.

L'ensemble de notre système est fondé sur des conventions constitutionnelles. Notre système politique canadien et son prédécesseur britannique reposent sur l'idée des conventions. Sur papier, le gouverneur général est investi du pouvoir indépendant de nommer les sénateurs. Sur papier, notre monarque détient d'incroyables pouvoirs arbitraires. Dans la pratique, c'est une personne dont la Constitution ne mentionne même pas, le premier ministre, qui a la majorité de ces pouvoirs et qui les exerce par l'entremise de la Chambre des communes. Dans la pratique, nous avons un gouvernement responsable qui doit rendre des comptes à la Chambre des communes, ce qui n'est pas du tout énoncé dans la Constitution.

Ces règles sont obligatoires. Ce ne sont pas des règles juridiques, mais des règles constitutionnelles. Ceux qui songeraient à tenter de s'y soustraire mettraient en péril leur carrière politique.

Je dirais que ce sera sensiblement la même histoire lorsque le premier ministre devra respecter l'esprit de la loi et soumettre une recommandation au gouverneur général sur la nomination des sénateurs qui figurent sur la liste provinciale.

Initiatives ministérielles

Il ne fait aucun doute que les premiers ministres perdraient au final le pouvoir de nommer des partisans ou des personnes de leur choix et seraient contraints de se plier à la volonté de la population de la province visée. Ce serait une excellente chose.

• (1345)

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Madame la Présidente, j'ai trouvé le discours de mon honorable député d'en face plutôt incohérent, surtout pour ce qui est de conférer des pouvoirs aux provinces. Le projet de loi suppose que les provinces pourraient, à leurs frais, tenir des élections pour élire des sénateurs, mais on y dit très clairement que le premier ministre ne serait pas obligé de tenir compte de ces élections, de ce choix de sénateurs. Où est la démocratie dans ce projet de loi?

Aussi, le député d'en face a ajouté qu'il serait anticonstitutionnel de conférer des pouvoirs aux provinces. Finalement, qu'est-ce que veulent les conservateurs, dans ce projet de loi? Veulent-ils donner des pouvoirs aux provinces, ou non? Où est la démocratie là-dedans?

M. Scott Reid: Monsieur le Président, nous voudrions donner des pouvoirs aux Canadiens, dans leur province respective. À propos de la question de démocratie, le premier ministre est obligé d'accepter les décisions des électeurs dans les provinces. Je cite le projet de loi:

Dans le cas où une province ou un territoire a édicté une loi qui est en substance conforme au cadre prévu à l'annexe, le premier ministre tient compte, lors de la recommandation de candidats sénatoriaux au gouverneur général, des personnes dont le nom figure sur la plus récente liste des candidats sénatoriaux choisis pour cette province ou ce territoire.

[Traduction]

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington pour son discours au caractère très réfléchi et personnel. C'était un agréable changement par rapport aux discours préparés d'avance que tant de députés de son parti lisent pour la première fois à la Chambre. Il a présenté une position personnelle, et j'espère qu'il en sera toujours ainsi. J'espère qu'il ne nous arrivera pas un jour avec des phrases toutes faites par le parti, comme s'il était incapable de formuler ses vues personnelles.

Cependant, il a fait des observations qui entrent en contradiction avec ce que le ministre et certains de ses collègues ont dit. Par exemple, il a déclaré qu'il était vrai que le projet de loi serait injuste envers certaines provinces. C'est la réalité, et il n'a pas dit que ce n'était pas le cas. Cependant, il croit qu'il y aura suffisamment de bonne volonté ailleurs au Canada pour corriger le tir une fois que le mal aura été fait et que cette bonne volonté viendra d'autres provinces.

Dans le but de justifier le projet de loi, le député affirme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, qu'il y aura des négociations constitutionnelles après son adoption. C'est donc dire que le cauchemar constitutionnel auquel son collègue a fait allusion, il le souhaite. C'est ce qu'il a dit. Je crois que cela démontre l'existence d'une dangereuse contradiction au sein du Parti conservateur, et le député devra expliquer cela aux Canadiens.

Les Canadiens veulent-ils une solution constitutionnelle bricolée pour remédier au mal que le gouvernement aura fait au Canada tout entier, et plus particulièrement à la Colombie-Britannique et à l'Alberta?

M. Scott Reid: Madame la Présidente, il serait plus fidèle de dire que, plutôt que d'avoir affirmé que la mesure est injuste, j'ai dit qu'elle ne s'attaque pas à un des problèmes auxquels nous sommes confrontés, ce qui est tout à fait vrai.

Je serais personnellement disposé à appuyer une telle initiative, mais ce n'est pas à moi de décider si la volonté nationale existe. Ce n'est pas à moi de dire si le pays est satisfait du système actuel.

J'aimerais néanmoins rappeler à la Chambre comment la représentation au Sénat était envisagée dans l'accord sur la Confédération. À l'époque, personne ne cherchait à établir la représentation selon la population dans la Chambre haute, bien au contraire. On ne cherchait pas non plus à faire comme les Américains, c'est-à-dire assurer la représentation égale de chaque État. Le but était d'arriver à une représentation égale pour chacune des régions. À l'époque, on considérait que le Canada était composé de trois régions: le Québec, l'Ontario et les Maritimes. On a envisagé l'inclusion de l'Ouest, mais ça ne s'est pas fait. Quand la région a adhéré à la fédération, la Constitution a été modifiée de manière à permettre à l'Ouest de jouir d'une représentation égale. Le principe régional de la représentation inégale demeure, plus ou moins, le même.

Il y a une autre question dont on pourrait parler. Toutes les régions ont 24 sénateurs sauf l'Atlantique, qui bénéficie de 7 sénateurs supplémentaires malgré sa faible population — moins de la moitié de la population de la région qui figure au deuxième rang — parce que Terre-Neuve s'est vu accorder des sénateurs supplémentaires lorsqu'elle s'est jointe à la fédération.

À mon avis, ce sont là des questions qui peuvent être réglées avec un peu de bonne volonté. Je ne perds pas confiance dans la bonne volonté de tous les députés, autant ceux qui représentent les régions sous-représentées et comprennent que ce n'est pas la fin du monde que ceux qui représentent les régions sur-représentées et qui comprennent que nous voulions rectifier la situation. Cependant, je m'en remets à eux. Ce n'est pas à moi de prendre des décisions à leur place.

• (1350)

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir pris le temps d'écouter mon allocution et d'en avoir tenu compte dans ses réponses. J'aime beaucoup débattre avec ce parlementaire en comité.

Le député a signalé que le premier ministre serait d'avis que, si cela devenait une convention, celle-ci aurait, par conséquent, force de loi. Toutefois, cela prend du temps. Ce que je veux dire, c'est que le premier ministre a enfreint sa propre loi pendant la législature même où il l'avait présentée. Par conséquent, il se peut fort bien que nous n'ayons jamais le temps d'obtenir une convention.

Il a parlé de la Suède, ce qui était une excellente réponse. J'estime quant à moi qu'il s'agit d'un modèle reconnu. C'est peut-être une situation unique en son genre, mais il s'agit d'un modèle. Ce qu'on nous propose ici pour le Sénat n'est pas un modèle; c'est plutôt un méli-mélo de relents de projets antérieurs, de nouvelles solutions rapides à courte visée. Ce n'est qu'un ensemble disparate, et c'est pourquoi j'ai utilisé l'exemple de Frankenstein.

Le député a parlé des mandats de durée multiple qui sont déjà prévus dans certains systèmes, ce qui, je le répète, est très différent de nous, qui devons présenter cette mesure législative afin de faire la transition vers un mandat d'une seule et même durée pour tous les sénateurs. C'est vraiment très différent.

Initiatives ministérielles

Je vais revenir à l'argument qu'a soulevé l'intervenant précédent au sujet des régions. Le député a dit que le projet de loi ne traite pas de la question de l'équité régionale. Il a tout à fait raison. Le député se targue de faire preuve d'honnêteté intellectuelle et je crois qu'il le fait, en grande partie. Par contre, aurait-il l'obligeance de nous expliquer — ou quelle que soit la façon dont il esquivé la question — en quoi le projet de loi résoudrait les graves problèmes dont on a parlé concernant non seulement l'Alberta et la Colombie-Britannique, mais également les provinces de l'Est et le Nord de notre pays?

M. Scott Reid: Madame la Présidente, j'aime moi aussi débattre avec le député au comité. Il est toujours un gentleman, et il fait preuve de beaucoup d'impartialité. Même si nous respectons tous nos collègues, ils ne font peut-être pas tous preuve de la même impartialité lors des délibérations de la Chambre. J'apprécie cette qualité chez lui, ainsi que chez le député de Saint-Laurent—Cartierville.

Je pense que le député s'est trompé lorsqu'il a fait allusion à la Suède. Je parlais en fait de la Suisse.

Le député a signalé que le modèle proposé est un méli-mélo d'éléments et c'est un point important. Je suggérerais un autre mot, le mot « transition ». J'aimerais signaler que nous ne serions pas le premier pays à éprouver ce problème.

Lorsque le Sénat a été créé aux États-Unis à la suite de la convention constitutionnelle de 1787, il y avait un problème fondamental. Le Sénat allait être composé de membres qui auraient chacun un mandat de six ans, mais pour certains d'entre eux, ce mandat expirerait dans six ans, pour d'autres, dans seulement quatre ans, tandis que d'autres n'auraient qu'un mandat de deux ans. Cela posait problème. Chaque État voulait avoir un sénateur ayant un mandat de quatre ans et un sénateur ayant un mandat de six ans, tandis que tous les candidats au Sénat voulaient avoir un mandat de quatre ans ou de six ans. Personne ne voulait avoir un mandat de deux ans. Il s'agissait d'un problème politique à court terme, qui n'a pas empêché cette auguste institution de fonctionner comme il se doit et même de s'améliorer davantage au fil du temps.

Je dois également mentionner qu'au début du XX^e siècle, il y a exactement 100 ans, lorsque le Sénat américain était en transition, puisque ses membres allaient maintenant être élus au lieu d'être nommés, à l'origine, l'un des États, l'Oregon, avait commencé à élire ses sénateurs. Cette pratique s'est graduellement répandue, d'abord dans l'Ouest, et après quelques années, une modification à la Constitution a été adoptée. Je crois que c'était la dix-septième modification, qui exige que tous les sénateurs soient élus. Encore une fois, c'est une transition qui a duré environ une dizaine d'années. Je ne crois pas que cela ait donné lieu à des problèmes catastrophiques.

Le député a posé une dernière question à propos d'un sujet qui, manifestement, le contrarie, mais j'ai oublié de quoi il s'agissait.

• (1355)

M. David Christopherson: Les régions.

M. Scott Reid: La représentation des régions, c'est vrai. Je vous en remercie. Comme je l'ai mentionné, si la nation désire discuter de ce point, cette discussion aura lieu. Mais je ne crois pas que cela devrait nous empêcher d'en parler.

J'aimerais poser une question à mes collègues de l'Alberta et de la Colombie-Britannique: préféreraient-ils être représentés par six sénateurs non élus ou par six sénateurs élus?

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Madame la Présidente, je vous remercie de m'accorder ce droit de parole.

Je reconnais que c'est un privilège que de pouvoir m'adresser aujourd'hui à la Chambre. Ce privilège m'est accordé par les principes démocratiques de ce pays. Fondées sur la primauté de la règle de droit, les institutions parlementaires canadiennes reconnaissent ce fait et en sont souvent un exemple partout dans le monde. Que ce soit la Cour suprême de ce pays, notre Constitution ou la Chambre des communes, les actualités internationales nous rappellent sans cesse qu'il serait bien dangereux de tenir nos institutions démocratiques pour acquises ou tout simplement de faire régir les affaires de l'État de manière incompatible avec les règles parlementaires les plus élémentaires.

Cette occasion de m'exprimer sur le projet de loi C-7 me permet cependant de manifester toute mon inquiétude au sujet des modifications profondes que compte apporter ce gouvernement aux institutions parlementaires canadiennes, et surtout de la manière douteuse dont ces dernières comptent être faites.

Je désire tout d'abord porter à l'attention de la Chambre un élément, et c'est le caractère purement cosmétique de ce projet de loi. C'est comme un lifting qui ne fait que masquer de manière superficielle l'apparence de l'âge. Cette réforme proposée du Sénat cache mal les rides de la vieillesse. C'est ce que j'appelle une chirurgie ratée. Ce projet de loi ne s'attaque pas aux réels problèmes du Sénat.

Tout d'abord, ce gouvernement n'est pas au-dessus des lois, et il est encore moins au-dessus de notre Constitution. Comment le gouvernement conservateur compte-t-il justifier ce pied de nez aussi flagrant aux règles les plus élémentaires de notre État? Dans le préambule de la loi, le gouvernement compte utiliser des dispositions de l'article 44, sous réserve des articles 41 et 42, qui permettent au Parlement de promulguer une loi ordinaire pour modifier le mode de sélection des sénateurs. Cette manœuvre contreviendrait de manière très claire aux dispositions du paragraphe 42(1) de notre Constitution, qui mentionne:

Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait conformément au paragraphe 38(1) [...]

Il est mentionné sans équivoque que les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs ne peuvent être modifiés sans demander l'avis de sept provinces dont la population représente au moins 50 p. 100 de la population de toutes les provinces.

Cette disposition est insérée noir sur blanc dans notre Constitution. Comment le ministre justifie-t-il d'en faire abstraction? Si ce gouvernement veut réformer le Sénat, qu'il le fasse selon les règles établies.

Ce gouvernement affirme que le champ d'application de l'article 44 englobe tout le reste, ce qui inclurait, à ses dires, l'objet de ce projet de loi. Cet argument ne tient pas la route devant le titre donné au projet de loi C-7: Loi concernant la sélection des sénateurs et modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 relativement à la limitation de la durée du mandat des sénateurs. Pareille concordance des termes grammaticaux ne peut pas passer inaperçue. C'est avec insistance que je demande à ce gouvernement d'honorer la procédure d'amendement de la Constitution.

Initiatives ministérielles

J'ajouterai une petite parenthèse. Il est étonnant de jeter un coup d'oeil au précédent projet de loi du gouvernement concernant la réforme du Sénat, le projet de loi C-20. Dans le préambule, on y annonçait très clairement que la réforme sur les élections consultatives était un processus transitoire vers une réforme durable et constitutionnelle du Sénat pour un mode d'élection directe. Cette mention, pourtant importante, est absente du projet de loi C-7. Nous avons désormais une preuve supplémentaire du caractère superficiel de ce projet de loi. C'est tout ce que ce gouvernement majoritaire compte apporter à la réforme du Sénat. Il est aberrant que cela serve à des jeux politiques.

Ce gouvernement estime être justifié de recourir à une méthode antidémocratique afin de rendre davantage démocratique une institution vétuste et mal adaptée aux réalités politiques contemporaines. Je n'y vois ici qu'une nouvelle tentative de ce gouvernement de procéder unilatéralement à une réforme des institutions et de la manière la moins collégiale et transparente possible. De plus, on y signale que c'est tout ce qu'il y aura comme réforme du Sénat. C'est une belle occasion manquée.

Faire fi du procédé de la formule d'amendement de la Constitution créerait un dangereux précédent constitutionnel. Est-ce l'héritage historique que veut laisser ce gouvernement? Je saisis donc cette occasion pour réitérer que le Nouveau Parti démocratique sera toujours un défenseur de la règle de droit et du débat sain, cordial et constructif sur l'avenir de ce pays et sur les enjeux qui touchent directement les citoyens du Canada. Aucun gouvernement ne peut se soustraire aux obligations constitutionnelles de ce pays. Aucun!

Comment expliquer alors que pareille utilisation de l'article 44 apparaisse on ne peut plus clairement comme un moyen de fuir le débat et surtout, de fuir le consentement des provinces, qui sont elles-mêmes concernées par ces modifications? Ce projet de loi, en procédant de manière aussi unilatérale, envoie un message ambigu et sournois aux provinces. Aux dernières nouvelles, elles faisaient partie intégrante de ce pays. Ce gouvernement a-t-il peur que ce projet de réforme n'obtienne pas le consentement requis? Pareille attitude me donne l'impression que ce gouvernement est incapable de rallier l'appui nécessaire à cette réforme. Ce projet de loi, sous sa forme actuelle, constitue une excellente manière de court-circuiter leur avis.

• (1400)

Les provinces qui avaient une Chambre haute au sein de leur législature l'ont, pour leur part, abolie depuis longtemps. De plus, de nombreux premiers ministres provinciaux se sont opposés à cette réforme unilatérale. C'est flagrant, l'attitude de ce gouvernement se résume ainsi: vous n'êtes pas d'accord avec nous, eh bien, tant pis pour vous! Notre mandat est trop fort pour qu'on s'inquiète de vous. Voici les merveilles du droit constitutionnel canadien à la sauce conservatrice. Quel fabuleux message à envoyer aux citoyens canadiens. Est-ce vraiment là les actions d'un gouvernement majoritaire et responsable qui prétend travailler pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens?

Le rôle du Sénat est controversé depuis le tout début de la Confédération. Si je peux me permettre de le rappeler à cette Chambre, l'institution du Sénat devait être une sorte de chambre des sages choisis pour représenter la diversité territoriale du pays et servir de contrepoids aux décisions de la Chambre des communes. Aujourd'hui, la composition du Cabinet des ministres reflète une des tâches de représentation régionale, qui incombait auparavant au Sénat. L'affaiblissement du rôle du Sénat s'est accentué de manière continue depuis sa création à l'aube de la Confédération.

Surtout, la Chambre haute devait être absolument non partisane. Je ne veux nullement remettre en question la sagesse des sénateurs actuels. Cependant, il est clair que depuis toujours, le Sénat n'atteint systématiquement pas les autres objectifs qu'on avait fixés pour lui. Le souci de représentation territoriale, créé à une époque où les déplacements vers la capitale fédérale prenaient plusieurs jours, ne sert plus à rien maintenant et ne protège pas les régions éloignées. Le Sénat s'oppose rarement aux décisions de la Chambre des communes et lorsqu'il le fait, il entrave le bon déroulement du processus démocratique. La perception de l'électorat n'est pas que le Sénat serve de salle de réflexion, mais plutôt de salle des limbes où vont s'égarer les projets de loi trop controversés. Finalement — et c'est l'enjeu crucial ici —, la partisanerie du Sénat est légendaire. C'est ce qu'on lui reproche le plus et le projet de loi C-7, loin de corriger la situation, va l'empirer.

À propos de ce caractère partisan, il suffit de regarder l'actualité. Mon collègue de Winnipeg-Centre dénonçait récemment, en entrevue, l'implication d'un sénateur conservateur agissant en tant que coprésident et porte-parole principal de la campagne électorale du Parti conservateur manitobain. Il est tout à fait inacceptable qu'un membre de la Chambre haute, rémunéré à même les deniers publics, utilise son temps à cette fin. S'il veut à ce point contribuer à la campagne électorale manitobaine, il ne devrait en aucun cas le faire sur la charge des contribuables canadiens. Cet exemple met en relief comment le Sénat, sous sa forme actuelle, est gangrené par la partisanerie.

Les citoyens canadiens s'attendent à ce que le Sénat agisse de la manière la plus indépendante possible. Le ministre peut-il assurer de manière claire à cette Chambre que cette réforme du mode de sélection des sénateurs, en y ajoutant un processus de sélection électoral, rendra la tâche des sénateurs moins partisane? Non, je ne pense pas qu'il le puisse, à moins que le ministre ne vienne contredire de manière flagrante un sénateur progressiste conservateur qui déclarait au *Hill Times*, en juin dernier, que le projet de loi C-7 pourrait mettre en danger le système parlementaire canadien. Il soutient que les réformes proposées pourraient rendre le Sénat encore plus politisé alors qu'il devrait être indépendant de toute influence partisane. Il a aussi affirmé qu'un sénateur est plus efficace lorsqu'il est indépendant de l'influence partisane.

Que dire de plus? Ce projet de loi exacerberait très clairement la partisanerie qui est déjà présente de manière trop importante au Sénat. Comment ce projet de loi pourrait-il être affublé d'un qualificatif aussi farfelu qu'« amélioration de la légitimité démocratique »? La nature proposée du mode de sélection des sénateurs empoisonnerait son mandat, qui se doit d'être le plus indépendant possible. Si l'on suit attentivement la ligne de pensée de ce gouvernement, il y aurait une division colossale entre les sénateurs nommés avant le 14 octobre 2008 et ceux nommés depuis. Comment vont cohabiter ces nouveaux sénateurs élus et à mandat déterminé avec les sénateurs nommés n'ayant pas de limite de mandat? Quelle sera la perception des Canadiens face à cette dualité?

Initiatives ministérielles

À ce sujet, qu'on me permette de soulever quelques interrogations. Environ 60 p. 100 des sénateurs actuels ont été nommés avant le 14 octobre 2008. Cela signifie donc qu'ils pourront s'acquitter de leur tâche sénatoriale et jouir des généreux privilèges reliés à cette fonction jusqu'à l'âge de 75 ans. La cohabitation de cet ancien type de sénateurs avec le nouveau type de sénateurs s'étendrait pendant plusieurs années, voire quelques décennies. Je prends l'exemple d'un sénateur qui a encore 35 ans de service devant lui. Quelle sera la légitimité des anciens sénateurs nommés face aux nouveaux sénateurs pouvant désormais brandir un mandat frais de l'électorat? Le processus législatif et la réputation du Sénat s'en trouveront certainement handicapés. Cela ne s'aligne tout simplement pas sur la vision d'un Sénat indépendant dont le mandat est de rester le plus impartial possible.

Le *Hill Times* a tenté de joindre les 37 sénateurs siégeant actuellement au Sénat nommés par le premier ministre après le 14 octobre 2008, et il n'a que très rarement obtenu de réponse.

● (1405)

La plupart d'entre eux ont décliné tout commentaire ou n'ont tout simplement pas répondu. Il n'y a même pas apparence d'unité quant à ce projet de loi de la part des sénateurs conservateurs. Si eux-mêmes ne l'appuient pas, c'est l'ultime affront que de le présenter à cette Chambre. Comment ce gouvernement peut-il prétendre appuyer sa démarche de réforme du Sénat sur la base d'une augmentation de sa légitimité démocratique? Ce même gouvernement ne s'est pas gêné une seule seconde pour nommer au Sénat trois candidats défaits de son propre parti lors de la dernière élection générale. C'est une insulte à l'intelligence des Canadiens qui ont clairement exprimé leur choix de manière libre et démocratique.

Si ce gouvernement avait eu la véritable intention de réformer la Chambre haute, comme il le clame depuis belle lurette, il se serait abstenu d'un tel comportement totalement inadmissible et irresponsable. Encore une preuve d'une politique systématique de double standard: une politique pour les amis des conservateurs, une autre pour le reste des Canadiens. Telle est la réalité de la politique selon ce gouvernement. Je doute que les citoyens prennent à la légère ce manque de respect envers les choix démocratiques qu'ils ont clairement formulés. Il y a des mandats forts, mais il y a aussi des mandats brutaux.

Quelques éléments de ce projet de loi méritent que l'on s'y attarde. Les candidats provinciaux au Sénat, à moins de se déclarer comme indépendants, pourront porter les couleurs d'un parti politique lors de leur campagne électorale. Si le ministre espère réduire la politisation du travail de la Chambre haute par cette initiative, c'est qu'il a probablement mal compris le rôle du Sénat, qui est la défense des intérêts des régions, des provinces et des minorités du Canada, tout en agissant comme « chambre de réflexion » afin d'étudier plus attentivement les mesures législatives.

De deux choses l'une. Comment ce gouvernement peut-il justifier qu'une plus grande politisation du Sénat pourrait aider à remplir ce mandat? En deuxième lieu, comment justifier d'outrepasser l'avis des provinces à ce sujet, alors que le mandat du Sénat lui est partiellement confié afin de rétablir une représentation équitable au sein de la Confédération? L'affiliation aux partis politiques a une grande influence sur les travaux du Sénat. Le ministre suggère donc par ce projet de loi de multiplier les affrontements partisans en imposant le renouvellement du contingent de sénateurs d'une province à tous les neuf ans.

En instaurant également un mandat non renouvelable, la réforme prive cruellement la population canadienne de toute marge de

manoeuvre pour sanctionner l'activité d'un sénateur élu. S'il fait bien son travail, il ne pourra pas le poursuivre et les électeurs n'auront pas le loisir de témoigner de leur appréciation par une réélection. Si, de l'autre côté, il s'acquitte médiocrement de ses tâches, les électeurs ne pourront pas sanctionner son incompétence et il quittera au terme de son mandat de neuf ans. Quoi qu'il arrive, les citoyens sont privés du pouvoir de sanction. Ainsi, l'un des principes fondamentaux de la démocratie qui fait actuellement gravement défaut au Sénat, soit la reddition de comptes, est complètement évacué de cette réforme. Ce principe fonctionne admirablement bien à la Chambre des communes et cela nous force à donner le meilleur de nous-mêmes.

Mais encore, ce gouvernement ne sait pas ce qu'il veut. Il essaie d'atteindre plusieurs objectifs en tirant n'importe où. Ce qui résulterait de ce projet de loi, c'est un Sénat partiellement élu, davantage démocratique selon lui en vertu d'élections partisans répétitives pour un mandat non renouvelable et non punissable par la population. Chez moi, c'est ce qu'on appelle de la bouillie pour les chats.

Ces éléments sont irréconciliables avec le mandat donné au Sénat, tel que je l'ai mentionné plus tôt. On me permettra de citer encore une fois une partie du préambule du projet de loi C-7 qui dit que « le Parlement entend préserver les caractéristiques essentielles du Sénat, lieu de réflexion indépendante, sereine et attentive au sein de la démocratie parlementaire canadienne ». Je doute que la partisanerie instaure un climat d'indépendance serein au Sénat. Regardons seulement ce qu'il advient du climat en cette Chambre et on comprendra ce que je veux dire par là.

L'objectif du projet de loi tombe en contradiction avec les effets réels encourus. Que le gouvernement se décide: soit il veut respecter le mandat historique du Sénat, soit il veut le rendre plus légitime sur le plan démocratique avec des élections dites partisans. Il est toutefois inconcevable qu'on présente ce projet de loi à la population canadienne en insistant pour dire que les deux éléments sont compatibles. Franchement, il y a des limites à présenter un projet de loi aussi flou. Mais peut-être que la force justifie qu'on sacrifie la finesse.

De plus, je constate avec désarroi que ce projet de loi déplace vaguement et sans précision la responsabilité de tenir les élections pour la sélection des candidats au Sénat, soit lors des élections à l'échelle provinciale, soit par décret du lieutenant-gouverneur ou lors des élections municipales. Pelletter cette responsabilité m'apparaît comme un moyen gâché et très approximatif d'améliorer la légitimité démocratique du Sénat. Le gouvernement avait tout le loisir de prendre le temps de faire un projet de loi clair, détaillé et intelligible, mais au contraire, le projet de loi C-7 manque cruellement de clarté et, surtout, de logique. Par exemple, lorsque les citoyens canadiens effectueront le choix de leurs candidats lors des élections, ils n'auront même pas la certitude que les candidats qu'ils choisissent siégeront à la Chambre haute. Le choix final résidera toujours dans les mains du premier ministre puisque le projet de loi n'impose aucune obligation.

● (1410)

Je mentionnais que cette revitalisation semblait purement cosmétique, en voilà la preuve. Les institutions parlementaires méritent un peu plus de respect et de rigueur. Le cynisme de la population envers la classe politique devant ce projet de loi m'apparaît malheureusement justifié. Rien ne garantit maintenant que ce gouvernement poursuivra plus loin sa réforme du Sénat.

Initiatives ministérielles

Au-delà de ce point important, il faut considérer les coûts qui vont se rattacher à cette réforme. Le projet de loi C-7, cependant, ne les mentionne nulle part. Pour pousser plus loin ce flou législatif, il n'est pas du tout clair quel niveau de gouvernement devra assumer ces nouvelles dépenses. En ces temps économiques incertains, ce gouvernement ajoute de nouveaux frais sans que les réformes proposées n'aient subi une analyse quant à leur utilité réelle.

Les élections sénatoriales deviendraient donc une affaire soit fédérale, soit provinciale, soit municipale. Rien n'est clair puisque le projet de loi permet les trois scénarios. Comment se répartiront donc les dépenses encourues par ces élections encore plus complexes? De plus, ce nouveau recours aux deniers publics n'apportera pas de gain démocratique. La population canadienne se questionne depuis longtemps sur l'utilité du Sénat. Qu'on me permette de douter de la pertinence de rendre le Sénat encore plus dispendieux pour le rendre plus attrayant à l'électorat. En d'autres mots, nous ne savons ni « quand » ni vraiment « comment », et surtout pas « combien ». Ne serait-il pas préférable de réformer le Sénat grâce à des projets de loi qui ne comportent pas plus de zones grises que de substance? Est-ce trop demander au gouvernement?

Voici les symptômes d'un projet de loi bâclé qui voit d'une manière trop simpliste les institutions parlementaires de ce pays. Si c'est tout ce que ce gouvernement peut apporter au débat sur la réforme du Sénat, je m'en déssole. Les régions, provinces et minorités du Canada restent encore une fois sur leur faim, et elles persisteront à être représentées par une Chambre haute totalement déconnectée des réalités contemporaines.

Ce projet de loi, en plus de procéder d'une manière pour le moins constitutionnellement douteuse, ne fait que maquiller le problème de la légitimité démocratique du Sénat, sans une consultation obligatoire et nécessaire des provinces de ce pays et, surtout, sans égard à ce que les Canadiennes et les Canadiens espèrent rétablissement d'une Chambre haute par rapport à son mandat. D'ici là, le message à retenir pour les provinces est le suivant: ce gouvernement n'a pas besoin de votre avis pour procéder unilatéralement à des modifications constitutionnelles. Le message à retenir pour les Canadiennes et Canadiens est que ce gouvernement ne les écoute pas. Son mandat est trop fort pour qu'il s'inquiète d'eux, particulièrement lorsqu'ils expriment leurs préférences lors des élections générales.

Mes collègues sont certainement conscients de toutes les tentatives de réformes du Sénat qui ont été essayées depuis sa création. Ces tentatives ont toutes une chose en commun: elles ont échoué. Au cours des 100 dernières années, ce sont 13 tentatives qui n'ont mené à rien et, aujourd'hui, en considérant le manque d'engouement des provinces et l'absence d'un consensus sur la forme que devrait prendre cette réforme, tout semble indiquer que ce projet de loi ira rejoindre cette liste historique de tentatives avortées.

La réalité, c'est que le Sénat est un problème que personne n'a été en mesure de résoudre. Alors, tel que notre parti le propose, il serait temps d'envisager une autre avenue qui n'a pas encore été explorée, soit l'abolition. Voilà pourquoi nous avons proposé de consulter des gens à ce sujet, de savoir s'ils croient que la Chambre haute a encore une place au sein de nos institutions démocratiques. Demandons-leur s'ils considèrent que cet héritage du XIX^e siècle a encore sa place dans une démocratie du XXI^e siècle. Les provinces qui les ont abolies n'ont pas cessé de fonctionner. Des pays comme le Danemark et la Nouvelle-Zélande les ont abolies et ont continué de fonctionner sans le moindre problème.

Oui, on me voit critique face à ce projet de loi, mais cette opposition officielle ne se contentera pas de critiquer de manière obstinée et bornée. Pour le bien des citoyens canadiens, cette opposition fera tout ce qui est en son pouvoir afin de proposer des solutions réfléchies et raisonnables. Nos institutions parlementaires méritent que l'on y consacre davantage de temps et de rigueur intellectuelle. C'est pourquoi je persiste à préconiser que lorsque des enjeux aussi épineux que la réforme du Sénat en viennent à être débattus à la Chambre, l'option de l'abolition du Sénat doit elle aussi être entendue et présentée à la population canadienne. C'est l'esprit de ce que j'appelle un débat constructif et respectueux.

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son discours vraiment très intéressant. J'aimerais l'interroger sur la solution que son parti préconise, qui est de tenir un référendum à l'échelle du Canada pour l'abolition du Sénat.

Est-ce que la question sera: « Êtes-vous pour l'abolition du Sénat? »

Il y a un aspect problématique à cette question. Peut-être la majorité des Canadiens sont-ils à la recherche d'une réforme du Sénat. Mais si on les coince entre l'abolition ou le maintien tel quel, ils voteront pour l'abolition même si ce n'est pas leur choix préféré. C'est donc une question complexe à soumettre lors d'un référendum parce que la réforme du Sénat peut se faire de bien des façons. Elle peut se faire d'une façon très mauvaise, comme on le voit aujourd'hui, ou d'une façon bien meilleure pour les Canadiens.

Donc, à mon avis, cela se prête mal à un référendum pour cette première raison. Mais il y a une deuxième raison. Supposons que la majorité des Canadiens dise oui à l'abolition du Sénat, mais que quelques provinces disent non et veuillent maintenir le Sénat, y compris, par exemple, la province de l'Île-du-Prince-Édouard qui se fait garantir par la Constitution quatre sénateurs. La députée estime-t-elle que le premier ministre de ces provinces — de l'Île-du-Prince-Édouard ou d'autres provinces — serait obligé de dire, contre l'avis majoritaire de sa province, qu'il donnera son accord à l'abolition du Sénat? En effet, si ce premier ministre ne donne pas son accord, il n'y aura pas d'abolition du Sénat puisque cela prend l'unanimité des provinces. Ne voit-elle pas alors que son plan pour un référendum sur cette question, qui a priori semble très séduisant, soulève en fait bien des obstacles?

•(1415)

Mme Alexandrine Latendresse: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question très importante.

En ce concerne la question posée dans un tel référendum, mon collègue est très bien placé pour savoir qu'il est très difficile de poser une question très claire dans un référendum. Tout le monde est d'accord là-dessus.

Je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit que présenter une seule question pour savoir si on veut maintenir le Sénat tel quel ou l'abolir ne couvre pas toutes les options possibles. De la même façon, le gouvernement présente simplement au Parlement une réforme en disant que les gens sont d'accord pour qu'il y ait une réforme. Or tout ce que les gens disent, c'est qu'ils ne sont pas d'accord sur le statu quo. Ce n'est pas plus honnête intellectuellement parce qu'on ne sait pas si les gens sont autant d'accord que cela sur la réforme, ou si c'est simplement parce qu'ils ne veulent pas du statu quo actuel. Il est quand même important d'aller vérifier ce que les gens veulent réellement et obtenir leur accord.

Initiatives ministérielles

Pour ce qui est de l'accord unanime des provinces, des discussions devront avoir lieu et on devra en arriver à un consensus. Sauf que ce qu'on propose, ce n'est pas simplement l'abolition du Sénat sans considération et le maintien de ce Parlement tel qu'il est. On voudrait aller chercher une représentation différente au Parlement, qui pourrait venir compenser le fait que le Sénat ne serait plus là pour représenter les régions.

On peut aller chercher le consentement unanime des provinces en proposant une réforme réelle démocratique de nos institutions parlementaires.

M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC): Monsieur le Président, sauf erreur, je pense qu'on n'a pas reconnu le député de Saint-Laurent—Cartierville, mais celui d'Ottawa—Orléans.

J'aimerais connaître l'opinion de ma collègue à l'égard des deux choix devant elle maintenant: le statu quo au Sénat, où nous avons des sénateurs nommés potentiellement pour 45 ans, ou un Sénat élu avec des mandats plus courts.

Mme Alexandrine Latendresse: Madame la Présidente, le problème, c'est qu'on nous présente ce projet de loi en nous disant que ça va être plus démocratique et améliorer la situation. En réalité, ce projet de loi ne vient pas régler les problèmes inhérents au Sénat, comme la partisanerie et le manque de représentation des régions. Ce n'est pas vrai que les sénateurs représentent les régions; c'est simplement partisan. On présente ce projet de réforme en disant qu'il peut améliorer la démocratie et que les gens devront rendre des comptes, mais je ne suis pas d'accord là-dessus. Je ne pourrais pas accepter la réforme telle qu'elle est proposée.

M. Marc-André Morin (Laurentides—Labelle, NPD): Madame la Présidente, on essaie de trouver une logique à toute cette démarche. On a entendu des collègues ayant des compétences constitutionnelles des deux côtés de la Chambre, et on n'arrive pas à trouver un sens à toute cette démarche.

Je me demande si la manœuvre n'a pas plutôt pour but de préparer un scénario où le Parti conservateur aurait à affronter des jours moins beaux. S'ils ont gardé le Sénat et lui ont donné une tendance favorable, ils vont pouvoir poursuivre leur programme à l'avenir sans que nous, au Parlement, puissions revenir en arrière et y remédier. Ma collègue a-t-elle la même impression que moi?

• (1420)

Mme Alexandrine Latendresse: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Effectivement, ce serait un dangereux précédent de permettre de telles modifications, qui sont si proches d'être constitutionnelles. C'est une question extrêmement délicate. Apporter ces modifications sans aucune consultation créerait un précédent très dangereux de modifications constitutionnelles tout à fait unilatérales.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Madame la Présidente, je veux féliciter ma collègue du NPD, de la circonscription de Louis-Saint-Laurent, de son discours très détaillé et intéressant. Cependant, je dois dire que j'ai été déçue, quand elle a proposé un dialogue constitutionnel sur l'abolition du Sénat et non une consultation avec les provinces pour voir comment on pourrait l'améliorer. L'abolition du Sénat est un grand débat.

La députée estime-t-elle que c'est un bon emploi de notre temps en cette période d'incertitude économique dans le monde et dans notre pays? Pour le public, les provinces et les députés, est-ce une priorité canadienne d'ouvrir un débat constitutionnel à ce temps-ci?

Mme Alexandrine Latendresse: Madame la Présidente, je remercie beaucoup ma collègue de sa question. En fait, c'est le

gouvernement qui a présenté à la Chambre ce projet de loi pour réformer le Sénat. Je ne sais pas si c'est une priorité absolue de réformer le Sénat ou de rouvrir la Constitution, mais c'est le gouvernement qui nous présente ce projet de loi qui fait l'objet d'un débat aujourd'hui.

Personnellement, je pense qu'il ne vaut pas la peine de réformer le Sénat de cette façon sans avoir consulté les provinces et la population. Quand on parle d'une forme d'abolition, ce n'est pas simplement abolir le Sénat. Il faut vraiment réformer nos institutions parlementaires pour qu'elles soient plus représentatives de tout le monde au Canada. Ce serait possible d'aller chercher un consensus et de voir ce que la population en pense.

[Traduction]

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Madame la Présidente, ma collègue de Louis-Saint-Laurent a présenté une excellente analyse et un superbe discours à propos des faiblesses de ce projet de loi. Elle a décrit clairement comment, selon l'opposition officielle, les choses devraient se dérouler.

Une des sources de fierté des sénateurs est le second examen objectif. La députée a mentionné que bon nombre d'entre eux respectent la ligne du parti. Il y a peut-être une personne qui s'est présentée comme candidat indépendant et a été élue comme candidat indépendant, mais il me semble que non.

Par conséquent, comme la plupart des nouveaux sénateurs élus en vertu des nouvelles mesures législatives seraient probablement partisans et élus sous l'étiquette d'un parti précis, la députée s'attendrait-elle à ce que les sénateurs suivent davantage la ligne du parti ou qu'ils la suivent moins?

• (1425)

[Français]

Mme Alexandrine Latendresse: Madame la Présidente, il est assez évident que le fait d'organiser des élections partisans, avec affrontement partisans, ne ferait qu'augmenter encore plus la partisanerie déjà extrêmement présente au Sénat et qui rend son mandat encore plus difficile à accomplir.

[Traduction]

Mme Kellie Leitch (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail, PCC): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-7, Loi sur la réforme du Sénat.

Dans notre programme électoral et dans le discours du Trône, nous avons dit clairement que nous tenions à réformer le Sénat, et nous avons promis aux Canadiens de faire ce qu'il faut à ce chapitre. Avec la présentation de la Loi sur la réforme du Sénat, nous avons franchi une première étape vers l'atteinte de cet objectif.

La réforme du Sénat n'est pas une idée nouvelle. Elle est à l'ordre du jour des discussions politiques depuis la naissance du Sénat, ou presque. En fait, c'est moins de deux ans après la fondation du Canada, en 1867, qu'on a commencé à entendre les premiers arguments en faveur d'une réforme.

Il y a un trait commun dans l'ensemble des études et rapports réalisés sur la réforme du Sénat. Ils concluent tous que le Sénat est une composante précieuse de nos institutions démocratiques, mais que le statu quo n'est plus acceptable. Il faut une réforme.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens ont massivement indiqué qu'ils sont du même avis. Ils veulent que l'on agisse pour faire progresser le dossier de la réforme du Sénat. Selon les résultats d'un récent sondage, publiés en juillet de cette année, 70 p. 100 des répondants appuient la réforme du Sénat. Depuis le début de la Confédération, les aspects fondamentaux du Sénat sont demeurés pratiquement les mêmes, malgré l'insatisfaction des citoyens à l'égard de l'institution et les innombrables demandes de réforme. Cette situation est attribuable en partie au fait que toute réforme fondamentale du Sénat nécessite l'appui des provinces, qui s'est avéré difficile à obtenir.

Pour favoriser l'appui à l'égard d'une réforme fondamentale, le gouvernement a adopté une stratégie de réforme progressive qui respecte les pouvoirs législatifs du gouvernement fédéral. L'un des problèmes les plus urgents à régler au Sénat est le fait que les membres de cette institution ne sont pas choisis de façon démocratique par les citoyens qu'ils doivent représenter. En outre, les règles actuelles permettent aux sénateurs de demeurer en poste pendant une période pouvant durer jusqu'à 45 ans.

Le fait que les sénateurs n'ont pas de comptes à rendre aux Canadiens donne l'impression que le Sénat est une institution illégitime. C'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi sur la réforme du Sénat. Le projet de loi propose des mesures qui permettront aux Canadiens d'avoir voix au chapitre lorsqu'il s'agit de choisir leurs représentants au Sénat. De plus, ce projet de loi limitera à neuf ans le mandat des sénateurs.

Nous ne prétendons pas que les changements proposés dans le projet de loi sur la réforme du Sénat régleront complètement la question. Nous espérons cependant que la mise en oeuvre de ces réformes constituera le premier pas vers des changements plus fondamentaux.

Avant de continuer, il est important de résumer les éléments du projet de loi. Permettez-moi de commencer par la sélection des candidats sénatoriaux. La Loi sur la réforme du Sénat encourage, mais ne force pas, les provinces et les territoires à mettre en place un processus de consultation démocratique pour que les citoyens aient leur mot à dire dans le choix des personnes qui les représenteront au Sénat.

Le premier ministre serait alors tenu de prendre en compte les noms des personnes sélectionnées dans le cadre de ce processus au moment de recommander au Gouverneur général la nomination de personnes au Sénat.

Le premier ministre a toujours dit clairement qu'il préférerait nommer des sénateurs choisis par les électeurs et il s'engage à respecter les résultats de toute consultation démocratique des électeurs. Toutefois, la loi ne lie ni le premier ministre ni le Gouverneur général lorsqu'ils font des nominations au Sénat. Comme le mode de sélection des sénateurs ne change pas, une modification de la Constitution n'est pas nécessaire.

Un cadre facultatif est aussi proposé, en annexe de la loi, pour aider les provinces et les territoires à tenir ces consultations. Je répète qu'il est facultatif. Les provinces et les territoires ne seraient pas obligés d'y adhérer strictement. En fait, on s'attend à ce qu'ils l'adaptent à leur propre situation et à leur culture.

Le cadre se veut simplement un outil visant à faciliter la mise en oeuvre du processus de consultation. En définitive, une seule exigence est liée au processus de consultation établi. Les candidats au Sénat doivent être sélectionnés au terme de consultations démocratiques auprès des citoyens.

Le projet de loi montre bien que notre gouvernement appuie l'élaboration de processus de consultation avec les provinces et les territoires. Nous espérons que l'ensemble des provinces et territoires tireront avantage de cet appui et contribueront à créer un Sénat plus démocratique et plus légitime.

La Loi sur la réforme du Sénat limitera également le mandat des sénateurs. Elle limitera à neuf ans le nombre d'années que les sénateurs peuvent siéger à la Chambre haute. Cette exigence s'appliquera à tous les sénateurs nommés après que le projet de loi aura reçu la sanction royale. Elle s'appliquera également aux sénateurs actuellement en poste qui ont été nommés après le mois d'octobre 2008 et dont le mandat prendra fin neuf ans après la sanction royale.

● (1430)

Nous croyons qu'un mandat de neuf ans donne suffisamment de temps aux sénateurs pour acquérir l'expérience nécessaire afin de remplir leurs fonctions législatives et permet à la Chambre haute de se renouveler régulièrement.

La vice-présidente: Je regrette d'interrompre la secrétaire parlementaire. Elle pourra poursuivre ses observations quand nous reprendrons le débat.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. ANDREW SCHEER

La Vice-présidente et présidente des comités pléniers

MME DENISE SAVOIE

Le vice-président des comités pléniers

M. BARRY DEVOLIN

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. BRUCE STANTON

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. ANDREW SCHEER

MME CHRIS CHARLTON

MME JUDY FOOTE

L'HON. ROB MERRIFIELD

M. THOMAS MULCAIR

L'HON. GORDON O'CONNOR

L'HON. PETER VAN LOAN

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Quarante-et-unième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Ablonczy, L'hon. Diane, ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires).....	Calgary—Nose Hill.....	Alberta	PCC
Adams, Eve, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants.....	Mississauga—Brampton-Sud... ..	Ontario	PCC
Adler, Mark.....	York-Centre	Ontario	PCC
Aglukkaq, L'hon. Leona, ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord	Nunavut	Nunavut	PCC
Albas, Dan.....	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique ...	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	Ontario	PCC
Alexander, Chris, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Ajax—Pickering	Ontario	PCC
Allen, Malcolm.....	Welland	Ontario	NPD
Allen, Mike.....	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	PCC
Allison, Dean.....	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambler, Stella	Mississauga-Sud	Ontario	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé.....	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Andrews, Scott	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Armstrong, Scott	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Ashfield, L'hon. Keith, ministre des Pêches et des Océans et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique.....	Fredericton	Nouveau-Brunswick	PCC
Ashton, Niki.....	Churchill.....	Manitoba	NPD
Aspin, Jay	Nipissing—Timiskaming	Ontario	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior.....	Colombie-Britannique ...	NPD
Aubin, Robert	Trois-Rivières	Québec	NPD
Ayala, Paulina	Honoré-Mercier	Québec	NPD
Baird, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Ouest—Nepean.....	Ontario	PCC
Bateman, Joyce.....	Winnipeg-Centre-Sud.....	Manitoba	PCC
Bélangier, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellavance, André.....	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's.....	Ontario	Lib.
Benoit, Leon.....	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Benskin, Tyrone	Jeanne-Le Ber	Québec	NPD
Bernier, L'hon. Maxime, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)	Beauce	Québec	PCC
Bevington, Dennis	Western Arctic	Territoires du Nord- Ouest	NPD
Bezan, James	Selkirk—Interlake.....	Manitoba	PCC
Blanchette, Denis.....	Louis-Hébert	Québec	NPD
Blanchette-Lamothe, Lysane.....	Pierrefonds—Dollard	Québec	NPD
Blaney, L'hon. Steven, ministre des Anciens Combattants.....	Lévis—Bellechasse	Québec	PCC
Block, Kelly	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Boivin, Françoise.....	Gatineau	Québec	NPD
Borg, Charmaine	Terrebonne—Blainville	Québec	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boughen, Ray	Palliser	Saskatchewan	PCC
Boulerice, Alexandre	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	NPD
Boutin-Sweet, Marjolaine	Hochelaga	Québec	NPD
Brahmi, Tarik	Saint-Jean	Québec	NPD
Braid, Peter	Kitchener—Waterloo	Ontario	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brosseau, Ruth Ellen	Berthier—Maskinongé	Québec	NPD
Brown, Gordon	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brown, Lois, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Newmarket—Aurora	Ontario	PCC
Brown, Patrick	Barrie	Ontario	PCC
Bruinooge, Rod	Winnipeg-Sud	Manitoba	PCC
Butt, Brad	Mississauga—Streetsville	Ontario	PCC
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Calandra, Paul, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien	Oak Ridges—Markham	Ontario	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Carmichael, John	Don Valley-Ouest	Ontario	PCC
Caron, Guy	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques	Québec	NPD
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Oshawa	Ontario	PCC
Casey, Sean	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Cash, Andrew	Davenport	Ontario	NPD
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	Ontario	NPD
Chicoine, Sylvain	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	NPD
Chisholm, Robert	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	NPD
Chisu, Corneliu	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	PCC
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Choquette, François	Drummond	Québec	NPD
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	Ontario	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clarke, Rob	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Cleary, Ryan	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	NPD
Clement, L'hon. Tony, président du Conseil du Trésor et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	Ontario	PCC
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Côté, Raymond	Beauport—Limoilou	Québec	NPD
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
Daniel, Joe	Don Valley-Est	Ontario	PCC
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	Ontario	PCC
Davies, Don	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	NPD
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Day, Anne-Marie	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	NPD
Dechert, Bob, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Mississauga—Erindale	Ontario	PCC
Del Mastro, Dean, secrétaire parlementaire du Premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales	Peterborough	Ontario	PCC
Devolin, Barry, Le président suppléant	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Dion, L'hon. Stéphane, Saint-Laurent—Cartierville	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dionne Labelle, Pierre	Rivière-du-Nord	Québec	NPD
Donnelly, Fin	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	NPD
Doré Lefebvre, Rosane	Alfred-Pellan	Québec	NPD
Dreeshen, Earl	Red Deer	Alberta	PCC
Dubé, Matthew	Chambly—Borduas	Québec	NPD
Duncan, L'hon. John, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duncan, Kirsty	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Duncan, Linda	Edmonton—Strathcona	Alberta	NPD
Dusseault, Pierre-Luc	Sherbrooke	Québec	NPD
Dykstra, Rick, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	St. Catharines	Ontario	PCC
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Fantino, L'hon. Julian, ministre associé de la Défense nationale	Vaughan	Ontario	PCC
Fast, L'hon. Ed, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Findlay, Kerry-Lynne D., secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	Ontario	PCC
Fletcher, L'hon. Steven, ministre d'État (Transports)	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Foote, Judy	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Fortin, Jean-François	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Freeman, Mylène	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	NPD
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Galipeau, Royal	Ottawa—Orléans	Ontario	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Garneau, Marc	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Garrison, Randall	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	NPD
Genest, Réjean	Shefford	Québec	NPD
Genest-Jourdain, Jonathan	Manicouagan	Québec	NPD
Giguère, Alain	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	NPD
Gill, Parm	Brampton—Springdale	Ontario	PCC
Glover, Shelly, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Saint-Boniface	Manitoba	PCC
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goguen, Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, L'hon. Gary, ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)	Cambridge	Ontario	PCC
Gosal, L'hon. Bal, ministre d'État (Sports)	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	PCC
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	PCC
Gravelle, Claude	Nickel Belt	Ontario	NPD
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Groguhé, Sadia	Saint-Lambert	Québec	NPD
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Dan	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	NPD
Harris, Jack	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	NPD
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Hassainia, Sana	Verchères—Les Patriotes	Québec	NPD
Hawn, L'hon. Laurie	Edmonton-Centre	Alberta	PCC
Hayes, Bryan	Sault Ste. Marie	Ontario	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hillyer, Jim	Lethbridge	Alberta	PCC
Hoback, Randy	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Hoepfner, Candice, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Holder, Ed	London-Ouest	Ontario	PCC
Hsu, Ted	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Hughes, Carol	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Ontario	NPD
Hyer, Bruce	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	NPD
Jacob, Pierre	Brome—Missisquoi	Québec	NPD
James, Roxanne	Scarborough-Centre	Ontario	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kellway, Matthew	Beaches—East York	Ontario	NPD
Kenney, L'hon. Jason, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Kent, L'hon. Peter, ministre de l'Environnement	Thornhill	Ontario	PCC
Kerr, Greg	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Lake, Mike, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Alberta	PCC
Lamoureux, Kevin	Winnipeg-Nord	Manitoba	Lib.
Lapointe, François	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	NPD
Larose, Jean-François	Repentigny	Québec	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Latendresse, Alexandrine	Louis-Saint-Laurent	Québec	NPD
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Laverdière, Hélène	Laurier—Sainte-Marie	Québec	NPD
Lebel, L'hon. Denis, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	PCC
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
LeBlanc, Hélène	LaSalle—Émard	Québec	NPD
Leef, Ryan	Yukon	Yukon	PCC
Leitch, Kellie, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Lemieux, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	PCC
Leslie, Megan	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
Leung, Chungsen, secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme	Willowdale	Ontario	PCC
Liu, Laurin	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	NPD
Lizon, Wladyslaw	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	PCC
Lobb, Ben	Huron—Bruce	Ontario	PCC
Lukiwski, Tom, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, L'hon. Peter, ministre de la Défense nationale	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Mai, Hoang	Brossard—La Prairie	Québec	NPD
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	NPD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Mathyssen, Irene	London—Fanshawe	Ontario	NPD
May, Elizabeth	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PV
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McColeman, Phil	Brant	Ontario	PCC
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLeod, Cathy, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Kamloops—Thompson—Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Menegakis, Costas	Richmond Hill	Ontario	PCC
Menzies, L'hon. Ted, ministre d'État (Finances)	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, L'hon. Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Michaud, Élane	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	NPD
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Moore, Christine	Abitibi—Témiscamingue	Québec	NPD
Moore, L'hon. James, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, L'hon. Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Morin, Dany	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	NPD
Morin, Isabelle	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	NPD
Morin, Marc-André	Laurentides—Labelle	Québec	NPD
Morin, Marie-Claude	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mourani, Maria	Ahuntsic	Québec	BQ
Mulcair, Thomas	Outremont	Québec	NPD
Murray, Joyce	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Nantel, Pierre	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	NPD
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	Ontario	NPD
Nicholls, Jamie	Vaudreuil-Soulanges	Québec	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Niagara Falls	Ontario	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	Ontario	PCC
Nunez-Melo, José	Laval	Québec	NPD
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre d'État et whip en chef du gouvernement	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
O'Neill Gordon, Tilly	Miramichi	Nouveau-Brunswick	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre de la Coopération internationale	Durham	Ontario	PCC
Oliver, L'hon. Joe, ministre des Ressources naturelles	Eglinton—Lawrence	Ontario	PCC
Opitz, Ted	Etobicoke-Centre	Ontario	PCC
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Papillon, Annick	Québec	Québec	NPD
Paradis, L'hon. Christian, ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)	Mégantic—L'Érable	Québec	PCC
Patry, Claude	Jonquière—Alma	Québec	NPD
Payne, LaVar	Medicine Hat	Alberta	PCC
Péclet, Ève	La Pointe-de-l'Île	Québec	NPD
Penashue, L'hon. Peter, ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Perreault, Manon	Montcalm	Québec	NPD
Pilon, François	Laval—Les Îles	Québec	NPD
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poillievre, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Quach, Anne Minh-Thu	Beauharnois—Salaberry	Québec	NPD
Rae, L'hon. Bob	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Rafferty, John	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	NPD
Raitt, L'hon. Lisa, ministre du Travail	Halton	Ontario	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Rathgeber, Brent	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Ravnat, Mathieu	Pontiac	Québec	NPD
Raynault, Francine	Joliette	Québec	NPD
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Rempel, Michelle, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Richards, Blake	Wild Rose	Alberta	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Rickford, Greg, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Kenora	Ontario	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Rousseau, Jean	Compton—Stanstead	Québec	NPD
Saganash, Romeo	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	NPD
Sandhu, Jasbir	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Savoie, Denise, La Vice-présidente	Victoria	Colombie-Britannique	NPD
Saxton, Andrew, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, L'hon. Andrew, Président de la Chambre des communes	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Seeback, Kyle	Brampton-Ouest	Ontario	PCC
Sellah, Djaouida	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	NPD
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shea, L'hon. Gail, ministre du Revenu national	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	PCC
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	PCC
Shory, Devinder	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Sims, Jinny Jogindera	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Sitsabaiesan, Rathika	Scarborough—Rouge River	Ontario	NPD
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Sopuck, Robert	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Denis, Lise	Saint-Maurice—Champlain	Québec	NPD
Stanton, Bruce, Le président suppléant	Simcoe-Nord	Ontario	PCC
Stewart, Kennedy	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Strahl, Mark	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Sullivan, Mike	York-Sud—Weston	Ontario	NPD
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	PCC
Thibeault, Glenn	Sudbury	Ontario	NPD
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toet, Lawrence	Elmwood—Transcona	Manitoba	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Sécurité publique	Provencher	Manitoba	PCC
Toone, Philip	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	NPD
Tremblay, Jonathan	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	Québec	NPD
Trost, Brad	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Trottier, Bernard	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	PCC
Trudeau, Justin	Papineau	Québec	Lib.
Truppe, Susan, secrétaire parlementaire pour la Condition féminine	London-Centre-Nord	Ontario	PCC
Turmel, Nycole	Hull—Aylmer	Québec	NPD
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Uppal, L'hon. Tim, ministre d'État (Réforme démocratique).....	Edmonton—Sherwood Park....	Alberta	PCC
Valcourt, L'hon. Bernard, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) (la Francophonie).....	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	PCC
Valeriote, Frank	Guelph	Ontario	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	Ontario	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, leader du gouvernement à la Chambre des communes.....	York—Simcoe.....	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice.....	Saskatoon—Wanuskewin.....	Saskatchewan	PCC
Wallace, Mike	Burlington	Ontario	PCC
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique ...	PCC
Warkentin, Chris	Peace River.....	Alberta	PCC
Watson, Jeff	Essex.....	Ontario	PCC
Weston, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country....	Colombie-Britannique ...	PCC
Weston, Rodney	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC
Wilks, David	Kootenay—Columbia.....	Colombie-Britannique ...	PCC
Williamson, John.....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Wong, L'hon. Alice, ministre d'État (Aînés)	Richmond	Colombie-Britannique ...	PCC
Woodworth, Stephen	Kitchener-Centre	Ontario	PCC
Yelich, L'hon. Lynne, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Young, Terence.....	Oakville.....	Ontario	PCC
Young, Wai	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique ...	PCC
Zimmer, Bob	Prince George—Peace River ...	Colombie-Britannique ...	PCC
VACANCE	Toronto—Danforth.....	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Quarante-et-unième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, L'hon. Diane, ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires)	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	PCC
Dreeshen, Earl	Red Deer	PCC
Duncan, Linda	Edmonton—Strathcona	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hawn, L'hon. Laurie	Edmonton-Centre	PCC
Hillyer, Jim	Lethbridge	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Kenney, L'hon. Jason, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme	Calgary-Sud-Est	PCC
Lake, Mike, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	PCC
Menzies, L'hon. Ted, ministre d'État (Finances)	Macleod	PCC
Merrifield, L'hon. Rob	Yellowhead	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	PCC
Payne, LaVar	Medicine Hat	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Rathgeber, Brent	Edmonton—St. Albert	PCC
Rempel, Michelle, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Calgary-Centre-Nord	PCC
Richards, Blake	Wild Rose	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Shory, Devinder	Calgary-Nord-Est	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	PCC
Uppal, L'hon. Tim, ministre d'État (Réforme démocratique)	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Albas, Dan	Okanagan—Coquihalla	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	NPD
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	PCC
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Davies, Don	Vancouver Kingsway	NPD
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Donnelly, Fin	New Westminster—Coquitlam	NPD
Duncan, L'hon. John, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien	Île de Vancouver-Nord	PCC
Fast, L'hon. Ed, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Abbotsford	PCC
Findlay, Kerry-Lynne D., secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Delta—Richmond-Est	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Garrison, Randall	Esquimalt—Juan de Fuca	NPD
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
May, Elizabeth	Saanich—Gulf Islands	PV
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	PCC
McLeod, Cathy, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Moore, L'hon. James, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Murray, Joyce	Vancouver Quadra	Lib.
Sandhu, Jasbir	Surrey-Nord	NPD
Savoie, Denise, La Vice-présidente	Victoria	NPD
Saxton, Andrew, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	North Vancouver	PCC
Sims, Jinny Jogindera	Newton—Delta-Nord	NPD
Stewart, Kennedy	Burnaby—Douglas	NPD
Strahl, Mark	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
Weston, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Wilks, David	Kootenay—Columbia	PCC
Wong, L'hon. Alice, ministre d'État (Aînés)	Richmond	PCC
Young, Wai	Vancouver-Sud	PCC
Zimmer, Bob	Prince George—Peace River	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Casey, Sean	Charlottetown	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
Shea, L'hon. Gail, ministre du Revenu national	Egmont	PCC
MANITOBA (14)		
Ashton, Niki	Churchill	NPD
Bateman, Joyce	Winnipeg-Centre-Sud	PCC
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Bruinooge, Rod	Winnipeg-Sud	PCC
Fletcher, L'hon. Steven, ministre d'État (Transports)	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Glover, Shelly, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Saint-Boniface	PCC
Hoepfner, Candice, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Portage—Lisgar	PCC
Lamoureux, Kevin	Winnipeg-Nord	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Sopuck, Robert	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Toet, Lawrence	Elmwood—Transcona	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Sécurité publique	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	PCC
Ashfield, L'hon. Keith, ministre des Pêches et des Océans et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique	Fredericton	PCC
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Goguen, Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Moncton—Riverview—Dieppe	PCC
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Lib.
Moore, L'hon. Rob	Fundy Royal	PCC
O'Neill Gordon, Tilly	Miramichi	PCC
Valcourt, L'hon. Bernard, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) (la Francophonie)	Madawaska—Restigouche	PCC
Weston, Rodney	Saint John	PCC
Williamson, John	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Armstrong, Scott	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	PCC
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Lib.
Chisholm, Robert	Dartmouth—Cole Harbour	NPD
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique	South Shore—St. Margaret's	PCC
Kerr, Greg	Nova-Ouest	PCC
Leslie, Megan	Halifax	NPD
MacKay, L'hon. Peter, ministre de la Défense nationale	Nova-Centre	PCC
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
NUNAVUT (1)		
Aglukkaq, L'hon. Leona, ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord	Nunavut	PCC
ONTARIO (105)		
Adams, Eve, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Mississauga—Brampton-Sud	PCC
Adler, Mark	York-Centre	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	PCC
Alexander, Chris, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Ajax—Pickering	PCC
Allen, Malcolm	Welland	NPD
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Ambler, Stella	Mississauga-Sud	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Aspin, Jay	Nipissing—Timiskaming	PCC
Baird, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Ouest—Nepean	PCC
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Lib.
Braid, Peter	Kitchener—Waterloo	PCC
Brown, Gordon	Leeds—Grenville	PCC
Brown, Lois, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Newmarket—Aurora	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Brown, Patrick	Barrie	PCC
Butt, Brad	Mississauga—Streetsville	PCC
Calandra, Paul, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien	Oak Ridges—Markham	PCC
Carmichael, John	Don Valley-Ouest	PCC
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Oshawa	PCC
Cash, Andrew	Davenport	NPD
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	NPD
Chisu, Corneliu	Pickering—Scarborough-Est	PCC
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Clement, L'hon. Tony, président du Conseil du Trésor et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	PCC
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Daniel, Joe	Don Valley-Est	PCC
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	PCC
Dechert, Bob, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Mississauga—Erindale	PCC
Del Mastro, Dean, secrétaire parlementaire du Premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales	Peterborough	PCC
Devolin, Barry, Le président suppléant	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	NPD
Duncan, Kirsty	Etobicoke-Nord	Lib.
Dykstra, Rick, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	St. Catharines	PCC
Fantino, L'hon. Julian, ministre associé de la Défense nationale	Vaughan	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Haldimand—Norfolk	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	PCC
Galipeau, Royal	Ottawa—Orléans	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Gill, Parm	Brampton—Springdale	PCC
Goodyear, L'hon. Gary, ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)	Cambridge	PCC
Gosal, L'hon. Bal, ministre d'État (Sports)	Bramalea—Gore—Malton	PCC
Gravelle, Claude	Nickel Belt	NPD
Harris, Dan	Scarborough-Sud-Ouest	NPD
Hayes, Bryan	Sault Ste. Marie	PCC
Holder, Ed	London-Ouest	PCC
Hsu, Ted	Kingston et les Îles	Lib.
Hughes, Carol	Algoma—Manitoulin—Kapusking	NPD
Hyer, Bruce	Thunder Bay—Superior-Nord	NPD
James, Roxanne	Scarborough-Centre	PCC
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Kellway, Matthew	Beaches—East York	NPD
Kent, L'hon. Peter, ministre de l'Environnement	Thornhill	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Leitch, Kellie, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail	Simcoe—Grey	PCC
Lemieux, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture	Glengarry—Prescott—Russell	PCC
Leung, Chungsen, secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme	Willowdale	PCC
Lizon, Wladyslaw	Mississauga-Est—Cooksville	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lobb, Ben	Huron—Bruce	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	NPD
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Lib.
McColeman, Phil	Brant	PCC
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Lib.
Menegakis, Costas	Richmond Hill	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Niagara Falls	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre d'État et whip en chef du gouvernement	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre de la Coopération internationale	Durham	PCC
Oliver, L'hon. Joe, ministre des Ressources naturelles	Eglinton—Lawrence	PCC
Opitz, Ted	Etobicoke-Centre	PCC
Poilievre, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	Nepean—Carleton	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Rae, L'hon. Bob	Toronto-Centre	Lib.
Rafferty, John	Thunder Bay—Rainy River	NPD
Raitt, L'hon. Lisa, ministre du Travail	Halton	PCC
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rickford, Greg, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Kenora	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Seeback, Kyle	Brampton-Ouest	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	PCC
Sitsabaiesan, Rathika	Scarborough—Rouge River	NPD
Stanton, Bruce, Le président suppléant	Simcoe-Nord	PCC
Sullivan, Mike	York-Sud—Weston	NPD
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	PCC
Thibeault, Glenn	Sudbury	NPD
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Trottier, Bernard	Etobicoke—Lakeshore	PCC
Truppe, Susan, secrétaire parlementaire pour la Condition féminine	London-Centre-Nord	PCC
Valeriote, Frank	Guelph	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, leader du gouvernement à la Chambre des communes	York—Simcoe	PCC
Wallace, Mike	Burlington	PCC
Watson, Jeff	Essex	PCC
Woodworth, Stephen	Kitchener-Centre	PCC
Young, Terence	Oakville	PCC
VACANCE	Toronto—Danforth	

Nom	Circonscription	Affiliation politique
QUÉBEC (75)		
Aubin, Robert	Trois-Rivières	NPD
Ayala, Paulina	Honoré-Mercier	NPD
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Benskin, Tyrone	Jeanne-Le Ber	NPD
Bernier, L'hon. Maxime, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)	Beauce	PCC
Blanchette, Denis	Louis-Hébert	NPD
Blanchette-Lamothe, Lysane	Pierrefonds—Dollard	NPD
Blaney, L'hon. Steven, ministre des Anciens Combattants	Lévis—Bellechasse	PCC
Boivin, Françoise	Gatineau	NPD
Borg, Charmaine	Terrebonne—Blainville	NPD
Boulerice, Alexandre	Rosemont—La Petite-Patrie	NPD
Boutin-Sweet, Marjolaine	Hochelaga	NPD
Brahmi, Tarik	Saint-Jean	NPD
Brosseau, Ruth Ellen	Berthier—Maskinongé	NPD
Caron, Guy	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	NPD
Chicoine, Sylvain	Châteauguay—Saint-Constant	NPD
Choquette, François	Drummond	NPD
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Côté, Raymond	Beauport—Limoilou	NPD
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Lib.
Day, Anne-Marie	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	NPD
Dion, L'hon. Stéphane, Saint-Laurent—Cartierville	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Dionne Labelle, Pierre	Rivière-du-Nord	NPD
Doré Lefebvre, Rosane	Alfred-Pellan	NPD
Dubé, Matthew	Chambly—Borduas	NPD
Dusseault, Pierre-Luc	Sherbrooke	NPD
Fortin, Jean-François	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Freeman, Mylène	Argenteuil—Papineau—Mirabel	NPD
Garneau, Marc	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Genest, Réjean	Shefford	NPD
Genest-Jourdain, Jonathan	Manicouagan	NPD
Giguère, Alain	Marc-Aurèle-Fortin	NPD
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	PCC
Groguhé, Sadia	Saint-Lambert	NPD
Hassainia, Sana	Verchères—Les Patriotes	NPD
Jacob, Pierre	Brome—Missisquoi	NPD
Lapointe, François	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	NPD
Larose, Jean-François	Repentigny	NPD
Latendresse, Alexandrine	Louis-Saint-Laurent	NPD
Laverdière, Hélène	Laurier—Sainte-Marie	NPD
Lebel, L'hon. Denis, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Roberval—Lac-Saint-Jean	PCC
LeBlanc, Hélène	LaSalle—Émard	NPD
Liu, Laurin	Rivière-des-Mille-Îles	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Mai, Hoang	Brossard—La Prairie	NPD
Michaud, Élane	Portneuf—Jacques-Cartier	NPD
Moore, Christine	Abitibi—Témiscamingue	NPD
Morin, Dany	Chicoutimi—Le Fjord	NPD
Morin, Isabelle	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	NPD
Morin, Marc-André	Laurentides—Labelle	NPD
Morin, Marie-Claude	Saint-Hyacinthe—Bagot	NPD
Mourani, Maria	Ahuntsic	BQ
Mulcair, Thomas	Outremont	NPD
Nantel, Pierre	Longueuil—Pierre-Boucher	NPD
Nicholls, Jamie	Vaudreuil-Soulanges	NPD
Nunez-Melo, José	Laval	NPD
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Papillon, Annick	Québec	NPD
Paradis, L'hon. Christian, ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)	Mégantic—L'Érable	PCC
Patry, Claude	Jonquière—Alma	NPD
Pécelet, Ève	La Pointe-de-l'Île	NPD
Perreault, Manon	Montcalm	NPD
Pilon, François	Laval—Les Îles	NPD
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Quach, Anne Minh-Thu	Beauharnois—Salaberry	NPD
Ravignat, Mathieu	Pontiac	NPD
Raynault, Francine	Joliette	NPD
Rousseau, Jean	Compton—Stanstead	NPD
Saganash, Romeo	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	NPD
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Sellah, Djaouida	Saint-Bruno—Saint-Hubert	NPD
St-Denis, Lise	Saint-Maurice—Champlain	NPD
Toone, Philip	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	NPD
Tremblay, Jonathan	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	NPD
Trudeau, Justin	Papineau	Lib.
Turmel, Nycole	Hull—Aylmer	NPD

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Block, Kelly	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Boughen, Ray	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Clarke, Rob	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Lib.
Hoback, Randy	Prince Albert	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, L'hon. Andrew, Président de la Chambre des communes	Regina—Qu'Appelle	PCC
Trost, Brad	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Yelich, L'hon. Lynne, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)....	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Andrews, Scott.....	Avalon	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Cleary, Ryan	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	NPD
Foote, Judy.....	Random—Burin—St. George's	Lib.
Harris, Jack	St. John's-Est	NPD
Penashue, L'hon. Peter, ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Labrador	PCC
Simms, Scott.....	Bonavista—Gander—Grand Falls— Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Bevington, Dennis.....	Western Arctic	NPD
YUKON (1)		
Leef, Ryan	Yukon.....	PCC

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 30 septembre 2011 — 1^{re} Session, 41^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: Nathan Cullen

Vice-présidents: Scott Andrews
Patricia Davidson

Charlie Angus	Blaine Calkins	Dean Del Mastro	Pierre-Luc Dusseault	(12)
Ruth Ellen Brosseau	John Carmichael	Earl Dreeshen	Colin Mayes	
Brad Butt				

Membres associés

Eve Adams	Joe Daniel	Kellie Leitch	Gary Schellenberger
Mark Adler	Bob Dechert	Pierre Lemieux	Kyle Seeback
Dan Albas	Rick Dykstra	Chungsen Leung	Bev Shipley
Harold Albrecht	Wayne Easter	Wladyslaw Lizon	Devinder Shory
Chris Alexander	Kerry-Lynne D. Findlay	Ben Lobb	Joy Smith
Mike Allen	Royal Galipeau	Tom Lukiwski	Robert Sopuck
Dean Allison	Cheryl Gallant	James Lunney	Kevin Sorenson
Stella Ambler	Parm Gill	Dave MacKenzie	Brian Storseth
Rob Anders	Shelly Glover	Pat Martin	Mark Strahl
David Anderson	Robert Goguen	Phil McColeman	David Sweet
Scott Armstrong	Peter Goldring	Cathy McLeod	David Tilson
Jay Aspin	Jacques Gourde	Costas Menegakis	Lawrence Toet
Joyce Bateman	Nina Grewal	Rob Merrifield	Brad Trost
Carolyn Bennett	Richard Harris	Larry Miller	Bernard Trotter
Leon Benoit	Laurie Hawn	Rob Moore	Susan Truppe
James Bezan	Bryan Hayes	Rick Norlock	Merv Tweed
Kelly Block	Jim Hillyer	Tilly O'Neill Gordon	Dave Van Kesteren
Ray Boughen	Randy Hoback	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Peter Braid	Candice Hoeppner	Ted Opitz	Mike Wallace
Garry Breitzkreuz	Ed Holder	LaVar Payne	Mark Warawa
Gordon Brown	Roxanne James	Pierre Poilievre	Chris Warkentin
Lois Brown	Brian Jean	Joe Preston	Jeff Watson
Patrick Brown	Peter Julian	James Rajotte	John Weston
Rod Bruinooge	Randy Kamp	Brent Rathgeber	Rodney Weston
Paul Calandra	Gerald Keddy	Scott Reid	David Wilks
Ron Cannan	Greg Kerr	Michelle Rempel	John Williamson
Colin Carrie	Ed Komarnicki	Blake Richards	Stephen Woodworth
Corneliu Chisu	Daryl Kramp	Lee Richardson	Terence Young
Michael Chong	Mike Lake	Greg Rickford	Wai Young
Rob Clarke	Guy Lauzon	Andrew Saxton	Bob Zimmer
Joe Comartin	Ryan Leef		

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Chris Warkentin

Vice-présidents: Carolyn Bennett
Dennis Bevington

Ray Boughen
Rob Clarke
Linda Duncan

Jonathan Genest-Jourdain
LaVar Payne

John Rafferty
Greg Rickford

Kyle Seeback
David Wilks

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Niki Ashton
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Jean Crowder

Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Bruce Hyer
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Kevin Lamoureux
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Christine Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Mathieu Ravignat
Scott Reid

Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Romeo Saganash
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Larry Miller

Vice-présidents: Malcolm Allen
Frank Valeriote

Alex Atamanenko
Randy Hoback
Pierre Lemieux

Ben Lobb
LaVar Payne

Francine Raynault
Jean Rousseau

Brian Storseth
Bob Zimmer

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong

Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Wayne Easter
Mark Eyking
Kerry-Lynne D. Findlay
Mylène Freeman
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy

Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young

ANCIENS COMBATTANTS

Président: Greg Kerr

Vice-présidents: Sean Casey
Peter Stoffer

Eve Adams	Réjean Genest	Ben Lobb	Annick Papillon	(12)
Rob Anders	Wladyslaw Lizon	Irene Mathysen	Brian Storseth	
Joe Daniel				

Membres associés

Mark Adler	Bob Dechert	Kevin Lamoureux	Greg Rickford
Dan Albas	Dean Del Mastro	Guy Lauzon	Andrew Saxton
Harold Albrecht	Earl Dreshen	Ryan Leef	Gary Schellenberger
Chris Alexander	Kirsty Duncan	Kellie Leitch	Kyle Seeback
Mike Allen	Rick Dykstra	Pierre Lemieux	Judy Sgro
Dean Allison	Kerry-Lynne D. Findlay	Chungsen Leung	Bev Shipley
Stella Ambler	Royal Galipeau	Tom Lukiwski	Joy Smith
David Anderson	Cheryl Gallant	James Lunney	Robert Sopuck
Scott Armstrong	Randall Garrison	Dave MacKenzie	Kevin Sorenson
Jay Aspin	Alain Giguère	Wayne Marston	Mark Strahl
Joyce Bateman	Parm Gill	Colin Mayes	David Sweet
Leon Benoit	Shelly Glover	Phil McColeman	David Tilson
James Bezan	Robert Goguen	Cathy McLeod	Lawrence Toet
Kelly Block	Peter Goldring	Costas Menegakis	Brad Trost
Ray Boughen	Jacques Gourde	Rob Merrifield	Bernard Trottier
Tarik Brahmi	Nina Grewal	Élaine Michaud	Susan Truppe
Peter Braid	Richard Harris	Larry Miller	Merv Tweed
Garry Breitzkreuz	Laurie Hawn	Rob Moore	Dave Van Kesteren
Gordon Brown	Bryan Hayes	Rick Norlock	Maurice Vellacott
Lois Brown	Russ Hiebert	Tilly O'Neill Gordon	Mike Wallace
Patrick Brown	Jim Hillyer	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Rod Bruinooge	Randy Hoback	Ted Opitz	Chris Warkentin
Brad Butt	Candice Hoepfner	LaVar Payne	Jeff Watson
Paul Calandra	Ed Holder	Pierre Poilievre	John Weston
Blaine Calkins	Roxanne James	Joe Preston	Rodney Weston
Ron Cannan	Brian Jean	James Rajotte	David Wilks
John Carmichael	Peter Julian	Brent Rathgeber	John Williamson
Colin Carrie	Randy Kamp	Scott Reid	Stephen Woodworth
Corneliu Chisu	Gerald Keddy	Michelle Rempel	Terence Young
Michael Chong	Ed Komarnicki	Blake Richards	Wai Young
Rob Clarke	Daryl Kramp	Lee Richardson	Bob Zimmer
Patricia Davidson	Mike Lake		

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: David Tilson

Vice-présidents: Kevin Lamoureux
Jinny Jogindera Sims

Don Davies
Rick Dykstra
Sadia Groguhé

Roxanne James
Chungsen Leung

Costas Menegakis
Ted Opitz

Rathika Sitsabaiesan
John Weston

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong

Olivia Chow
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Justin Trudeau
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Rob Merrifield

Vice-présidents: Robert Chisholm
Wayne Easter

Ron Cannan
Raymond Côté
Russ Hiebert

Ed Holder
Gerald Keddy

Ève Pécelet
Mathieu Ravignat

Bev Shipley
Devinder Shory

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong

Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon

Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

COMPTES PUBLICS**Président:** David Christopherson**Vice-présidents:** Gerry Byrne
Daryl KrampJay Aspin
Joyce Bateman
Lysane Blanchette-LamotheGuy Caron
Earl DreesenMatthew Dubé
Bryan HayesAndrew Saxton
Bev Shipley

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Alexandre Boulерice
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob ClarkeJoe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoeppner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan LeafKellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Colin Mayes
John McCallum
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake RichardsLee Richardson
Greg Rickford
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

CONDITION FÉMININE**Président:** Niki Ashton**Vice-présidents:** Tilly O'Neill Gordon
Judy SgroStella Ambler
Joyce Bateman
Françoise BoivinMylène Freeman
Sana HassainiaEd Holder
Roxanne JamesSusan Truppe
Wai Young

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob ClarkeJoe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike LakeGuy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Irene Mathysen
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee RichardsonGreg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Bob Zimmer

DÉFENSE NATIONALE**Président:** James Bezan**Vice-présidents:** Jack Harris
John McKayChris Alexander
Tarik Brahmi
Corneliu ChisuCheryl Gallant
Matthew KellwayChristine Moore
Rick NorlockTed Opitz
Mark Strahl

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia DavidsonBob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Randall Garrison
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoeppner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy LauzonDominic LeBlanc
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Élaine Michaud
Larry Miller
Rob Moore
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Geoff Regan
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg RickfordAndrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Scott Simms
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Mark Warawa

Vice-présidents: Kirsty Duncan
Megan Leslie

Stella Ambler
Bruce Hyer
Laurin Liu

James Lunney
Michelle Rempel

Robert Sopuck
Lise St-Denis

Lawrence Toet
Stephen Woodworth

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke

Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Stéphane Dion
Earl Dreeshen
Linda Duncan
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards

Lee Richardson
Greg Rickford
Andrew Saxton
Francis Scarpaleggia
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

FINANCES**Président:** James Rajotte**Vice-présidents:** Scott Brison
Hoang MaiMark Adler
Alain Giguère
Shelly GloverRandy Hoback
Brian JeanWayne Marston
Cathy McLeodPeggy Nash
Dave Van Kesteren

(12)

Membres associésEve Adams
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Tarik Brahmi
Peter Braid
Garry Breitreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob ClarkeJoe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Candice Hoepfner
Ed Holder
Bruce Hyer
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan LeafKellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
John McCallum
Phil McColeman
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary SchellenbergerKyle Seeback
Judy Sgro
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE**Président:** David Sweet**Vice-présidents:** Brian Masse
Geoff ReganPeter Braid
John Carmichael
Cheryl GallantPeter Julian
Mike LakeHélène LeBlanc
Phil McColemanLee Richardson
Glenn Thibeault

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Malcolm Allen
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Tyrone Benskin
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Tarik Brahmi
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Gerry Byrne
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob ClarkeJoe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Pierre Dionne Labelle
Earl Dreesen
Kirsty Duncan
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Dan Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Ted Hsu
Bruce Hyer
Roxanne James
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg KerrEd Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake RichardsGreg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Frank Valeriote
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Dave MacKenzie

Vice-présidents: Joe Comartin
Irwin Cotler

Charmaine Borg
Kerry-Lynne D. Findlay
Robert Goguen

Pierre Jacob
Brian Jean

Brent Rathgeber
Kyle Seeback

Kennedy Stewart
Stephen Woodworth

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Françoise Boivin
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Sean Casey
Corneliu Chisu

Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Stéphane Dion
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Ted Hsu
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Guy Lauzon
Dominic LeBlanc
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Philip Toone
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DU RAPPORT SUR LE CRIME ORGANISÉ AU CANADA

Président: Dave MacKenzie

Vice-président:

Joe Comartin
Irwin Cotler

Robert Goguen

Brian Jean

Brent Rathgeber

(6)

LANGUES OFFICIELLES

Président: Michael Chong

Vice-présidents: Mauril Bélanger
Yvon Godin

Robert Aubin
Royal Galipeau
Jacques Gourde

Dan Harris
Guy Lauzon

Costas Menegakis
Élaine Michaud

Bernard Trottier
John Weston

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Françoise Boivin
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Rob Clarke

Denis Coderre
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreesen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Mylène Freeman
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Dominic LeBlanc
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Mathieu Ravignat
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Susan Truppe
Nycole Turmel
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

LIAISON**Président:** Dean Allison**Vice-président:** David Christopherson

Niki Ashton
 Leon Benoit
 James Bezan
 Françoise Boivin
 Michael Chong
 Nathan Cullen

Royal Galipeau
 Greg Kerr
 Ed Komarnicki
 Dave MacKenzie
 Pat Martin
 Rob Merrifield

Larry Miller
 Rob Moore
 Joe Preston
 James Rajotte
 Joy Smith
 Kevin Sorenson

David Sweet
 David Tilson
 Merv Tweed
 Mark Warawa
 Chris Warkentin
 Rodney Weston

(26)

Membres associés

Malcolm Allen
 Scott Andrews
 Charlie Angus
 Mauril Bélanger
 Carolyn Bennett
 Dennis Bevington
 Garry Breitkreuz
 Scott Brison
 Gerry Byrne
 Sean Casey
 Robert Chisholm
 Denis Coderre
 Joe Comartin

Irwin Cotler
 Rodger Cuzner
 Patricia Davidson
 Libby Davies
 Fin Donnelly
 Kirsty Duncan
 Wayne Easter
 Hedy Fry
 Marc Garneau
 Randall Garrison
 Yvon Godin
 Claude Gravelle

Jack Harris
 Carol Hughes
 Daryl Kramp
 Kevin Lamoureux
 Hélène Laverdière
 Dominic LeBlanc
 Megan Leslie
 Lawrence MacAulay
 Hoang Mai
 Brian Masse
 John McCallum
 David McGuinty

John McKay
 Jamie Nicholls
 Tilly O'Neill Gordon
 Massimo Pacetti
 Geoff Regan
 Francis Scarpaleggia
 Judy Sgro
 Scott Simms
 Jinny Jogindera Sims
 Peter Stoffer
 Frank Valeriote
 Mike Wallace

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Pat Martin

Vice-présidents: John McCallum
Mike Wallace

Scott Armstrong
Denis Blanchette
Kelly Block

Alexandre Boulerice
Peter Braid

Ron Cannan
Jacques Gourde

Irene Mathysen
Bernard Trotter

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Ray Boughen
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert

Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoeppner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch

Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
John McKay
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Geoff Regan
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Rob Moore

Vice-présidents: Pierre Nantel
Scott Simms

Scott Armstrong
Tyrone Benskin
Marjolaine Boutin-Sweet

Gordon Brown
Paul Calandra

Andrew Cash
Parm Gill

Jim Hillyer
Terence Young

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Jay Aspin
Joyce Bateman
Mauril Bélanger
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel

Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Pierre Dionne Labelle
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Mylène Freeman
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Bruce Hyer
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Justin Trudeau
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Wai Young
Bob Zimmer

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Rodney Weston

Vice-présidents: Fin Donnelly
Lawrence MacAulay

Mike Allen
Ryan Cleary
Patricia Davidson

Rosane Doré Lefebvre
Bryan Hayes

Randy Kamp
Ryan Leaf

Robert Sopuck
Jonathan Tremblay

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Gerry Byrne
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke

Rodger Cuzner
Joe Daniel
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Yvon Godin
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Kevin Sorenson
Peter Stoffer
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Philip Toone
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

**RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET
DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Président: Ed Komarnicki

Vice-présidents: Rodger Cuzner
Carol Hughes

Brad Butt	Kellie Leitch	Phil McColeman	Manon Perreault	(12)
Jean Crowder	Colin Mayes	Claude Patry	Devinder Shory	
Joe Daniel				

Membres associés

Eve Adams	Patricia Davidson	Mike Lake	Gary Schellenberger
Mark Adler	Bob Dechert	Guy Lauzon	Kyle Seeback
Dan Albas	Dean Del Mastro	Ryan Leef	Judy Sgro
Harold Albrecht	Earl Dreesen	Pierre Lemieux	Bev Shipley
Chris Alexander	Matthew Dubé	Chungsen Leung	Jinny Jogindera Sims
Mike Allen	Rick Dykstra	Wladyslaw Lizon	Rathika Sitsabaiesan
Dean Allison	Mark Eyking	Ben Lobb	Joy Smith
Stella Ambler	Kerry-Lynne D. Findlay	Tom Lukiwski	Robert Sopuck
Rob Anders	Mylène Freeman	James Lunney	Kevin Sorenson
David Anderson	Royal Galipeau	Dave MacKenzie	Brian Storseth
Scott Armstrong	Cheryl Gallant	Wayne Marston	Mark Strahl
Jay Aspin	Alain Giguère	Irene Mathysen	Mike Sullivan
Joyce Bateman	Parm Gill	Cathy McLeod	David Sweet
Leon Benoit	Shelly Glover	Costas Menegakis	David Tilson
James Bezan	Robert Goguen	Rob Merrifield	Lawrence Toet
Lysane Blanchette-Lamothe	Peter Goldring	Larry Miller	Brad Trost
Kelly Block	Jacques Gourde	Rob Moore	Bernard Trottier
Ray Boughen	Nina Grewal	Marie-Claude Morin	Justin Trudeau
Peter Braid	Richard Harris	Rick Norlock	Susan Truppe
Garry Breitzkreuz	Laurie Hawn	Tilly O'Neill Gordon	Merv Tweed
Gordon Brown	Bryan Hayes	Deepak Obhrai	Dave Van Kesteren
Lois Brown	Russ Hiebert	Ted Opitz	Mike Wallace
Patrick Brown	Jim Hillyer	LaVar Payne	Mark Warawa
Rod Bruinooge	Randy Hoback	Pierre Poilievre	Chris Warkentin
Paul Calandra	Candice Hoeppner	Joe Preston	Jeff Watson
Blaine Calkins	Ed Holder	James Rajotte	John Weston
Ron Cannan	Roxanne James	Brent Rathgeber	Rodney Weston
John Carmichael	Brian Jean	Scott Reid	David Wilks
Colin Carrie	Peter Julian	Michelle Rempel	John Williamson
Andrew Cash	Randy Kamp	Blake Richards	Stephen Woodworth
Corneliu Chisu	Gerald Keddy	Lee Richardson	Terence Young
Michael Chong	Greg Kerr	Greg Rickford	Wai Young
Rob Clarke	Daryl Kramp	Andrew Saxton	Bob Zimmer

RESSOURCES NATURELLES

Président: Leon Benoit**Vice-présidents:** Claude Gravelle
David McGuintyMike Allen
David Anderson
Blaine CalkinsAnne-Marie Day
Richard HarrisFrançois Lapointe
Wladyslaw LizonRomeo Saganash
Brad Trost

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
Scott Andrews
Scott Armstrong
Joyce Bateman
Dennis Bevington
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Denis Coderre
Nathan CullenJoe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Mylène Freeman
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl KrampMike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson
Greg RickfordAndrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

SANTÉ

Président: Joy Smith

Vice-présidents: Libby Davies
Hedy Fry

Kelly Block
Patrick Brown
Colin Carrie

Parm Gill
Dany Morin

Anne Minh-Thu Quach
Djaouida Sellah

Mark Strahl
John Williamson

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson

Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreshen
Kirsty Duncan
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoeppner
Ed Holder
Carol Hughes
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon

Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Christine Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Manon Perreault
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mike Sullivan
David Sweet
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Kevin Sorenson

Vice-présidents: Randall Garrison
Francis Scarpaleggia

Jay Aspin
Sylvain Chicoine
Candice Hoepfner

Ryan Leef
Marie-Claude Morin

Rick Norlock
Brent Rathgeber

Jasbir Sandhu
Wai Young

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke

Joe Comartin
Joe Daniel
Patricia Davidson
Don Davies
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Wayne Easter
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Brian Masse
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Frank Valeriote
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Bob Zimmer

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Royal Galipeau
Marie-Paule Poulin (Charette)

Vice-coprésidents: Carolyn Bennett
Carol Hughes

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Salma Ataullahjan
Nicole Eaton
Jim Munson

Vivienne Poy
Michel Rivard

Rod Bruinooge
Corneliu Chisu
François Choquette
Jim Hillyer
José Nunez-Melo

François Pilon
Blake Richards
Terence Young
Bob Zimmer

(18)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Mauril Bélanger
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Michael Chong

Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Ted Hsu
Roxanne James
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Lee Richardson

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Wai Young

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Françoise Boivin
Robert Runciman

Vice-coprésidents: Garry Breitkreuz
Massimo Pacetti

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

David Braley
Linda Frum
Mac Harb
Céline Hervieux-Payette

Léo Housakos
Wilfred P. Moore
Josée Verner

Dan Albas
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Pierre Dionne Labelle
Jean-François Larose

Andrew Saxton
Glenn Thibeault
Brad Trost
David Wilks

(20)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Gordon Brown
Lois Brown
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Sean Casey
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Irwin Cotler
Joe Daniel

Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
David McGuinty
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Tilly O'Neill Gordon
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards

Lee Richardson
Greg Rickford
Gary Schellenberger
Kyle Seebach
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

Comité des présidents des comités législatifs

La Vice-présidente et présidente des comités pléniers

MME DENISE SAVOIE

Le vice-président des comités pléniers

M. BARRY DEVOLIN

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. BRUCE STANTON

M. MIKE ALLEN

M. SCOTT ARMSTRONG

MME KELLY BLOCK

M. PETER BRAID

M. BLAINE CALKINS

MME JEAN CROWDER

M. DON DAVIES

MME IRENE MATHYSSEN

MME JOYCE MURRAY

M. BRENT RATHGEBER

M. GARY SCHELLENBERGER

M. GLENN THIBEAULT

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Stephen Harper	premier ministre
L'hon. Rob Nicholson	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Marjory LeBreton	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Peter MacKay	ministre de la Défense nationale
L'hon. Vic Toews	ministre de la Sécurité publique
L'hon. Rona Ambrose	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine
L'hon. Diane Finley	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Bev Oda	ministre de la Coopération internationale
L'hon. John Baird	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Tony Clement	président du Conseil du Trésor et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
L'hon. Jim Flaherty	ministre des Finances
L'hon. Peter Van Loan	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Jason Kenney	ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme
L'hon. Gerry Ritz	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
L'hon. Christian Paradis	ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)
L'hon. James Moore	ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
L'hon. Denis Lebel	ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Leona Aglukkaq	ministre de la Santé et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord
L'hon. Keith Ashfield	ministre des Pêches et des Océans et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique
L'hon. Peter Kent	ministre de l'Environnement
L'hon. Lisa Raitt	ministre du Travail
L'hon. Gail Shea	ministre du Revenu national
L'hon. John Duncan	ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien
L'hon. Steven Blaney	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Ed Fast	ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique
L'hon. Joe Oliver	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Peter Penashue	ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Julian Fantino	ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Bernard Valcourt	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) (la Francophonie)
L'hon. Gordon O'Connor	ministre d'État et whip en chef du gouvernement
L'hon. Maxime Bernier	ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)
L'hon. Diane Ablonczy	ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires)
L'hon. Lynne Yelich	ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)
L'hon. Steven Fletcher	ministre d'État (Transports)
L'hon. Gary Goodyear	ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)
L'hon. Ted Menzies	ministre d'État (Finances)
L'hon. Tim Uppal	ministre d'État (Réforme démocratique)
L'hon. Alice Wong	ministre d'État (Aînés)
L'hon. Bal Gosal	ministre d'État (Sports)

SÉCRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Dean Del Mastro	du Premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales
Mme Kerry-Lynne D. Findlay	du ministre de la Justice
M. Robert Goguen	du ministre de la Justice
M. Chris Alexander	du ministre de la Défense nationale
Mme Candice Hoepfner	du ministre de la Sécurité publique
M. Jacques Gourde	de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec
Mme Susan Truppe	pour la Condition féminine
Mme Kellie Leitch	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail
Mme Lois Brown	de la ministre de la Coopération internationale
M. Deepak Obhrai	du ministre des Affaires étrangères
M. Bob Dechert	du ministre des Affaires étrangères
M. Andrew Saxton	du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
Mme Shelly Glover	du ministre des Finances
M. Tom Lukiwski	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Rick Dykstra	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Chungsen Leung	pour le Multiculturalisme
M. Pierre Lemieux	du ministre de l'Agriculture
M. Mike Lake	du ministre de l'Industrie
M. Paul Calandra	du ministre du Patrimoine canadien
M. Pierre Poilievre	du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
M. Colin Carrie	de la ministre de la Santé
M. Randy Kamp	du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique
Mme Michelle Rempel	du ministre de l'Environnement
Mme Cathy McLeod	de la ministre du Revenu national
M. Greg Rickford	du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
Mme Eve Adams	du ministre des Anciens Combattants
M. Gerald Keddy	du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique
M. David Anderson	du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 30 septembre 2011

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien	
Projet de loi C-4. Deuxième lecture	1685
Mme Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	1685
M. Mai	1686
M. Menegakis	1686
M. Nunez-Melo	1686
M. Mai	1687
M. Toone	1687
M. Lunney	1688
M. Larose	1689
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	1689
M. Mai	1690
M. Calandra	1691
Mme Ashton	1691

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le centre d'innovation pour les entrepreneurs	
M. Preston	1691
L'organisme Courage Canada	
M. Sullivan	1692
Tracez la ligne	
Mme Truppe	1692
La République populaire de Chine	
Mme Murray	1692
Les Jeux de la jeunesse de Mississauga	
M. Lizon	1692
Michel Bernier	
M. Nicholls	1692
L'Université de Calgary	
Mme Rempel	1693
Bahreïn	
M. Braid	1693
Le service ferroviaire de passagers	
M. Hyer	1693
Le juge-avocat général	
M. Alexander	1693
Le lien air-rail de Toronto	
M. Cash	1693
Les aînés	
Mme Leitch	1694
Le Championnat du monde du National Geographic	
M. Bélanger	1694
La sécurité publique	
M. Norlock	1694
Le logement	
Mme Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	1694
La fiscalité	
M. Keddy	1695

QUESTIONS ORALES

L'économie	
M. Comartin	1695
M. Menzies	1695
M. Comartin	1695
M. Menzies	1695
M. Comartin	1695
M. Menzies	1695
Le directeur parlementaire du budget	
M. Caron	1695
M. Van Loan	1696
M. Caron	1696
M. Van Loan	1696
L'éthique	
M. Brison	1696
M. Baird	1696
M. Brison	1696
M. Baird	1696
M. McCallum	1696
M. Baird	1696
Les anciens combattants	
M. Stoffer	1697
M. Alexander	1697
M. Stoffer	1697
M. Alexander	1697
Les langues officielles	
M. Dewar	1697
M. Baird	1697
M. Dewar	1697
M. Dewar	1697
M. Baird	1697
La Commission canadienne du blé	
M. Martin	1698
M. Ritz	1698
M. Martin	1698
M. Ritz	1698
La santé	
Mme Davies (Vancouver-Est)	1698
Mme Aglukkaq	1698
Mme Davies (Vancouver-Est)	1698
Mme Aglukkaq	1698
Mme Quach	1698
Mme Aglukkaq	1699
Les affaires étrangères	
M. Simms	1699
M. Baird	1699
L'éthique	
M. McKay	1699
M. Van Loan	1699
L'environnement	
Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	1699
Mme Rempel	1699

Les transports en commun

Mme Chow.....	1699
M. Lebel.....	1699
Mme Chow.....	1700
M. Lebel.....	1700
Mme Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine).....	1700
M. Lebel.....	1700
Mme Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine).....	1700
M. Lebel.....	1700

La santé

M. Hiebert.....	1700
Mme Aglukkaq.....	1700

L'éthique

M. Cash.....	1700
M. Baird.....	1700
M. Cash.....	1701
M. Baird.....	1701
M. Nicholls.....	1701
M. Baird.....	1701
M. Nicholls.....	1701
M. Baird.....	1701

La santé

Mme Murray.....	1701
Mme Aglukkaq.....	1701

La citoyenneté et l'immigration

M. Lamoureux.....	1701
M. Dykstra.....	1701

L'environnement

M. Pilon.....	1702
Mme Rempel.....	1702
M. Hyer.....	1702
Mme Rempel.....	1702

L'économie

M. Rajotte.....	1702
M. Menzies.....	1702

La fiscalité

M. Goodale.....	1702
M. Menzies.....	1702

Le Musée canadien de l'air et de l'espace

M. Sullivan.....	1703
Mme Ambrose.....	1703

Les relations canado-israéliennes

Mme Bateman.....	1703
M. Dykstra.....	1703

Les affaires autochtones

Mme Ashton.....	1703
Mme Aglukkaq.....	1703

Les symboles monarchiques

M. Bellavance.....	1703
M. Baird.....	1703

Recours au Règlement**Questions orales**

Mme Davies (Vancouver-Est).....	1704
M. Baird.....	1704

Présence à la tribune

Le Président.....	1704
-------------------	------

AFFAIRES COURANTES**Les traités et les accords**

M. Dechert.....	1704
-----------------	------

La Loi canadienne sur les droits de la personne

M. Storseth.....	1704
Projet de loi C-304. Présentation et première lecture.....	1704
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1704

Loi sur la stratégie nationale de transport en commun

Mme Chow.....	1704
Projet de loi C-305. Présentation et première lecture.....	1704
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1705

La Loi sur le Parlement du Canada

M. Ravnignat.....	1705
Projet de loi C-306. Présentation et première lecture.....	1705
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1705

Pétitions**La justice**

M. Anderson.....	1705
------------------	------

L'immigration

M. Lamoureux.....	1705
-------------------	------

Questions au *Feuilleton*

M. Lukiwski.....	1705
------------------	------

Le calendrier de la Chambre des communes pour 2012

Le Président.....	1705
-------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**Loi sur la réforme du Sénat**

M. Uppal.....	1705
Projet de loi C-7. Deuxième lecture.....	1705
M. Christopherson.....	1708
M. Dion.....	1708
Mme Leitch.....	1709
Mme Latendresse.....	1709
M. Hyer.....	1709
M. Christopherson.....	1709
M. Uppal.....	1712
M. Dion.....	1712
Mme Ashton.....	1712
M. Reid.....	1713
M. Dion.....	1713
M. Dion.....	1713
M. Reid.....	1714
M. Christopherson.....	1715
Mme Murray.....	1715
M. McKay.....	1715
Mme Leitch.....	1716
M. Reid.....	1716
Mme Quach.....	1719
M. Dion.....	1719
M. Christopherson.....	1719
Mme Latendresse.....	1720
M. Dion.....	1723
M. Galipeau.....	1724
M. Morin (Laurentides—Labelle).....	1724
Mme Murray.....	1724

M. Christopherson.....	1724	ANNEXE
Mme Leitch.....	1724	

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>